



COMMUNE DE
Gibloux

Rapport de gestion 2020



Sommaire

Editorial du Conseil communal	5
Administration générale – Aménagement – Gravières	6
Conseil général.....	6
Membres, changements (élections, démissions)	6
Conseil communal	7
Administration générale.....	8
Coordination supérieure	8
Service administratif	8
Service technique	9
Personnel communal.....	10
Statistique de la population	10
Aménagement du territoire	12
Gravières	14
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	16
Affaires scolaires	17
Organisation du cercle scolaire de Gibloux	17
Gestion du cercle scolaire de Gibloux	17
Structures de garde	18
Accueils extrascolaires	18
Autres structures	19
Ecoles spécialisées	19
Services auxiliaires scolaires.....	19
Bibliothèque Régionale du Gibloux (BRG)	20
Autres loisirs	21
Ludothèque.....	21
Politique de l'enfance et de la jeunesse	22
FriTime Gibloux	22
Midnight Gibloux	22
Affaires sociales – Santé – Intégration.....	24
Service des curatelles	25
Autres loisirs (aînés) – Seniors	25
Service social du Gibloux	26
Comptes 2020	26
Aide sociale.....	27
Sécurité – Police communale – Service de feu.....	29
Police	30
Police du feu	31
CSP Gibloux	31
CSPI Gibloux-Nord	32
Stands de tir	33
Stand de Vuisternens-en-Ogoz	33
Protection civile	34

Protection de la population intercommunale	34
Vie villageoise – Culture, sports et loisirs – Energie – Transports	36
Activités culturelles et de loisirs	39
Subventions ordinaires	39
Subventions extraordinaires	39
Prix culturel 2020	40
Promotion du sport	41
Subventions ordinaires	41
Subventions extraordinaires	41
Infrastructures sportives	42
Mérite sportif 2020	42
Location des salles communales	42
Promotion des transports publics	43
Trafic local	43
Energie	44
Finances – Impôts – Patrimoine historique	45
Rapport du Service des finances	47
Comptes 2020 - Résumé	49
Comptes de résultats 2020	49
Rabais pour les impôts sur le revenu des personnes physiques	50
Comptes des investissements 2020	51
Bilan au 31 décembre 2020	51
Situation de la dette bancaire au 31 décembre 2020	52
Budget 2020 - Résumé	53
Plan financier 2021 - 2025 - Résumé	54
Résultats des budgets du compte de résultats sur la période de planification	54
Planification des investissements - Répartition dans le temps	55
Agrandissement du complexe communal de Farvagny	57
Octroi des subventions	57
Zones d'activités	57
Zone d'activités de Combernesse, Art. 234 RF Rossens - Installation Pro Motos SA	57
Zone d'activités de Combernesse, Art. 602 RF Rossens - Installation Mestel SA	57
Zone d'activités de Longivue Installation de Sottas Building SA	58
Projet d'appartements protégés	59
La Fondation Pra Bastian	59
Château d'Illens	60
Eaux – Epuration	62
Approvisionnement en eau	63
Travaux principaux terminés en 2020	63
Travaux principaux pour 2021	65
Qualité de l'eau – Un travail au quotidien	65
Réseau Haut-Gibloux	66
Réseau Bas-Gibloux	67
Remplacement des compteurs	68

Protection des sources	68
Analyse de la pluviométrie.....	69
Protection des eaux.....	71
Epuraton	71
Travaux exécutés durant l'année 2020	71
Pollutions	73
Bilan de législature	74
Collaboration régionale.....	74
Constructions – Routes – Edilité	76
Constructions.....	77
Routes	80
Edilité et entretien des bâtiments	81
Permanence technique.....	81
Service hivernal	82
Entretien des routes et places publiques	83
Entretien des bâtiments.....	83
Forêts – Agriculture – Voirie – Protection de l'environnement – Cimetières.....	84
Gestion des déchets	85
Cimetières.....	86
Protection de l'environnement	86
Correction des eaux et endiguements.....	86
Agriculture.....	87
Forêts.....	88
Coupes de bois.....	88
Plantations	89
Soins aux jeunes peuplements	90
Chantiers marquants	90
Travaux pour d'autres dicastères	90
Divers.....	90

Editorial du Conseil communal

Le cinquième et dernier rapport de gestion de cette première législature de la nouvelle commune de Gibloux aurait dû être l'occasion, pour notre syndic M. Jean-François Charrière, de faire le bilan des nombreuses activités, des projets et des améliorations structurelles réalisés par notre exécutif communal.

Le virus Covid-19 est passé par là et malheureusement Jean-François a non seulement subi ce virus mais des complications cardiovasculaires sont venues perturber gravement sa santé. Il a, dès lors, décidé de prioriser sa santé et sa famille en renonçant à se présenter dans un deuxième tour d'élection. Je tiens à te remercier, Jean-François, pour ton engagement durant ces cinq années pendant lesquelles nous avons réussi à établir les bases de la nouvelle commune.

L'année 2020 avait commencé comme les précédentes, dans l'euphorie des nombreuses annonces de manifestations qui devaient animer la vie socio-culturelle et sportive de notre commune. Celles-ci incluaient les Céciliennes, la fête de la nature ou le championnat suisse de cross.

Mais début mars 2020, les premières informations du Conseil fédéral tombaient concernant le virus Covid-19 : nous faisons face à une situation de pandémie. Le Conseil communal a immédiatement mis en place un groupe de travail, l'organe communal de conduite (ORCOC), et pris ses responsabilités pour répondre aux exigences fédérales.

Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, les directives ont été appliquées dans tous les secteurs de notre commune et aussi envers toute la population.

Cette situation demande, encore aujourd'hui, à toute la population des efforts exceptionnels. Elle a aussi permis de montrer le meilleur de notre communauté. J'aimerais remercier Gibloux Solidaire et les sociétés de jeunesse qui ont organisé une aide à toutes les personnes âgées et isolées de notre commune.

Notre effort ne s'arrête pas là. Tenant compte de la situation, le Conseil communal a décidé de soutenir les restaurateurs de la commune en leur attribuant un montant de CHF 21'000. Cette somme correspond au montant dépensé les années précédentes pour les repas de nos aînés. Un bon de CHF 20.00, à faire valoir dans nos restaurants, a été distribué à chacun de nos aînés.

Le Conseil communal a également décidé de maintenir l'intégralité des subventions promises à toutes les sociétés de notre commune, indépendamment de leurs activités.

Autre bonne nouvelle : étant donné le très bon résultat des comptes de l'année 2020 le Conseil communal propose d'octroyer un rabais d'impôt à l'ensemble des contribuables de 5,88 % sur le revenu des personnes physiques pour l'année 2020. La proposition doit être entérinée par le Conseil général.

Ce rapport de gestion 2020 permet, à chacune et chacun, d'avoir une vision détaillée des innombrables activités de chaque dicastère et des différents secteurs de notre administration. Un bilan de législature complète ce rapport.

Je ne veux pas manquer l'occasion de remercier mes collègues du Conseil communal pour leur engagement sans faille tout au long de ces cinq années et d'adresser un merci particulier à tout le personnel communal pour leur engagement dans chacune de ses tâches, des plus ingrates aux plus gratifiantes.

Bonne lecture et vive la commune de Gibloux.

Roger Berset
Vice-syndic de Gibloux

Conseil général

Membres, changements (élections, démissions)

La convention de fusion de Gibloux du 8 octobre 2014 fixe, pour les deux périodes législatives 2016-2021 et 2021-2026, la composition du Conseil général à 50 membres ainsi que leur répartition par cercle électoral, à savoir :

Cercle électoral de Corpataux-Magnedens :	9 membres
Cercle électoral de Farvagny :	15 membres
Cercle électoral de Le Glèbe :	8 membres
Cercle électoral de Rossens :	11 membres
Cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz :	7 membres

Durant l'année 2020, la composition du Conseil général a subi la modification suivante :

- *Cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz*
Nomination de Mme Yasmine Macheret en février 2020 (démission de M. Jérôme Quéru en décembre 2019).

Conseil communal

Le Conseil communal s'est réuni 44 fois en séance officielle durant l'année 2020. Il s'est également réuni en séance extraordinaire le 13 mars 2020 pour prendre les dispositions d'urgence utiles suite aux mesures décidées par le canton dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, notamment la fermeture des écoles et de certaines structures.

Deux séminaires lui ont permis de traiter des domaines précis d'action politique. Le premier séminaire portait sur la réforme de la gestion des finances communales ainsi que l'analyse du fonctionnement de l'administration communale. Le deuxième avait exclusivement pour thème la poursuite des travaux sur l'analyse du fonctionnement de l'administration communale.

L'expérience acquise durant les quatre premières années d'activité a permis au Conseil communal de poursuivre l'optimisation de son fonctionnement et du déroulement des séances. Toutefois, l'année 2020 a été fortement impactée par la crise du Covid-19. Répondant à sa responsabilité d'autorité, le Conseil communal a toujours poursuivi ses séances hebdomadaires, que ce soit sous la forme présentielle ou par visio-conférence.

Les grands thèmes de 2020 ont porté sur les éléments suivants :

- La crise sanitaire liée au Covid-19 a été au centre des préoccupations du Conseil communal aussi bien au titre d'autorité politique qu'à celui d'employeur avec l'organisation du travail et la protection de son personnel ou encore au titre de propriétaire d'infrastructures mises à disposition de tiers. Un groupe de travail a été constitué dès fin avril 2020 afin de suivre l'évolution de la situation et traiter, dans des délais raccourcis, les adaptations nécessaires dans les très nombreux domaines d'activité communaux impactés par cette crise.
- Les travaux d'analyse du fonctionnement de l'administration communale se sont étendus tout au long de l'année. Ils ont mis en exergue les forces et faiblesses de l'organisation actuelle. Le Conseil communal a travaillé sur les variantes d'organisation possibles qu'il y aura lieu de mettre en œuvre.
- Les travaux en lien avec la politique communale sur les affaires scolaires et extrascolaires débutés en 2017 ont pu déboucher sur un rapport final donnant une vision claire et complète de ce domaine d'activité, avec notamment le lancement du projet d'extension de l'école de Rossens.
- La commission mixte du Conseil communal et du Conseil général destinée au traitement des taxes sur l'eau potable et l'évacuation/l'épuration des eaux a poursuivi son travail pour aboutir, au tout début de l'année 2021, à un rapport final exposant certaines propositions.
- La vente de parcelles en zone d'activité ainsi que l'équipement et la mise en valeur de la zone de La Longivue ont également été des thèmes récurrents.
- Tenant compte des différentes demandes enregistrées en matière d'infrastructures sportives, le Conseil communal a lancé une étude sur les besoins et les possibilités de développement de telles infrastructures. La réalisation de vestiaires au terrain de football de Rossens a d'ores et déjà pu être lancée.

Le développement de certains nouveaux thèmes, rendu difficile par le frein imposé aux réunions de personnes et à la limitation des contacts, a dû céder la priorité aux urgences liées à la crise. La grande majorité des événements communaux a été annulée.

Roger Berset
Vice-syndic de Gibloux

Administration générale

Secrétaire générale : Brigitte Cottet

Coordination supérieure

Le fonctionnement et l'organisation de l'Administration communale, en sens large du terme, et ses services ont bien évidemment été fortement impactés durant l'année 2020 par la crise liée au Covid-19.

Au niveau de ses missions, l'Administration a tout mis en œuvre pour garantir le maintien des prestations à la population et le support adéquat au Conseil communal dans cette situation de crise. Elle a poursuivi le rôle qui lui est dévolu en apportant d'importantes adaptations rendues nécessaires par les contraintes et restrictions émises. Elle a eu à cœur d'apporter constamment un appui circonstancier aux différentes franges de la population fortement touchées ou fragilisées à tour de rôle par l'évolution de crise.

Dans son organisation, l'Administration a, comme toute entreprise, mis en place et développé de nouveaux processus de travail et modes de communication afin d'assurer en tout temps ses missions.

L'atteinte des différents objectifs organisationnels fixés à fin 2019 n'a bien évidemment pas été possible. De nombreux projets ont été suspendus ou reportés pour laisser la place à la gestion de la crise. La majorité des événements communaux ont notamment été annulés.

L'analyse du fonctionnement de l'Administration communale a pu être menée à bien. Elle a mis en exergue les forces et faiblesses de l'organisation actuelle en présentant des options possibles qu'il y aura lieu de mettre en œuvre en 2021 pour l'optimiser. Parallèlement à cette analyse, l'Administration a pu repourvoir certains postes de cadre et de cadres-intermédiaires au sein du Service technique. Cela apportera la stabilité nécessaire à aborder la phase d'optimisation dans des conditions adéquates.

La nouvelle législation sur les finances communales, avec l'établissement d'un nouveau plan comptable, a pu être introduite en 2020 dans sa très grande majorité.

L'année 2020 marque aussi le terme de la première législature de la Commune de Gibloux. Comme pour les autorités communales, cette échéance est l'occasion pour l'Administration communale de dresser un bilan de l'immense travail accompli depuis le 1^{er} janvier 2016. C'est avec un sentiment de satisfaction et de reconnaissance que nous pouvons retracer le sinueux et passionnant chemin parcouru depuis le « jour 1 » de Gibloux où « tout était encore à construire ».

Le changement de législature est synonyme, pour l'Administration communale, de nouvel environnement politique avec le renouvellement intégral des autorités communales. C'est également le moment opportun pour inventorier et planifier les grands projets encore à mener ainsi que les enjeux à anticiper et les nouveaux défis à relever.

Service administratif

Pour mémoire, le Service administratif est composé de cinq secteurs dont les activités de l'année 2020 sont relatées dans les grandes lignes ci-après :

Ressources humaines :

Ce secteur assure le centre de paie de l'ensemble du personnel communal, la gestion des dossiers de près de 108 personnes sous contrat représentant un total de 57.25 EPT ainsi que les activités courantes en matière de ressources humaines. A cela s'ajoute l'indemnisation d'environ 150 personnes auxiliaires, membre des autorités, des commissions ou du corps des sapeurs-pompiers. En 2020, ce sont 16 engagements et 17 cessations d'activité qui ont été traités.

Le secteur apporte également son appui aux services dans les situations particulières ou compliquées ayant trait au personnel. En matière d'assurance de personnes, ce sont 3 cas de maladie avec absence supérieure à 30 jours, 9 cas d'accident et 12 cas d'accident bagatelle qui ont été déclarés. A cela s'ajoutent les cas d'absence maladie dont la durée est inférieure à 30 jours.

La mise en place d'un nouveau système de gestion du temps, débutée en 2018, a pu être finalisée.

Secrétariat général :

Le Secrétariat général assume les tâches de chancellerie usuelles. Il apporte un appui au suivi et à la concrétisation de différents projets aux nombreux dicastères qui lui sont rattachés et aux activités du Conseil général.

En matière d'élection, l'année 2020 a vu l'organisation d'une élection complémentaire au début de l'année pour le Conseil général. La majorité des événements communaux ont été annulés en 2020 en raison des restrictions liées du Covid-19. Le Secrétariat a toutefois apporté un appui très important durant cette crise à l'assistance à la population et à l'adaptation des processus généraux.

Contrôle de l'habitant :

Outre la gestion du registre des habitants, le Contrôle de l'habitant assure les prestations usuelles de guichet ainsi que l'accueil des administrés pour les trois services réunis, avec le souci de mettre à disposition de chacune et chacun tous les renseignements et informations utiles. Il assure notamment la gestion des votations et collabore aux scrutins des élections.

Administration scolaire et extrascolaire / Bibliothèques :

Les activités de ces deux secteurs, en lien direct avec un seul dicastère, sont relatées sous le chapitre « Formation – Structures de garde – Enfance et jeunesse ».

Service technique

Cheffe de service : Sheila Demierre

2020 a été une année particulière et pleine de changements pour le Service Technique.

Le premier semestre a été caractérisé par un manque d'effectifs dû à des départs et dont les engagements n'avaient pas encore été finalisés : chef du service, chef de l'édilité, chef de l'urbanisme. La Covid 19 a aussi chamboulé, comme pour toute la population, le fonctionnement normal du Service.

Au deuxième semestre, l'arrivée des différents collaborateurs a permis d'introduire un nouvel élan mais la mise en place prend toujours un certain temps ; les effets seront visibles uniquement en 2021.

Les nouveaux engagements ont permis une réflexion globale sur l'organisation du Service et une meilleure attribution des compétences selon les ressources disponibles. Un nouvel organigramme a été établi afin de mieux définir les rôles de chacun. Trois sections ont vu le jour :

- Urbanisme et Energie qui comprend l'Aménagement du territoire et la Police des constructions ;
- Projets qui développe tous les projets concernant le Service technique ;
- Exploitation qui s'occupe de l'entretien courant des différents secteurs Edilité, Eau potable, Bâtiments et Déchets.

Le développement et le déploiement de processus et directives ont permis une meilleure gestion du Service, une visibilité future et surtout une planification dont les mesures feront leur effet seulement à moyen terme. Mais le but principal était de mettre en place des bases solides afin d'assurer l'évolution du Service.

Malgré le manque de ressources et les difficultés engendrées par la pandémie, un certain nombre de projets a pu être finalisé : agrandissement du silo à copeaux du chauffage à distance à Farvagny, la butte de tir la Giblana à Vuisternens-en-Ogoz, l'assainissement de la Route de Rueyres à Farvagny-le-Grand, la place de jeux à Vuisternens-en-Ogoz, le bassin de rétention Pra-Gady à Vuisternens-en-Ogoz, la première étape de la liaison d'eau potable entre le Haut et le Bas-Gibloux.

Certaines autres réalisations sont en cours d'exécution : la mise en séparatif de Farvagny-le-Petit et l'assainissement de la Route de la Pépinière à Vuisternens-en-Ogoz.

Nous pouvons observer quelque chose d'important : un grand travail est prévu sur des projets de planification qui sont en cours d'élaboration : l'harmonisation du PAL, le PGEE (plan d'évacuation des eaux), le PIEP (plan des infrastructures d'eau potable), l'agrandissement de l'école de Rossens... Ces éléments sont une priorité pour la commune afin de disposer d'éléments directeurs finalisés, ce qui permettra une meilleure vision à moyen et long terme.

Le 31.12.2020, le Service Technique occupe 50 personnes, représentant un total de 25.82 EPT, lesquelles sont réparties dans trois sections. Naturellement l'exploitation est celle qui occupe le plus de ressources.

Personnel communal

Effectif du personnel au 31 décembre 2020.

	Effectif	EPT
SERVICE ADMINISTRATIF	37	15.14
Secrétariat général, RH	7	3.83
Contrôle de l'habitant	5	3.15
Affaires scolaires et extrascolaires	20	6.50
Bibliothèque	5	1.66
SERVICE DES FINANCES	7	4.40
SERVICE TECHNIQUE	50	25.82
Administration du service	4	3.20
Police des constructions et aménagement	3	2.80
Adduction d'eau	1	1.04
Bâtiments	20	9.42
Edilité	7	6.70
Déchetteries	15	2.66
SERVICE DES FORETS	6	4.79
SERVICE SOCIAL	7	5.10
SERVICE DES CURATELLES	4	2.00
APPRENTISSAGE	2	
Commerce	1	
Forêt	1	
Total	113	57.25
Effectif réel au 31.12.2020	108	

Statistique de la population

Quelques statistiques en matière de population de notre commune :

Population légale

Lieu	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
Farvagny	2215	2236				
Corpataux-Magnedens	1296	1313				
Le Glèbe	1246	1260				
Rossens	1293	1335				
Vuisternens-en-Ogoz	975	995				
Total	7025	7139	7236	7306	7448	7606

Source : annuaire des statistiques du canton de Fribourg

Population résidente

Lieu	31.12.2020
Farvagny	2430
Corpataux-Magnedens	1318
Le Glèbe	1350
Rossens	1424
Vuisternens-en-Ogoz	1088
Total	7610

Source : registre des habitants de la commune

Tableau par tranche d'âge

Age	Nombre de personnes
0 - 4	401
5 - 18	1324
19 - 40	2247
41 - 65	2724
66 - 80	725
81 - 98	189
Total	7610

Mouvements migratoires enregistrés au contrôle de l'habitant

Statistique des quatre événements ayant un effet sur la population migratoire.

Événement	2020
Arrivées	554
Départs	546
Naissances	69
Décès	51

Aménagement du territoire

Depuis 2016, le développement de la commune s'est notamment fait à travers la réalisation de plans d'aménagement de détail (PAD) sur six secteurs distincts.

Ces PAD sont des instruments d'aménagement prescrits dans le plan d'aménagement local (PAL). Ils permettent à des grandes surfaces non bâties d'avoir une cohérence urbanistique tout en réglant certains problèmes tels que l'accessibilité et les équipements.

Le développement de ces quartiers s'est accéléré ces dernières années du fait de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), votée par le peuple en 2013 et entrée en vigueur en mai 2014.

Les PAL des anciennes communes, actuellement en vigueur, ont été approuvés assez récemment. Ils donnent des possibilités de construire largement suffisantes pour de nombreuses années. Cela suscite, chez les propriétaires ou promoteurs, l'envie d'avancer rapidement avec leur PAD.

La Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) stipule que l'approbation des PAD est du ressort de la commune, même si les promoteurs en sont les porteurs. Un PAD suit des règles définies dans le PAL et la tâche du Conseil communal est de s'assurer que la conformité au PAL soit garantie et qu'il respecte sa vision urbanistique.

Il est également important de noter que les cinq PAL ont été élaborés, acceptés et mis à l'enquête par les Conseils communaux respectifs des anciennes communes formant Gibloux et non par le Conseil communal de Gibloux lui-même. La commune de Gibloux a hérité de ces PAL, ils sont la référence légale pour l'aménagement du territoire de la commune.

Concrètement, le travail consiste d'abord à rappeler les règles aux promoteurs, à donner les exigences que la commune souhaite voir se réaliser dans le cadre du projet. Le Conseil communal ne peut pas imposer des exigences qui seraient en contradiction avec le PAL ou avec des conditions définies par les services l'Etat lors de la procédure de « demande préalable ».

Suite à cette première phase de travail qui se termine par l'examen préalable auprès des services de l'Etat, le projet adapté est présenté au Conseil communal. Il est alors approuvé et mis à l'enquête publique.

Le Conseil communal organise une soirée d'information pour la population (ou une consultation publique lors d'une pandémie mondiale) sur les PAD. Le but est d'informer les habitants sur leurs droits et sur le projet. Cette soirée d'information permet à la population de comprendre les projets et de se positionner par rapport à ceux-ci.

A la fin de l'enquête, le cas échéant, le traitement des oppositions, qui doit légalement être fait par la commune, est la phase la plus exigeante pour les autorités communales et le secteur des constructions du Service technique. Ce traitement des oppositions exige, le plus souvent, l'appui de spécialistes externes (avocats, juristes) afin de traiter les différents aspects des oppositions. La rencontre avec les opposants débouche sur un protocole de séance qui leur est soumis et sur lequel ils peuvent encore se déterminer quant au maintien ou non de leur opposition. Enfin, et suite à la détermination définitive des opposants, le Conseil communal donne son préavis sur les oppositions et transmet le dossier au SECA.

Cinq PAD ont été mis à l'enquête en 2016 :

- « Pra Bastian » et « Bel-Air » à Farvagny-le-Grand
- « Es Planches II » à Villarlod
- « Grandsetta » à Rossens
- « La Longivue » à Farvagny-le-Petit

Ce dernier va permettre le développement d'une zone d'activité située entre Farvagny et Rossens, les autres PAD étant dédiés à la création de logements.

Pour les zones à bâtir dévolues à l'habitat, la demande préalable¹ pour le PAD du « Mystère » et des présentations de concepts pour les futurs PAD du « Chemin de l'Essert » de « Derrey-la-Croix » a été traitée par les autorités communales.

En 2016, des séances d'information ont eu lieu pour les PAD de « Pra Bastian », « Grandsetta » et « La Longivue ». Elles ont réuni au total plus de 200 personnes, démontrant amplement la nécessité de telles assemblées.

¹ Art. 77 LATeC, Examen préalable : 1 Avant la mise en consultation [...] d'un plan d'aménagement de détail et de la réglementation relative à ces plans, la commune les soumet à l'examen du Service.

Les PAD « Le Pré au Prêtre » et « Kâche-Alogne » sont, pour le premier un vieux PAD qui n'a pas été mis en œuvre avant la fin de 2016 et, pour le second, un PAD en vigueur depuis environ trois ans.

Les nouvelles surfaces brutes ainsi mises à disposition sous forme de PAD pour des projets de construction d'habitation sont d'environ 100'000 m² et les nouvelles zones d'activité de plus de 174'000 m².

Liste des PAD et statut du traitement administratif des PAD		
No	Nom du PAD et localité	Description
1	La Longivue, Farvagny-le-Petit	Zone d'activité d'importance cantonale PAD adapté aux conditions d'approbations approuvé par la DAEC le 18 décembre 2020
2	Pra-Bastian, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie ² PAD adapté aux conditions d'approbation de la DAEC, approuvé par cette dernière le 20 mai 2020
3	Le Mystère, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie Enquête complémentaire, phase de traitement des oppositions
4	Bel-Air, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à moyenne densité A l'étude
5	Le Pré au Prêtre, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie PAD approuvé par la DAEC le 24 mai 2006
6	Kâche-Alogne, Farvagny-le-Grand	Zone mixte PAD approuvé par la DAEC le 29 septembre 2015. Trois immeubles construits et habités. Reste encore un immeuble de services et commerces à construire.
7	Chemin de l'Essert, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie PAD en lien avec l'harmonisation du PAL
8	Derrey-la-Croix, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie Enquête faite, phase de traitement des oppositions et préparation d'une enquête complémentaire
9	Rueyres, Rueyres-St-Laurent	Zone résidentielle spéciale ³ PAD approuvé par la DAEC le 22 février 2017 avec des conditions Adaptation du PAD aux conditions d'approbation à l'enquête publique 19 mars 2021 pour 30 jours
10	Grandsetta, Rossens	PAD mis à l'enquête Exigence de la DAEC que la Route du Jordil soit mise à l'enquête avant l'approbation du PAD
11	Es Planches II, Villarod	1 ^{ère} mise à l'enquête le 23 septembre 2016, oppositions traitées et transmission du dossier au canton pour approbation le 03.03.2017 2 ^{ème} enquête publique, dossier auprès du SECA

² Art. 22 RCU de Farvagny sur la zone résidentielle à densité répartie: zone réservée aux habitations collectives, aux habitations individuelles groupées et aux habitations individuelles (max. 20%).

³ Art. 23 RCU du Glèbe sur la zone résidentielle spéciale: zone réservée aux habitations individuelles, groupées, collectives avec des activités compatibles avec la zone.

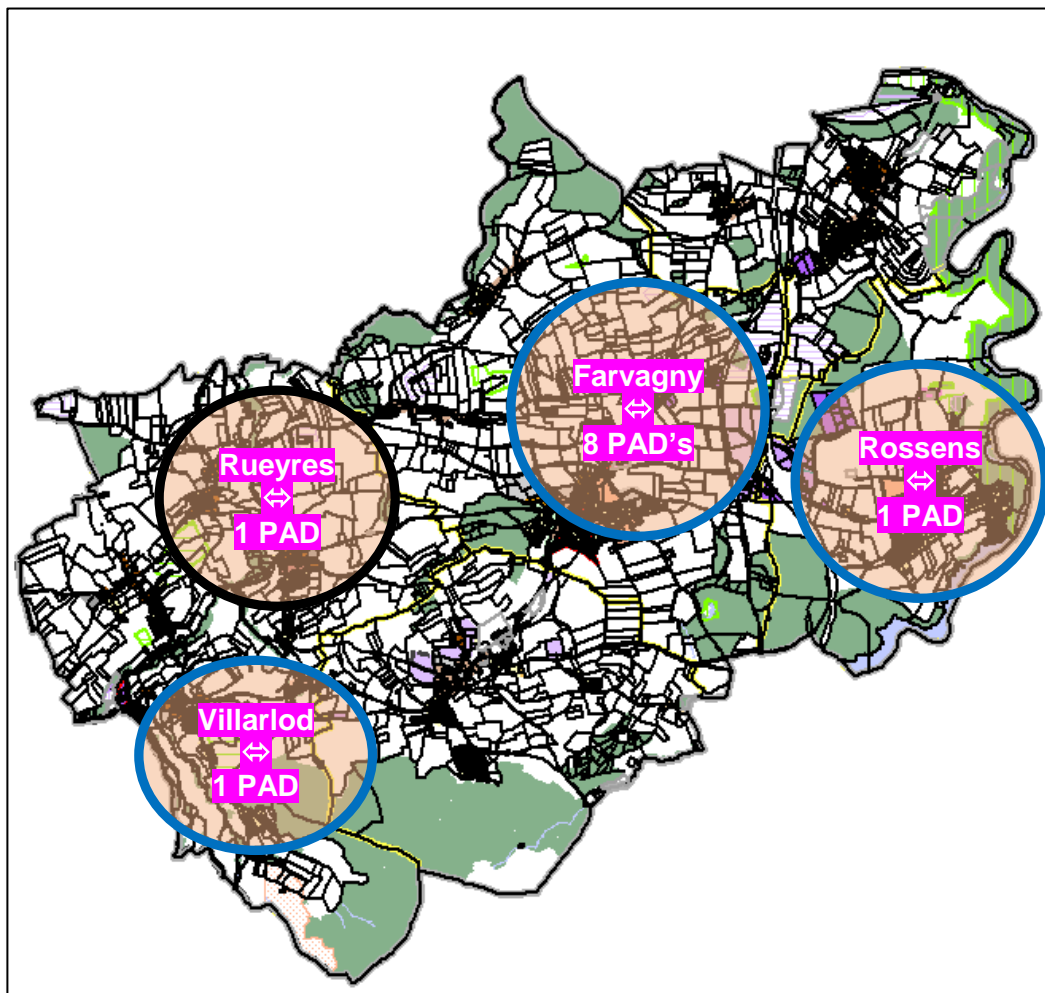


FIGURE 1 : LOCALISATION DES PAD DANS LA COMMUNE DE GIBLOUX

Le PAL harmonisé de la commune est toujours en demande préalable au canton depuis septembre 2019. Cette étape est une première analyse et une prise de position des services de l'Etat. Sur la base des réponses reçues, les documents définitifs seront adaptés afin de mener à bien la procédure officielle de mise à l'enquête. Ce sera le travail de 2021.

Gravières

Si l'ouverture d'une gravière fait grand bruit, sa fermeture est plus discrète, mais elle n'en est pas moins importante. En effet, une deuxième vie s'offre à ces surfaces via une remise en état.

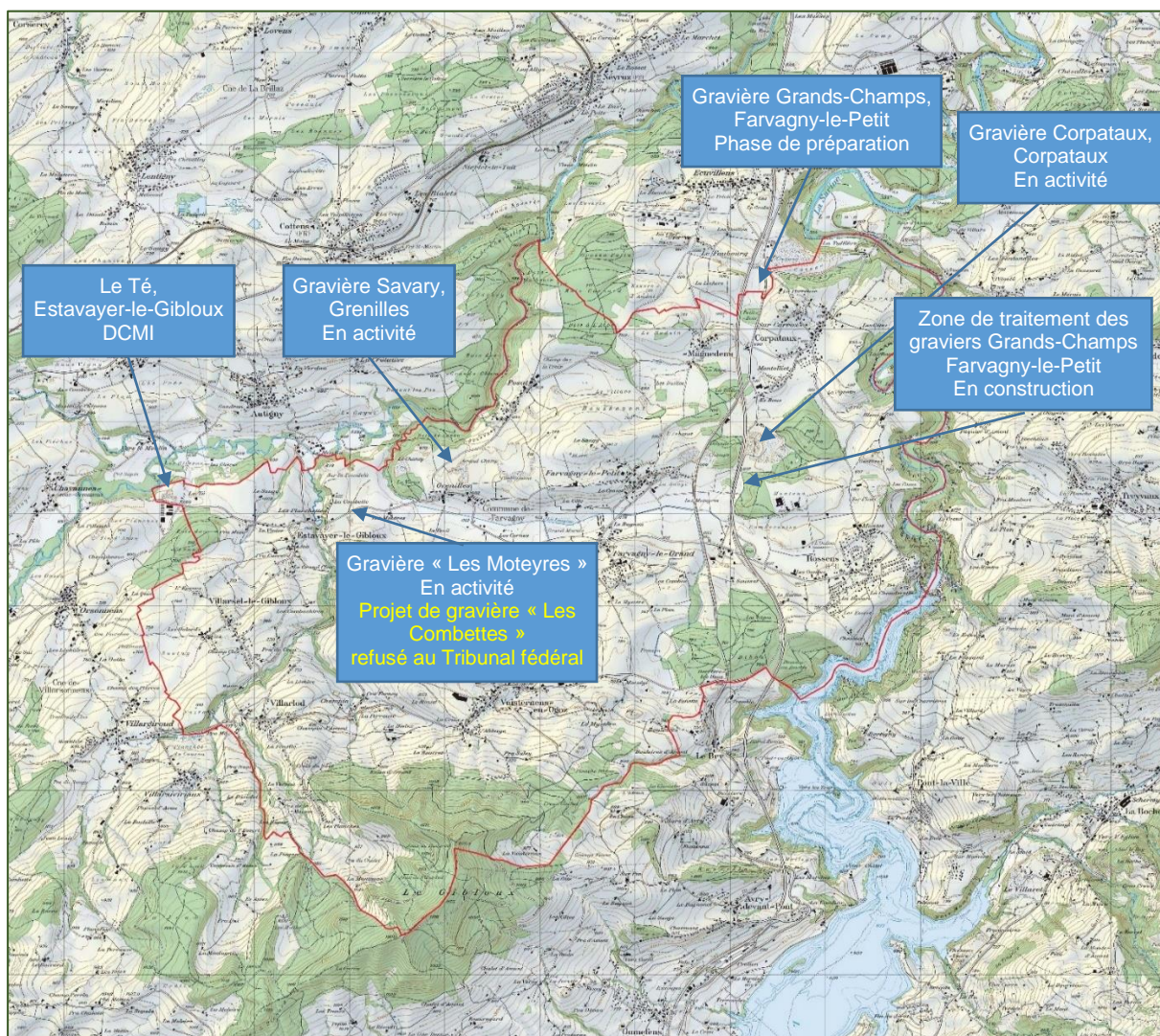
Deux gravières ont disparu de notre liste des gravières en exploitation, celle de Boussevent à Farvagny-le-Petit et celle de Contramont à Grenilles. Les deux sites ont repris leurs fonctions primaires de terre agricole. À la suite des décisions des services de l'Etat, ces territoires sont devenus des biotopes, véritables lieux de biodiversité où la faune et la flore ont repris leurs droits.

Il vaut la peine de se promener à pied aux alentours de ces deux anciennes gravières, non pas pour y déranger la faune, mais pour se rendre compte du résultat de la remise en état.

La gravière de Grands-Champs, qui focalise beaucoup l'attention, aussi bien des autorités communales que de la population, poursuit l'exploitation des graviers qu'elle contient. A signaler que les autorités communales ont dû, cependant, intervenir une fois en raison du travail de maintenance des installations durant un jour férié. Un courrier demandant le respect des règles en la matière a été adressé aux exploitants.

Un projet de recyclage des matériaux de démolition (béton) pour les transformer à nouveau en gravier est en cours de demande de permis de construire dans le cadre de la gravière des Moteyres.

En conclusion, 2020 a été une année plutôt calme du côté des gravières, si ce n'est une diminution de leur nombre sur le territoire communal. La qualité de vie des citoyens n'en est qu'améliorée. La carte de situation et le tableau ci-après résumant l'état des différentes gravières.



Nom	Localité	Exploitant	Statut		Taxes perçues en 2020
Décharge du Té	Estavayer-le-Gibloux	JPF Gravières SA	En activité	CHF	61'638.00
Gravière Savary	Grenilles	Savary, Béton-Frais et Gravières SA, Vesin	En activité	CHF	6'632.00
Gravière des Grands-Champs	Farvagny-le-Petit	JPF Gravières SA	En activité	CHF	500'000.00
Gravière de Corpataux	Corpataux	Gravière de Châtillon SA	En activité		Paiement total effectué en 2015
Gravière « Les Moteyres »	Estavayer-le-Gibloux	Macheret & Fils SA	En activité	CHF	8'000.00

Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse

2020 fut la dernière année de la présente législature. A l'instar des autres domaines de la vie, les Affaires scolaires, les Structures de garde et la Politique de l'Enfance et de la Jeunesse ont également été impactées par la situation sanitaire. Globalement, cela ne se reflète néanmoins pas dans les comptes 2020 qui n'ont pas seulement connu une baisse des produits mais également une baisse des charges. Sur le terrain, la situation fut toute autre, notamment avec la mise sur pied d'importantes mesures sanitaires au sein de nos écoles et de nos structures de garde. Si le début du printemps fut compliqué du fait de l'incertitude des conséquences sanitaires et des décisions cantonales et fédérales y relatives, les prestations ont pu être assumées tout au long de l'année conformément aux directives des autorités supérieures.

Je tiens ici à souligner l'important engagement du personnel communal, en particulier celui travaillant dans nos différentes structures de garde, de nos écoles et de nos bibliothèques. Qu'il en soit vivement remercié.

Cette dernière année de la législature a également vu se réaliser les ultimes démarches liées à la validation du cadre de la Politique communale scolaire et extrascolaire. La future organisation du Cercle scolaire est désormais connue, avec la création de trois Établissements sur les trois pôles scolaires que sont Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand et Rossens. Avec un objectif à 2026 pour la finalisation des travaux utiles, la fusion des communes sera pleinement réalisée dans ce domaine-ci, en donnant une nouvelle dynamique à notre organisation scolaire et extrascolaire, qui offrira toutes les prestations d'une école globale, dans l'ère du temps. Notre commune basculera désormais dans une phase de mise en œuvre concrète, ce qui se reflète avec les travaux en cours pour agrandir l'école de Rossens. Les défis seront nombreux et les échanges avec la population importants.

Concernant la Politique liée à l'Enfance et la Jeunesse, les travaux de cette première législature ont permis de développer une nouvelle politique active en la matière. Celle-ci a su répondre aux besoins de nos plus jeunes concitoyens, preuve en est le succès rencontré, ce qui s'illustre également par les diverses récompenses obtenues par les projets mis sur pied et qui sont devenus des modèles en la matière. Les bases sont solides et l'ensemble des questions y relatives ont fait l'objet d'un deuxième rapport de fin de législature, ce qui permettra aux prochaines autorités, notamment à la Commission Enfance et Jeunesse (CEJ), d'avoir tous les outils en main pour pérenniser et développer cette politique.

La législature fut donc riche et intense, mais le jeu en valait la chandelle. Les bases posées pour le développement des politiques liées à mon Dicastère ont été confrontées au débat et à différentes analyses, ont reçu un large assentiment des différents acteurs et ont été avalisées par notre législatif. Ce travail reste un travail d'équipe et je tiens ici à adresser mes vifs remerciements aux membres des différentes commissions rattachées à mon Dicastère (Commission des Affaires scolaires, Commission des Structures de garde et CEJ), ainsi qu'à l'ensemble des acteurs ayant travaillé de près ou de loin dans ces dossiers. En particulier, je tiens à remercier la Cheffe de l'Administration scolaire et extrascolaire, Mme Claudine Pochon, qui prend sa retraite en 2021. Son dévouement et son investissement exemplaires en faveur de la commune et de nos administrés fut un immense apport pour le soussigné.

C'est donc non sans émotion, mais également avec une certaine satisfaction des travaux réalisés, que je mets un point final à cette législature.

Fabien Schafer
Conseiller communal
Dicastère des affaires scolaires, des structures
de garde, de l'enfance et de la jeunesse

Affaires scolaires

Organisation du cercle scolaire de Gibloux

Le cercle scolaire comprend 3 Établissements correspondant aux anciens cercles scolaires que sont Corpataux-Magnedens/Rossens, Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz et Le Glèbe. A la suite de l'entrée en vigueur, en 2015, de la nouvelle loi scolaire, la commune n'est plus l'autorité scolaire du cercle mais continue à l'administrer. La direction d'école évolue : depuis la rentrée 2019/2020, M. Joël Descloux est le Responsable des Établissements de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz et Le Glèbe, et Mme Alexandra Gremaud est la Responsable d'Établissement de Corpataux-Magnedens/Rossens.

Gestion du cercle scolaire de Gibloux

Comme indiqué en introduction, un certain nombre d'uniformisations ont été effectuées depuis le début de la législature ; celles-ci n'ont cessé d'évoluer en fonction des modifications de la loi scolaire cantonale, dont les dernières ont été effectuées en 2019, de sorte que 2020 fut une année de consolidation. De manière générale, le budget est en ligne avec les années précédentes, si ce n'est un certain nombre d'économies liées aux dépenses qui n'ont pas été nécessaires du fait de la situation sanitaire COVID. Les charges liées intercommunales connaissent la même mouvance. À noter que les charges de transport scolaire feront encore l'objet d'une ristourne d'un de nos prestataires (TPF), le dossier étant en cours de traitement pour l'ensemble du canton. Le montant sera compensé avec les charges 2021.

Statistique – Effectifs des élèves et nombre de classes à la rentrée 2020 pour le CS de Gibloux

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne élèves/classe
Enfantines	9	166	18,44
Total enfantines	9	166	18,44
Primaires			
3H	4	70	17,5
4H	6	97	16,17
5H	4	88	22
6H	4	92	23
7H	6	104	17,33
8H	5	96	19,2
Total primaires	29	547	18,86
TOTAL GENERAL	38	713	18,76

* 0 classe à 2 degrés dans l'Établissement de C-M/R

* 0 classe à 2 degrés dans l'Établissement de F/V-O

Les effectifs ci-dessus recensent les élèves de façon « physique ». En termes de statistique par contre, les effectifs à considérer pour déterminer le nombre de classes sont supérieurs, ceci étant dû à la présence d'enfants en intégration qui comptent pour trois élèves.

Statistique – Effectifs globaux par école

	Nombre classes	Nombre d'élèves	Moyenne élèves/classe
Farvagny	14	266	19
Vuisternens-Ogoz	4	72	18
Corpataux	4	83	20,75
Magnedens	0	0	0
Rossens	8	157	19,63
Estavayer-Gibloux	8	135	16,88
TOTAL GENERAL	38	713	18,76

De manière générale, il sied de préciser que les projections liées au développement démographique reflètent l'augmentation de la population au sein de notre commune de Gibloux, même si structurellement,

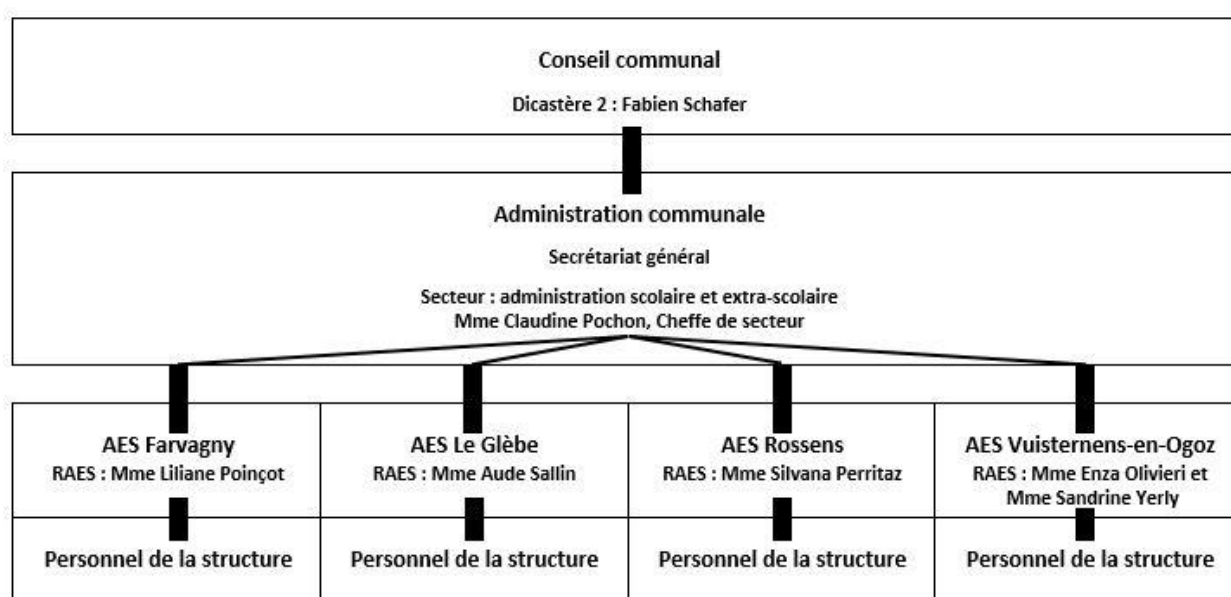
cette augmentation s'effectue souvent par cycle au niveau du bassin scolaire. L'année 2020 reste néanmoins peu indicative de cette évolution, une diminution drastique ayant été constatée. Cette tendance a été observée dans l'ensemble du canton et s'explique, fort probablement, par la situation sanitaire.

Structures de garde

Accueils extrascolaires

Les Accueils extrascolaires (AES) de la commune de Gibloux se situent sur quatre sites que sont Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Ils sont gérés par des Responsables de site qui sont, eux-mêmes, rattachés au secteur de l'Administration scolaire et extrascolaire.

Durant cette année 2019, les travaux d'uniformisation et l'intégration de la nouvelle réglementation entrée en vigueur en 2018 se sont poursuivis. L'actualité COVID a imposé la fermeture de la structure durant le printemps 2020 durant 6 semaines, à l'exception d'un service minimal pour le personnel « élémentaire » conformément aux prescriptions fédérales.



Inscriptions 2020/2021

AES par semaine	avant l'école	matinée	midi	après-midi	après l'école	TOTAUX	Nombre enfants inscrits
Estavayer-Gibloux	0	0	32	5	22	59	23
Farvagny	10	2	102	12	60	186	73
Rossens	0	0	56	2	41	99	43
Vuisternens-Ogoz	5	0	57	3	48	113	34
TOTAL	15	2	247	22	171	457	173

Les chiffres de ce tableau sont indicatifs : ils correspondent aux inscriptions régulières mais ne tiennent pas compte des inscriptions irrégulières. La fréquentation des structures peut donc se situer au-dessus de ces projections, notamment sur les plages de midi et après l'école.

S'agissant des aspects financiers, l'année 2020 n'est pas indicative du fait de l'actualité COVID, qui a contraint à certaines diminutions drastiques de la fréquentation. Il semblerait que le télétravail, respectivement l'incertitude de l'évolution sanitaire, ait également conduit à une baisse des fréquentations lors du deuxième semestre. Les produits restent donc en-dessous de ce qui a été projeté. Quant aux charges, elles restent plus proches des dépenses ordinaires du fait des salaires du personnel qui ont été assumés malgré les fermetures ou diminution de fréquentation imposées par les prescriptions sanitaires.

Le Dicastère adresse ses plus vifs remerciements à tout le personnel des AES pour leur engagement, leur passion et leur dévouement, permettant d'assurer ce service important en faveur des familles, en particulier lors de cette année très particulière.

Autres structures

La commune de Gibloux soutient, en collaboration avec la commune de Hauterive/FR, différentes structures d'accueil par le biais de subventions directes et indirectes aux structures ou aux parents. Les services suivants peuvent ainsi être proposés :

- **La crèche La Marelle** : elle est située sur deux sites que sont Farvagny-le-Grand et Grangeneuve. À noter que la commune supporte le déficit de cette structure qui aurait été, pour l'année 2020, en ligne avec le budget. Le taux d'occupation de la structure est, en effet, resté stable, se renforçant légèrement lors de cette troisième année depuis l'élargissement de l'offre rendue possible par la prise de possession des locaux de Farvagny-le-Grand au début 2018. Le contexte COVID a, néanmoins, pesé sur certaines fréquentations (notamment lors des fermetures imposées) de sorte que les produits et charges sont restés en-dessous de ce qui avait été budgété, restant toutefois dans la même proportion.
- **L'Accueil Familial de Jour de la Sarine** : cette association met en contact les parents et les mamans de jour afin d'obtenir un moyen de garde plus flexible que les structures communales. Elle assure le suivi administratif et la coordination entre les différents acteurs, dont notamment la commune et les parents, ces derniers pouvant bénéficier d'une subvention.
- **Les écoles maternelles** : la commune de Gibloux accueille deux entités sur son territoire, la Maison des Petits, à Villarlod, et la Chrysalide, à Rossens. La commune soutient ces structures par des prestations en nature et financières et peut aussi être appelée à subventionner les parents. La commune d'Hauterive/FR procède de même avec l'école maternelle Le Jardin Câlin. Les enfants des deux communes bénéficient d'un « libre-passage » aux différentes structures, ce qui signifie que les tarifs appliqués sont identiques.

Ecoles spécialisées

Services auxiliaires scolaires

Les services auxiliaires scolaires sont assumés par Flos Carmeli. La commune de Gibloux est l'interlocutrice pour la région du Gibloux et représente donc également la commune de Hauterive/FR avec laquelle notre commune est conventionnée. Ces services comprennent la logopédie, la psychologie et la psychomotricité. À noter qu'une nouvelle direction est en place depuis 2020 : M. Emmanuel Batoz, par ailleurs citoyen de la commune de Gibloux, en est le directeur.

Emplacement principal des services	
Bâtiment scolaire	Services principaux
Corpataux	Psychologie
Farvagny-le-Grand	Logopédie, Psychologie, Psychomotricité
Estavayer-le-Gibloux	Logopédie, Psychologie
Rossens	Logopédie

Bibliothèque Régionale du Gibloux (BRG)

La BRG se situe sur deux sites : Farvagny-le-Grand (CO) et Rossens (école primaire). Sa responsable, Mme Claire-Lise Progin, est secondée de Mme Anne-Laure Brügger, responsable du site de Rossens, et peut compter sur l'engagement de l'ensemble du personnel de la BRG, dont la dotation s'est légèrement améliorée depuis la fusion.

A l'instar d'autres services, l'année 2020 fut très particulière, marquée par l'arrivée d'un nouveau virus, elle restera dans les souvenirs comme exceptionnelle. La bibliothèque a dû s'adapter et innover pour continuer à fournir ses prestations.

A relever que, du 24 avril au 6 juin 2020, durant la fermeture et la période qui a suivi, la BRG a préparé près de 190 commandes à emporter (133 à Farvagny et 54 à Rossens) dont de nombreux « sacs surprises ». Quelques personnes (particulièrement à risque ou dont les proches sont à risque) ont continué d'utiliser ce service en profitant notamment de découvrir des ouvrages uniquement choisis par les bibliothèques.

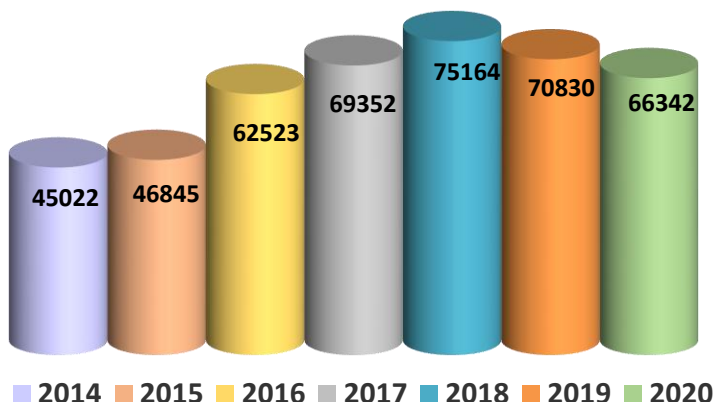
Enfin, malgré la situation COVID, la BRG a pu mettre sur pied quelques activités, notamment l'activité « Né pour lire », connaissant une bonne affluence.

Au surplus, le Dicastère renvoie au rapport d'activité 2020 global de la BRG, dont certains extraits statistiques se trouvent ci-après.

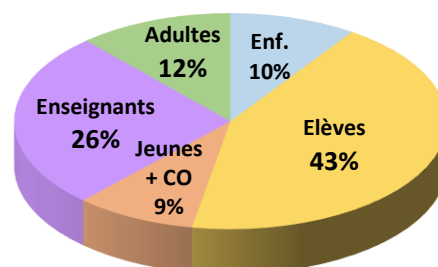
Le Dicastère adresse ses remerciements à tout le personnel BRG pour son important engagement quotidien qui permet de faire rayonner notre bibliothèque bien au-delà des frontières communales.

Statistiques 2020

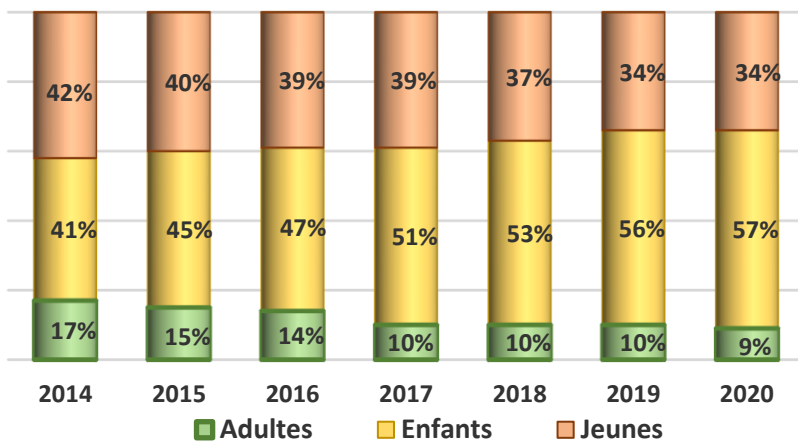
Evolution des prêts



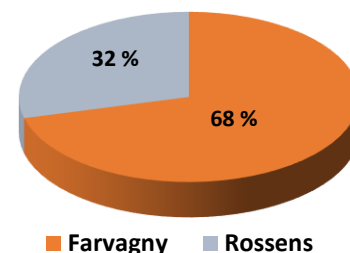
Selon type de lecteur



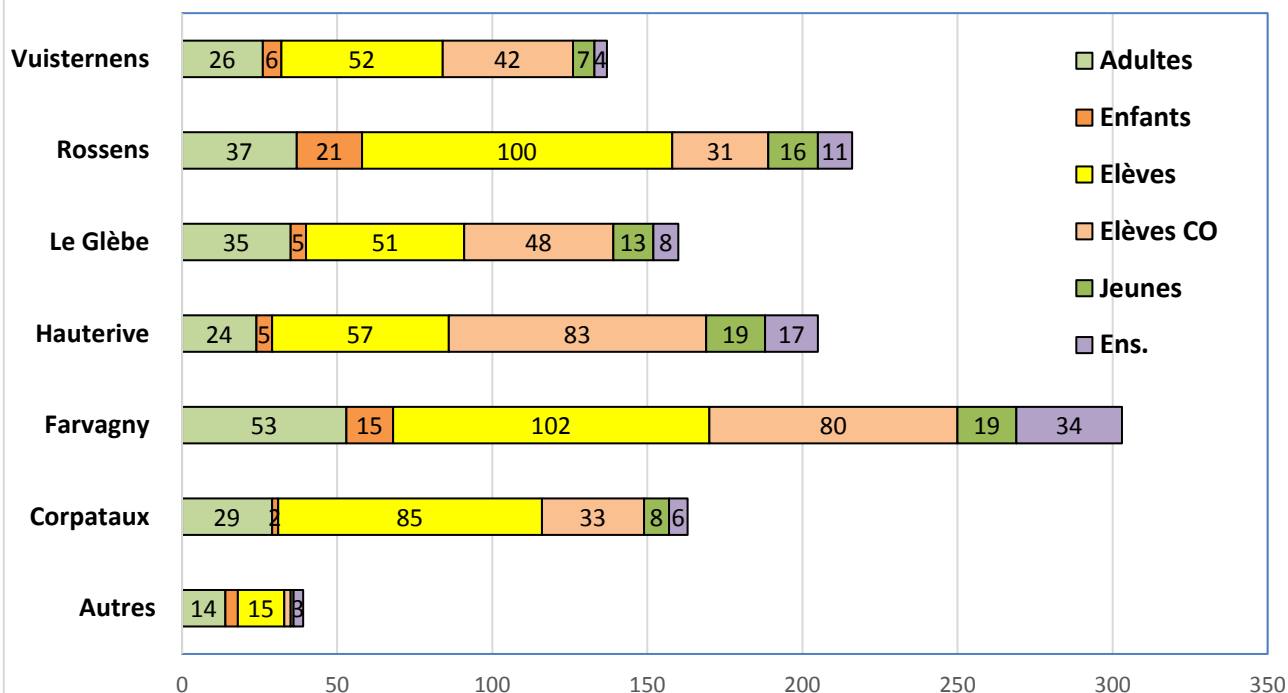
Prêts par catégorie de documents



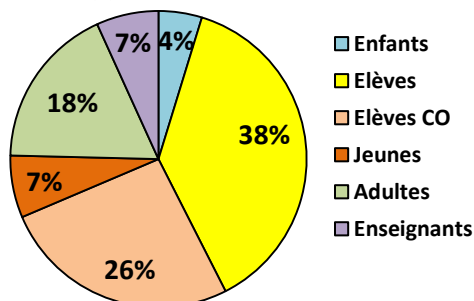
Selon le lieu



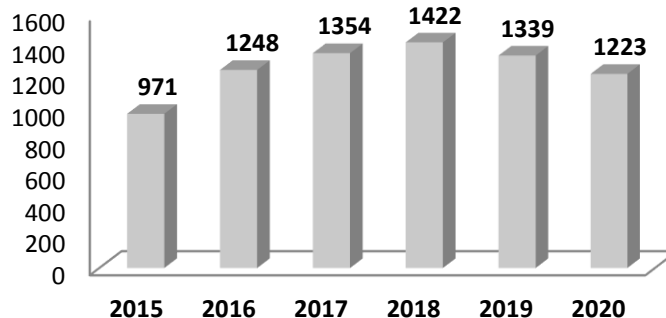
1223 lecteurs actifs



Types de lecteurs



Evolution des abonnés actifs



Autres loisirs

Ludothèque

La ludothèque du Gibloux est gérée par un comité de bénévoles et bénéficie du soutien des communes de Gibloux et Hauterive/FR dans la continuité de ce qu'assumait déjà l'ACG. Le soutien s'exprime de deux manières : l'un financier, par un subventionnement à hauteur de CHF 1.- par habitant, et l'autre en nature, par la mise à disposition des locaux. Ces derniers se situent à Vuisternens-en-Ogoz, alors qu'ils se trouvaient à Hauterive/FR jusqu'en 2018. Ce recentrage et ces locaux plus adaptés ont contribué au fort développement de la ludothèque qui a connu une forte augmentation de sa fréquentation jusqu'en 2019, ce qui bénéficie une fois encore aux familles giblousiennes. Concernant 2020, tenant compte de nombreuses fermetures imposées et d'une situation sanitaire incertaine, la structure a poursuivi son rôle du mieux possible, en permettant, notamment, l'accès à ses ressources par le prêt. Les statistiques resteront néanmoins peu indicatives dans ce contexte et aucune conclusion fiable quant à l'évolution de la structure ne pourra être réellement tirée.

Politique de l'enfance et de la jeunesse

L'année 2020 aurait dû être une ultime année de consolidation et pérennisation pour la politique communale active en matière d'enfance et de jeunesse. L'actualité COVID est venue totalement chambouler les habitudes. Malgré cela, les projets ont su rebondir et la mise sur pied d'activités lorsque cela a pu être possible a confirmé l'excellente vitalité des projets.

FriTime Gibloux

2020 était la deuxième année complète du projet. Le groupe de pilotage a organisé 19 activités mais seules 10 activités ont pu avoir lieu. Entre les mois de mars et juin 2020, le projet a dû être mis en pause ; si certaines activités ont pu être déplacées à l'automne, d'autres ont dû être annulées. Mise à part l'actualité COVID, le projet se porte très bien. Des points d'amélioration ont été identifiés, comme sur le plan de la communication. La pérennisation du groupe de pilotage est également une préoccupation importante.

2021 continuera à être marquée par l'actualité COVID. En particulier, il sera plus difficile d'organiser des activités avec des sociétés locales, telles que des clubs de sport par exemple. Lesdites sociétés doivent, en effet, déjà gérer leurs propres entraînements tout en suivant les mesures en vigueur et ne peuvent consacrer du temps à l'organisation d'événements supplémentaires. Le groupe de coordination devra, dès lors, mettre l'accent sur d'autres activités d'ici le retour à la normale.

Pour de plus amples détails, il est renvoyé au rapport FriTime Gibloux du mois de février 2021.

Midnight Gibloux

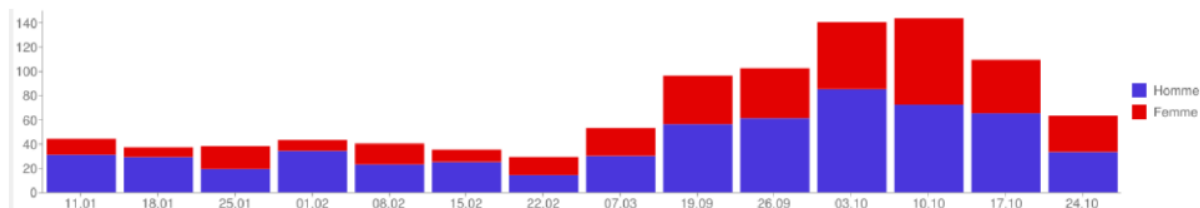
La troisième saison du Midnight Gibloux a malheureusement été perturbée par la pandémie de coronavirus. L'impact de celle-ci reste difficilement mesurable, mais il faut relever que huit soirées ont tout de même pu être organisées entre janvier et mars 2020, avec un beau succès (plus d'une quarantaine de participant-e-s par soirée en moyenne, dans la ligne des chiffres nationaux), étant rappelé que la fréquentation est toujours plus basse au début de l'année, notamment du fait du déplacement du projet à Rossens.

Comme à l'accoutumée, le projet est itinérant, ce qui signifie qu'il se déplace dans différentes salles de sport situées sur le territoire communal. Cette situation est liée à la volonté de ne pas entraver les activités de nos sociétés locales, ou dans une moindre mesure. En 2020, la fréquentation des salles a été organisée pour permettre une fréquentation « par bloc », afin de pérenniser le projet. Les tests effectués en 2019 ont, en effet, montré qu'un changement trop important de salles dans une courte période conduit à une baisse de fréquentation du projet. De même, le lieu choisi influence également la fréquentation. Cet enjeu fait l'objet d'une attention particulière, dont les conclusions ne peuvent pas être tirées sur la base de l'année 2020 tant les facteurs extérieurs ont entravé l'évolution du projet.

A noter que lors de la réouverture du projet en septembre 2020, le Midnight Gibloux a battu tous les records cantonaux et nationaux, avec plus de 140 participant-e-s lors de certaines soirées. Enfin, lors de la 2^e vague COVID, les chef-f-es de projet ont proposé des activités en ligne qui ont réuni pas moins d'une septantaine de participant-e-s, ce qui a distingué le projet au niveau national.

	2018/19	2019	2020
Données du projet Midnight Gibloux			
Événements	14	24	14
Nombre de participant-e-s			
Total	286	371	349
Homme	157	207	203
Femme	129	164	146
Visiteur-euse-s enregistrés			
Total	1107	1478	972
Homme	625	846	577
Femme	485	632	395
Statistiques de la participation			
Moyenne participation totale	79.1	61.6	69.4
Moyenne homme	44.4	35.3	41.2
Moyenne femme	34.6	26.3	28.2
Maximum	109	87	143
Minimum	45	27	29

Participation par évènement



Constance des participant·e·s



Domicile des participants

Avec 72.9% de participant-e-s issu-e-s de Gibloux et 21,8% de participant-e-s issu-e-s de Hauterive/FR, la fréquentation du projet par les jeunes de notre région est élevée, témoignant d'un ancrage du projet dans la culture jeune locale (94,7% des jeunes issu-e-s de Gibloux ou Hauterive/FR).

Gibloux, par village	%	Autres	%
Farvagny	25,6	Hauterive (Posieux + Ecuwillens)	21,8
Rossens	13,7	Marly	0,4
Vuisternens-en-Ogoz	14,1	Fribourg	1,2
Corpataux	7,8		
Rueyres-St-Laurent	5,1		
Villarlod	2,7		
Grenilles	2		
Estavayer-le-Gibloux	0,8		
Magnedens	1,1		

Pour de plus amples détails, il est renvoyé au rapport de la Fondation Idée Sport du 2 mars 2021 dont quelques extraits statistiques ont été présentés ci-avant.

Affaires sociales – Santé – Intégration

Cette dernière législature a vu le déménagement du Service social ainsi que celui du Service des curatelles, de Farvagny à Rossens, dans de nouveaux spacieux locaux.

La réorganisation du Service social, en particulier dans sa gestion administrative et comptable, débutée déjà en 2018, s'est finalisée en 2019. Elle a permis une meilleure gestion du contentieux, ce qui a eu pour conséquence d'abaisser le montant de l'aide matérielle octroyée et d'induire une diminution des frais administratifs du service.

2020 est également l'année où le Service social a débuté la programmation de divers modules nécessaires à la mise en place du logiciel KISS, lequel uniformise les pratiques des différents services sociaux régionaux de notre canton.

Il est important de relever qu'au cours de ces cinq dernières années, la politique du suivi de la gestion administrative et financière de plusieurs personnes ou familles, menée par le Service social, a contribué grandement à éviter que les situations de ces personnes ne se dégradent.

L'année 2020 a été particulièrement compliquée, notamment en raison de la pandémie due au Covid-19. En effet, tant l'organisation du Service social que les prestations envers les bénéficiaires de l'aide matérielle ont été impactées. Toutefois, chacun s'est adapté aux mesures liées à la crise sanitaire, tant au niveau des bénéficiaires que des collaboratrices du service.

Cette difficile période n'a pas occasionné d'importante augmentation au niveau des demandes d'aide matérielle, les personnes touchées par la pandémie ayant utilisé d'autres ressources financières. Toutefois, pour la prochaine législature, ces demandes d'aide vont probablement sensiblement augmenter.

Enfin, il est à relever que les frais de l'assistance sont très bien tenus et remis selon les normes légales en ayant toujours à cœur le respect de la personne et de l'équité. Je souhaite profiter de ces lignes pour remercier encore vivement Mme Nicole Villet de sa bonne gestion du Service social du Gibloux.

De plus, je tiens encore à faire part de ma vive reconnaissance tant à la direction du service qu'aux membres de la Commission sociale qui ont fait un excellent travail durant cette dernière législature.

S'agissant du Service des curatelles, une augmentation constante des mandats, et ce notamment depuis 2017, est à relever. Le nombre de cas et leur complexité ont induit l'augmentation des EPT, notamment l'engagement d'une nouvelle curatrice en 2020.

En effet, il y a eu 6 levées de curatelle, 1 transfert, 1 changement de mesure, 9 décès et 15 nouvelles situations, ce qui représente la gestion de 80 mesures de curatelle de différente nature.

Force est de constater que les difficultés vont en s'aggravant notamment à cause de la solitude. De plus, les mesures liées à la pandémie du Covid-19 ont provoqué un sentiment d'isolement et d'insécurité chez les personnes déjà fragiles.

Cette situation ne va pas s'améliorer dans les années à venir et les collaboratrices du Service des curatelles ont à cœur de continuer à soutenir au mieux les personnes concernées. Je tiens encore à remercier très sincèrement Mme Fabienne Schouwey pour son engagement et sa précieuse collaboration dans sa fonction de responsable de notre Service des curatelles.

Diana Carbonnier
Conseillère communale
Dicastère des affaires sociales, de la santé et de
l'intégration

Service des curatelles

Curatrice officielle : Fabienne Schouwey

Le Service des curatelles du Gibloux s'occupait, au 31 décembre 2020, de 80 personnes au bénéfice d'une curatelle.

L'année 2020 en quelques chiffres :

- Décès 9
- Transfert dans d'autres communes 1
- Levée 6
- Changement de mesures 1

	Nouveaux mandats	Levée	Décharge	Dossiers en cours
Avant juin 2012	36	0	0	36
dès juin 2012	7	0	0	43
2013	15	4	0	54
2014	17	9	9	62
2015	23	21	8	64
2016	6	6	19	64
2017	15	9	11	70
2018	17	13	7	74
2019	25	10	15	77
2020	15	12	16	80

Autres loisirs (aînés) – Seniors

Dans le cadre de la loi Senior+, entrée en vigueur au 1er janvier 2017, son art. 1er prévoit :

« En complément à la législation fédérale et cantonale, la présente loi a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie ».

Dans ce contexte, la commune de Gibloux subventionne financièrement l'Association Gibloux Solidaire, créée en 2015 sous l'égide de l'ancienne commune de Farvagny par le biais de Mme C. Perritaz, ancienne Conseillère communale, qui répond en partie à ces objectifs. Elle propose, en effet, divers services et activités à toutes personnes âgées, handicapées ou momentanément atteintes dans leur autonomie, résidant dans la commune de Gibloux. Tous ses membres actifs sont des bénévoles (26 personnes dont 5 membres du Comité, 4 responsables de groupes, 10 chauffeurs, 4 responsables d'ateliers).

Compte tenu de la pandémie du COVID-19, la majorité des activités ont été suspendues mais les bénévoles de Gibloux Solidaire ont pris part très activement aux actions menées pour les seniors durant la première phase de la pandémie. En effet, avec les Sociétés de Jeunesse de nos villages, ils ont répondu quotidiennement aux besoins des personnes isolées ne pouvant plus sortir de chez elles. Nous tenons à les en remercier infiniment.

Durant cette dernière année, les demandes de transport ont fortement augmenté de même que les visites à domicile. Les bénévoles continuent de répondre aux besoins des seniors en faisant leurs courses au quotidien. Nous tenons à leur faire part de notre très vive reconnaissance pour le travail considérable accompli. La prochaine législature permettra de pérenniser, dans le cadre de la Loi Senior+, toutes les actions mises en place pour les aînés de notre commune.

Service social du Gibloux

Cheffe de service : Nicole Villet

Comptes 2020

No	Libellé	Budget 2020	Comptes 2020
5810	Frais de personnel et administratifs (part à charge de la commune de Gibloux)	495'555.00	472'563.95

La charge financière relative au frais de personnel a été sensiblement inférieure aux prévisions budgétaires. Cette différence est due notamment aux frais prévus pour le changement du système informatique, qui n'ont pas été entièrement utilisés en 2020 et différents changements au niveau du personnel, notamment au niveau des assistants sociaux qui n'étaient pas prévisibles au moment de l'établissement du budget.

5811	Assistance (part à charge de la commune de Gibloux)	496'000.00	583'629.45
------	---	------------	------------

Les frais d'assistance à charge des communes ont été sensiblement supérieurs aux prévisions budgétaires. Ce poste est effectivement très difficile à évaluer au moment de l'établissement du budget. La charge en question est tout même inférieure à celle de 2019 qui représentait CHF 619'956.26.

581	Service social du Gibloux	991'555.00	1'056'193.40
------------	----------------------------------	-------------------	---------------------

En ce qui concerne les coûts de l'aide sociale, il y a lieu de prendre en compte notre participation à la répartition des coûts du district de la Sarine, soit :

580	Participation au Service social de district	250'000.00	78'495.80
-----	---	------------	-----------

58	Aide sociale (globale)	1'241'555.00	1'134'689.20
-----------	-------------------------------	---------------------	---------------------

Aussi, la charge totale de l'aide sociale pour l'année 2020 est inférieure au budget de CHF 106'865.80 et inférieure à la charge totale de l'année 2019 de CHF 115'041.62.

Notre personnel est composé au 31 décembre 2020 comme suit :

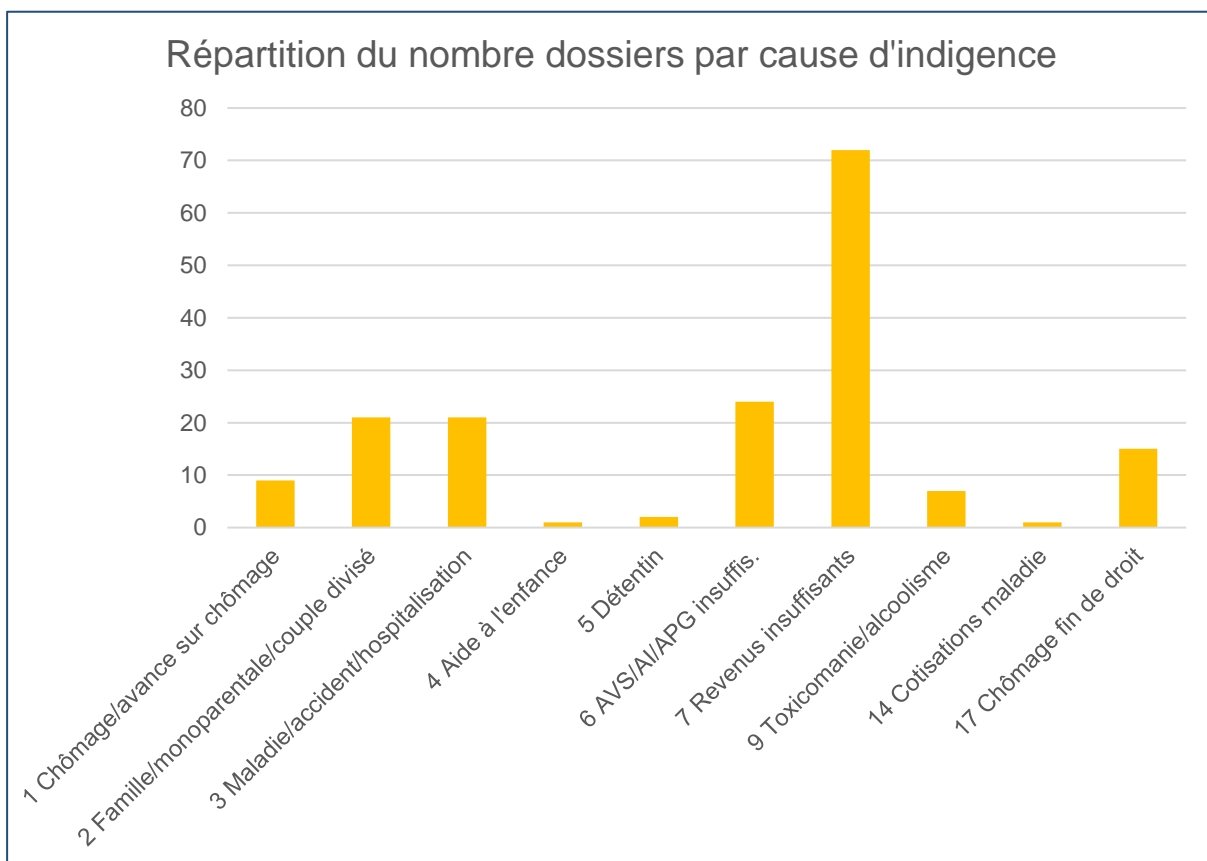
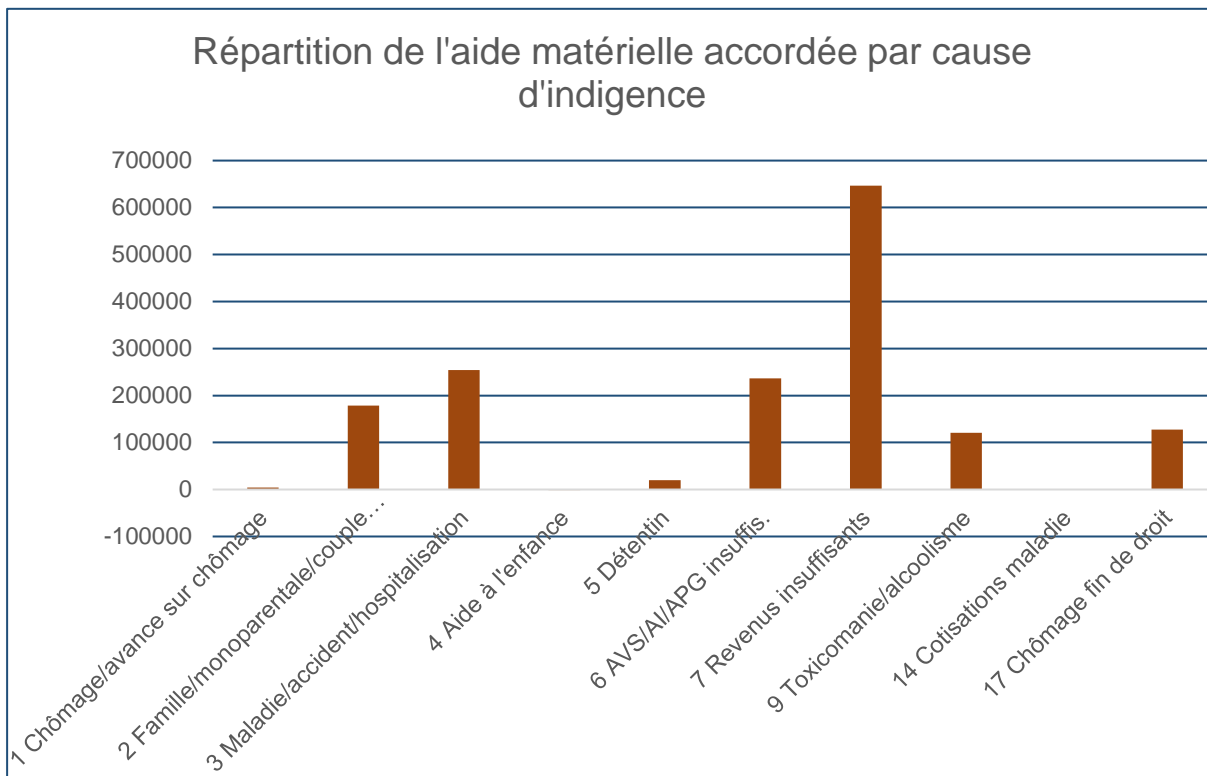
5 assistants(es) sociaux(les), dont une assistante sociale en formation,	soit 3.3 EPT
1 secrétaire,	soit 0.8 EPT
1 secrétaire-comptable,	soit 0.5 EPT
1 personne pour la direction,	soit 0.5 EPT
Pour un total de	5.1 EPT

Au cours de l'année 2020, la mise en place du nouveau logiciel de gestion des situations des bénéficiaires a débuté. Ce logiciel va traiter l'aspect financier, administratif et également les statistiques nécessaires à l'OFS. La mise en production de ce logiciel Kiss est effective dès le 1^{er} janvier 2021.

Aide sociale

Notre Service social gère, aide et suit, non seulement les dossiers des familles ou personnes dont les besoins sont financiers mais également un grand nombre de familles et de personnes dans la gestion de leurs affaires, sans aide financière. Pour l'année 2020, il s'agit de 257 dossiers, tout confondu.

Vous trouverez, ci-après, la répartition des dossiers par cause d'indigence au 31 décembre 2020.



Nous relevons que, même si la loi ne nous l'impose pas, il est probablement très important de pouvoir apporter à la population du Gibloux une aide personnelle et une aide à la gestion qui, bien souvent, évitent que des situations se dégradent et nécessitent finalement un recours à l'aide matérielle. Nous apportons cette aide au 31 décembre 2020 à 61 dossiers.

Nous avons recensé 18 nouvelles situations en 2020.

Il y a lieu de préciser que nous n'avons pas ressenti une augmentation de nouvelles situations en lien avec le « Covid-19 » durant l'année 2020. Toutefois, selon les dernières études, il semble que pour la deuxième partie de l'année 2021, une forte augmentation des situations est à prévoir.

Conclusion

Je remercie tout le personnel du Service qui s'est montré disponible et ouvert et qui a contribué à la bonne marche du service.

Sécurité – Police communale – Service de feu

Pour cette 5^{ème} et dernière année de la législature, nous pouvons considérer que le niveau de la sécurité reste très bon dans notre commune. Aucun investissement important n'a été nécessaire. Les principales plaintes concernant l'ordre public sont liées au regroupement de jeunes sur les espaces publics. Plusieurs cas ont été traités durant l'année 2020 et d'autres sont toujours en cours.

Le changement de personnel au niveau de la police de proximité n'a pas altéré la collaboration entre la commune et la police. Elle est toujours efficace et très appréciée.

Le montant prévu au budget 2020 pour les tâches de police communale n'a pas été utilisé. L'ensemble des actions a été traité par l'administration, le service technique, le responsable du dicastère et la police de proximité.

L'arrivée du COVID-19 a passablement chamboulé l'organisation des manifestations et le déroulement de toutes les activités des sociétés. Les demandes de patentes et d'autorisation ont ainsi été fortement réduites.

La protection de la population via l'ORCOC a été mise à contribution durant le premier confinement sans incidence financière pour notre commune.

Le CSP Gibloux a aussi participé à l'organisation des secours lors du premier confinement. Les frais ont été pris en charge par le RSS.

Philippe Reynaud
Conseiller communal
Dicastère de la sécurité, de la police communale
et du service de feu

Police

Police de proximité

M. Christophe Charrière a quitté le poste de gendarmerie de Farvagny à la fin septembre 2020. Après 9 ans à veiller sur la sécurité de la population de Gibloux et environs, il a cédé sa place à M. Kevin Menoud.

Stationnement

Malgré l'augmentation des constructions, il n'y a pas eu de hausse significative du parking sauvage. En 2020, les places publiques sont toujours utilisées comme parking privé de manière plus conséquente. Une information a été envoyée à toutes les entreprises qui utilisent ces parkings avec les véhicules d'entreprises ainsi qu'aux régies qui sont concernées par cette utilisation abusive de nos parkings.

Des véhicules sans plaques sont régulièrement trouvés dans la commune. Ces cas sont traités avec la police de proximité et l'administration. A part deux cas, des solutions ont toujours été trouvées.

Vol, plaintes

Les cas de vols et plaintes pénales chez les privés sont annoncés directement à la police et figurent dans les statistiques cantonales de la police sur leur site internet.

Statistiques

Événements	2020
Stationnement de véhicules sans/avec plaques	4
Domages à la propriété / vol	3
Feu illicite	2
Sentiment d'insécurité	1
Dépôt illicite de déchets	4
Bruit, respect des horaires	7
Plaintes diverses (feux d'artifice, épandage de purin)	3
Problèmes liés à la détention de chiens ou d'autres animaux	9
Patentes manifestations	17
Renouvellement de patentes commerciales	13
Nouvelles patentes	6

Bilan de la législature

- Préparation des règlements pour la nouvelle commune de Gibloux (police, horaire d'ouverture des commerces, chiens)
- Mise en place de la nouvelle taxe pour les chiens
- Plusieurs grandes manifestations sans incident sur la commune
- Actions contre l'utilisation abusive des places publiques par des privés
- Traitement des véhicules abandonnés et sans plaques sur le territoire communal
- Traitement de toutes les autres plaintes liées au règlement de police
- Aboutissement de plusieurs plaintes pour déprédations et autres incivilités
- Bonne collaboration entre la commune et la police de proximité
- Mise en place d'un radar préventif
- Maintien d'un très bon niveau de sécurité malgré la taille de la nouvelle commune

Police du feu

Information générale

En 2020, l'organisation générale de la défense incendie est restée la même. Un corps pour Gibloux et un corps pour la partie de l'ancienne commune du Glèbe, le CSPI Gibloux Nord.

La formation des deux spécialistes communaux en protection incendie est terminée. Les deux collaborateurs ont réussi leur examen avec succès.

La diminution des heures de prestations des sapeurs est due aux restrictions pour les formations et à des exercices communs.

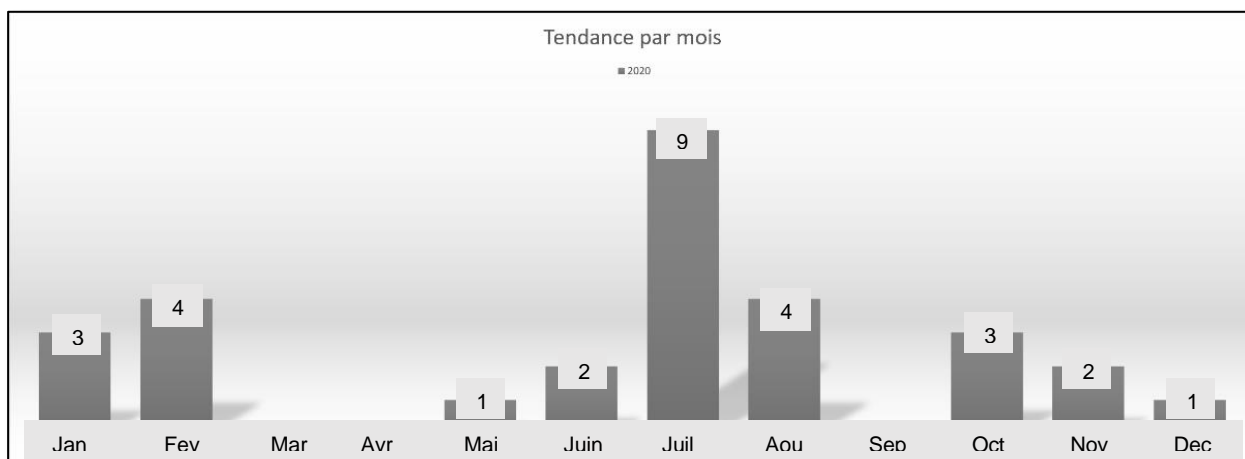
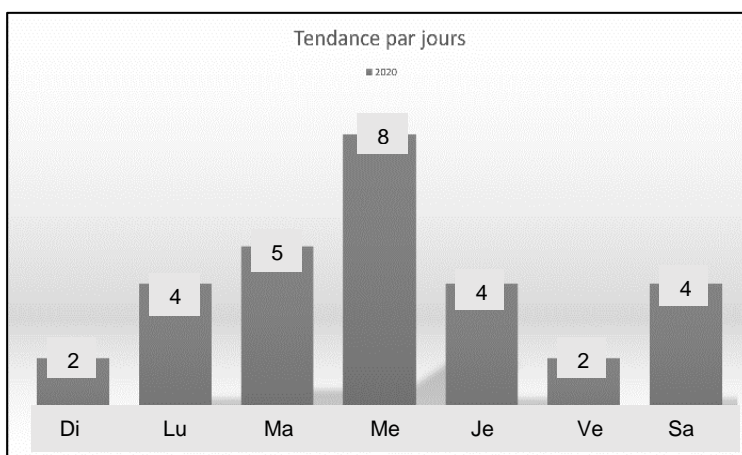
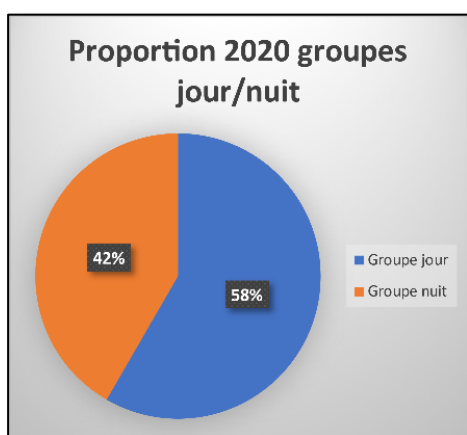
A la fin 2020, la commune de Gibloux a décidé de résilier la convention du CSPI Gibloux-Nord pour la première échéance soit, le 31 décembre 2022. Cette convention intercommunale a été signée en 2012 par l'ancienne commune de Le Glèbe avec les communes de Massonnens et Villorsonnens. Aussi, les sapeurs du secteur Le Glèbe rejoindront le corps du CSP Gibloux.

CSP Gibloux

Effectif actuel 55 sapeurs

Interventions

En 2020, le CSP Gibloux est intervenu à 29 reprises alors qu'en 2019, 21 interventions ont été enregistrées.



Formation

Le Covid-19 a empêché le CSP de suivre une formation continue en 2020. Toutefois, il a quand même réalisé :

44	exercices
25	séances
36	roulages véhicules
4	rétablissements
14	entretiens
23	interventions police locale du feu
5	cours

Statistiques

Evénements	2020
Intervention	29
Feu	5
Sauvetage de personnes + désincarcérations	2
Assistance technique	4
Fausse alarme	9
Dégâts naturels	3
Défense hydrocarbure	5
Sauvetage animal	1

CSPI Gibloux-Nord

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée du virus COVID-19. Une bonne partie de notre programme 2020 a été chamboulée en raison de la pandémie. Les mesures de précaution émanant de l'OFSP et les informations de l'ECAB nous ont permis de poursuivre en partie notre formation dès le mois de septembre 2020. Tout au long de l'année, nous avons garanti les effectifs nécessaires pour une éventuelle intervention. L'unique exercice d'automne s'est avéré très positif. Nous l'avons adapté avec des petits groupes afin de respecter les mesures en vigueur. Nous avons informé de manière régulière nos sapeurs sur l'état de la situation. Une délégation de l'EM CSP Gibloux-Nord a assuré l'animation auprès d'un home de la Glâne.

Admission 4 sapeurs

Départ 5 sapeurs

Effectif actuel 62 sapeurs (dont 3 femmes), 17 sapeurs pour le secteur du Glèbe.

Administration

La commune siège est Villorsonnens. Elle facture un montant de participation proportionnel à la population. Les taxes non-pompier sont gérées par les communes de manière individuelle. Comme mentionné plus haut, cette entente intercommunale avec les communes voisines glânoises et l'ancienne commune de Le Glèbe a été résiliée à la fin de l'année 2020 pour le 31 décembre 2022.

Formation

62 personnes formées en interne pour un total de 500 heures.

Aucun sapeur n'a suivi les cours cantonaux (ECAB).

Matériel et locaux

Il n'y a pas eu d'investissement particulier, uniquement le renouvellement standard du matériel usagé. Nous avons cédé le local de l'école de Villarod au profit d'un local situé à l'intersection de la route de la Glâne et de la route du Gibloux à Villarod. Ce dépôt matériel est équipé principalement de tuyaux pour le transport d'eau au profit de maisons d'habitation éloignées d'une borne hydrante.

Relève

Lors des séances d'information pour le recrutement, l'Etat-major relève l'importance de la formation de sapeurs-pompiers dans le domaine de la protection respiratoire qui est essentielle pour un CSP. La fonction et les compétences du sapeur-pompier PR sont nécessaires pour les interventions feux. Cette année, une seule personne s'est présentée à notre séance d'information.

Statistiques

Evénements	2020
Interventions totales	8
Incendie bâtiment	3
Défense hydrocarbure	2
Fausse alarme	1
Eléments naturels	2

Bilan de la législature

- Renouvellement et harmonisation du parc des extincteurs avec un seul fournisseur
- Consolidation de l'organisation du nouveau corps de sapeurs-pompiers de Gibloux à la suite de la fusion des différents corps des anciennes communes
- Audit de tous les bâtiments scolaires dans le cadre de la police du feu pour l'évacuation et la préparation du rapport final pour l'exécution des travaux afin de répondre aux normes actuelles
- Amélioration du système de communication radio pour le corps des sapeurs-pompiers
- Acquisition de nouveaux équipements plus performants et plus adaptés à la mission des pompiers
- Formation de deux spécialistes communaux en protection incendie
- Organisation de plusieurs rencontres points rouges
- Préparation de la nouvelle organisation dans le cadre des pompiers dans le canton (sapeurs-pompiers 2020+)
- Recouvrement des frais pour l'acquisition d'un tonne-pompe et la restauration du bâtiment du feu de Gibloux-Nord
- Résiliation de la convention avec le CSPI Gibloux-Nord pour 2022

Stands de tir

Stand de Vuisternens-en-Ogoz

La commune de Gibloux participe aux frais d'entretien du bâtiment, des charges courantes, de la ciblerie et du matériel Polytronic.

La convention signée avec les communes d'Autigny et de Cottens pour les tirs obligatoires est toujours d'actualité.

L'organisation des tirs et la gestion du stand sont assurées par la société de tir La Giblana.

Statistiques

Stand	2020
Manifestations de tirs	-
Coups en butte	-
Tirs militaires, nombre de tireurs	-
Membres de la société de tir La Giblana	56
Jeunes tireurs	8

Bilan de la législature

- Une diminution des frais de fonctionnement a été enregistrée durant la législature 2016-2021. La participation d'autres communes a permis de répartir les frais d'entretien et d'éviter la construction de nouveaux stands de tir dans la région.
- Plusieurs travaux ont été réalisés au stand : peinture extérieure, changement de stores, entretien des cibles polytroniques et autres travaux de maintenance sur les installations du stand ;
- L'assainissement de la butte de tir et de la ciblerie était un objectif important de cette législature. Il aura un impact considérable sur l'environnement. En effet, la ciblerie est maintenant équipée de récupérateurs de balles.
- La fermeture du stand des chasseurs du Gros devin à Farvagny a été réalisée. Le démontage des infrastructures est terminé.

Protection civile

Avec un taux de couverture supérieur à 90%, le nombre de places à disposition dans les abris est considéré comme largement suffisant pour l'année 2020.

Entretien des installations

Seules les infrastructures publiques sont à la charge de la commune.

Statistiques

Nombre de places disponibles dans les abris	Nombres d'habitants
7'399	7'606

Protection de la population intercommunale

Deux personnes ont démissionné (retraite et changement d'activité). Les membres démissionnaires ne seront pas remplacés en raison de la révision de la loi sur la protection de la population qui devrait en modifier l'organisation.

Equipements et infrastructures

L'acquisition de matériel de communication en 2020 permettra à l'ORCOC d'être pleinement opérationnelle en cas de catastrophe.

Journée de travail membres ORCOC

En raison du COVID, l'organisation des journées de travail n'a pas pu se faire selon le programme.

Participation des membres de l'ORCOC dans la première phase de la pandémie. Durant cette période, le Conseil communal a reçu régulièrement des propositions et des conseils de la part du Chef ORCOC.

Dans le cadre d'essais sur la station de pompage de la Tuffière, une génératrice a été utilisée avec succès.

Les tâches permanentes, hormis les tâches spécifiques, lors de l'engagement de l'ORCOC sont les suivantes :

- Créer les conditions favorables de nature personnelle, matérielle, organisationnelle et de planification pour la conduite et l'aide à la conduite ainsi que pour l'engagement efficace et sans délai des moyens d'intervention et d'assistance ;
- Elaborer et tenir à jour la documentation de conduite et des moyens ;
- Exécuter, de sa propre initiative ou selon les directives du Conseil intercommunal (CI), les tâches de planification d'engagement ;
- Exécuter les missions attribuées par le CI dans le cadre des compétences définies ;
- Prendre les mesures de préparation nécessaires à la protection de la population, des animaux et des biens et proposer les mesures préventives nécessaires ;
- Contrôler régulièrement les mesures de préparation ;
- Informer et conseiller le CI ;
- Assurer le contact avec l'OCC, respectivement le SPPAM.

Bilan de la législature

- Mise en place de la nouvelle organisation intercommunale Gibloux – Hauterive/FR
- Acquisition de matériel performant
- Participation au groupe d'accompagnement pour la préparation du mandat de la Commission de révision
- Réalisation des plans d'engagement et analyses des risques
- Réalisation des exercices et diverses informations
- Gestion de l'inventaire

La crise sanitaire que nous vivons encore aura affecté d'une façon radicale la vie sportive et culturelle de la commune. Si l'année 2020 s'annonçait riche en événements majeurs avec, notamment, le championnat suisse de cross et la rencontre des Céciliennes du Décanat de Saint Protais, l'ensemble des sociétés a dû se résoudre à annuler toutes les manifestations programmées. Certaines sociétés ont été interdites d'activités, d'autres ont poursuivi partiellement leur programme en respectant les mesures sanitaires en vigueur. La commune a exigé le respect des mesures sanitaires, soit dans ses locaux, soit dans les espaces en plein air. Tout le monde a compris l'enjeu majeur de santé publique et s'est conformé scrupuleusement aux directives. Bien que l'arrêt ou la réduction des activités a été difficile pour les sociétés et leurs membres, leur conduite exemplaire et respectueuse a contribué à contenir la pandémie.

La vie villageoise s'est trouvée bien réduite, mais nous ne pouvons que souhaiter que l'esprit solidaire se soit renforcé. Le Conseil communal a assuré les aides financières promises. Considérant nécessaire le maintien des diverses activités dans les villages, il a promis d'intervenir d'une façon subsidiaire, après le soutien du canton et des diverses fédérations, pour pallier aux éventuelles importantes pertes financières des sociétés. En 2020, aucune société n'a sombré ou ne s'est retrouvée dans une situation critique à cause de la crise sanitaire, mais l'heure n'est pas encore au bilan et nous espérons qu'elles pourront toutes reprendre leurs activités avec le même enthousiasme qu'avant la crise.

Dans le domaine de l'énergie et des transports, le Conseil communal a collaboré avec les deux commissions correspondantes pour développer divers projets. A remarquer que depuis septembre 2020, ces deux dicastères peuvent s'appuyer sur le soutien technique d'une nouvelle collaboratrice, Madame Anne-Sophie Gillard.

Bilan de législature

Vie villageoise, culture et sports

Avec plus de 60 sociétés culturelles, sportives, de loisirs, d'animation ou simplement d'amicales et cinq anciennes communes qui les soutenaient de façons différentes, il a fallu, lors de cette première législature de la commune fusionnée, trouver la meilleure manière d'harmoniser les pratiques, tout en conservant les acquis.

Le Conseil communal a ainsi mis en place, en collaboration avec les Commissions des sports et de la culture, une politique harmonisée en matière de subventions communales. Sur la base de critères définis, il évalue tous les trois ans l'octroi des subventions ordinaires.

La mise à disposition des diverses infrastructures pour les sociétés a aussi été harmonisée. Il existe maintenant un règlement unique pour la location des salles. Les sociétés locales ont accès gratuitement à toutes les infrastructures communales, tout en gardant une priorité pour les sociétés du village. Les échanges réguliers entre le Conseil communal, ou sa représentante, et les sociétés ont permis de mettre en œuvre, d'une façon consensuelle, cette harmonisation.

Cette législature a permis de réaliser plusieurs projets dans le domaine de la culture, notamment :

- Mise sur pied du Prix culturel. Chaque année, la commune de Gibloux récompense un/e artiste qui s'est distingué/e dans le domaine de l'art
- Nouveau concept de soutien à l'Association culturelle La Tuffière qui a ainsi permis la professionnalisation de la programmation
- Mise en place d'un concept de mise à disposition d'un local à La Tuffière pour des répétitions de musiques de groupe ou de particuliers de la commune
- Mise à disposition des « Cartes Culture » pour les personnes financièrement défavorisées et mise à disposition des « AG Culture » pour les jeunes
- Mise à disposition d'une nouvelle salle pour le Conservatoire à La Tuffière
- Développement d'un projet de panneaux publicitaires pour la promotion des manifestations des sociétés locales

- Elaboration d'un concept pour la mise à disposition de la salle La Tuffière pour des résidences de deux à trois semaines. Celles-ci doivent permettre à des compagnies de créer sur place. Les compagnies qui peuvent profiter d'une résidence seront programmées lors de la saison culturelle de l'Association culturelle de La Tuffière.

Plusieurs projets ont aussi été réalisés dans le domaine du sport, notamment :

- Mise en place d'une coordination pour l'occupation des salles de sport communales et des salles de sport du CO. Définition de règles pour l'occupation des salles de sport du CO avec une coordination communale et un financement communal y relatif
- Mise sur pied d'un concours annuel pour le prix du Mérite sportif
- Développement d'une stratégie communale pour les infrastructures footballistiques
- Développement d'un projet de vestiaires et buvette à Rossens. Crédit d'investissement approuvé par le Conseil général en mai 2020

Energie

La politique énergétique de la législature 2016-2021 s'est basée, avant tout, sur le processus Cité de l'énergie. Dès 2017, le Conseil communal a procédé à l'analyse du potentiel énergétique local et de la consommation énergétique sur le territoire de la commune. Cette analyse a permis de développer un plan communal de l'énergie et de définir une vision générale. La vision à long terme vise une décarbonation (diminution des sources énergétiques fossiles) sur le territoire communal. Afin d'y parvenir, des principes directeurs de la politique énergétique communale et des objectifs spécifiques ont été établis.

Le plan communal intègre un plan d'action qui permet d'atteindre les objectifs fixés. Des mesures concrètes ont été définies sur plusieurs années. Pendant la législature, plusieurs de ces mesures ont été réalisées, notamment :

- Etablissement d'un règlement communal pour l'octroi de subventions dans le domaine de l'énergie. Révision du règlement prévu en 2021. Budget passant de Fr. 2'000.- à Fr. 15'000.- entre 2017 et 2021
- Collaboration avec la Commission d'aménagement afin d'introduire, dans le RCU harmonisé, des prescriptions énergétiques qui permettent d'atteindre les objectifs fixés
- Organisation d'une conférence publique sur la rénovation des chauffages
- Organisation d'une « foire solaire » pour mettre en contact les entreprises d'installations solaires photovoltaïques et les propriétaires de bâtiments
- Organisation d'une conférence sur le biogaz ainsi qu'une visite locale pour les agriculteurs de la commune
- Organisation d'une « Journée de l'énergie » dans le cadre de l'obtention du label Cité de l'énergie
- Mise en place d'un suivi énergétique des bâtiments communaux avec le programme Enercoach
- Réalisation de quatre installations photovoltaïques sur des bâtiments communaux
- Elaboration d'un « Plan directeur d'éclairage public ». Le plan se base sur un principe de réduction de l'éclairage sur les axes principaux et une extinction entre 01h00 et 05h00 dans les quartiers. La mise en place se fera entre 2021 et 2023 pour un coût prévu de 150'000.-
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux. En 2020, neuf bâtiments ont été étudiés avec une analyse CECB ou CECB Plus. L'étude doit aboutir, en 2021, à une planification des rénovations pour la grande partie des bâtiments communaux

En 2019, la commune a obtenu le label Cité de l'énergie. Elle sera audité à nouveau en 2023 si elle souhaite conserver ce label.

Transports

Dans le domaine des transports, lors de cette première législature, il y a eu des améliorations de la desserte en transports publics dans la commune. L'offre en transports publics dans la commune est planifiée par le Service de la mobilité (SMo). En effet, selon la loi actuelle, l'Etat commande les prestations du trafic régional des voyageurs (TRV) conjointement avec la Confédération. Les communes contribuent financièrement au TRV selon des principes définis dans la loi sur les transports (art. 41a LTr). Le dicastère des transports, en collaboration avec la Commission des transports, a tout mis en œuvre pour revendiquer des améliorations de la desserte en transports publics dans notre commune.

Tout particulièrement, le dicastère a :

- étudié chaque année, dans le détail, les horaires des transports publics mis en consultation et proposé des améliorations ;
- mis sur pied un sondage auprès de la population concernant les bus de nuit. Les résultats ont permis de fournir au SMO les besoins de notre population ;
- demandé et obtenu une augmentation des bus accélérés ;
- demandé et obtenu la réactivation du groupe de travail « horaires TP Gibloux et Sarine Ouest », présidé par le Préfet.

Il est à relever que plusieurs demandes sont restées insatisfaites, notamment la non-priorisation pour la circulation durant les fins de semaine de la ligne 337 (Fribourg-Posat-Farvagny) ou le refus de réintroduction du Gibus (bus de nuit du week-end sur demande) afin de desservir plus de villages de la commune. La prolongation de la ligne 335 (Cottens-Estavayer-le-Gibloux) jusqu'à Farvagny a, par contre, amélioré les liaisons entre les villages.

Lors de cette législature, un concept de stationnement a été établi. Ce document fait partie du dossier directeur du PAL. Son but est de permettre une gestion du stationnement public afin d'en optimiser l'utilisation. A ce stade, des mesures restrictives pour l'accès au stationnement public ne sont pas pertinentes. Des observations régulières seront, par contre, menées afin d'évaluer une éventuelle augmentation de l'occupation des parkings. Afin de favoriser la mobilité combinée, l'offre de places de stationnement pour les vélos, notamment aux arrêts de bus, sera améliorée. L'étude a aussi montré la nécessité de prévoir des plans d'organisation du stationnement lors de manifestations de grande envergure.

Je profite de cette fin de législature, qui correspond aussi à la fin de mon mandat politique communal, pour remercier le personnel communal de la bonne collaboration que nous avons pu entretenir pour mettre en œuvre des projets et pour répondre au mieux aux besoins de la population. Je profite ici aussi de souligner la bonne collaboration avec les Conseillers généraux des quatre commissions que j'ai eu le plaisir de présider. Dans un esprit constructif, les travaux des commissions ont permis de donner des bases à la nouvelle commune dans le domaine de la culture et du sport, ainsi que dans celui de l'énergie et des transports. Consciente que beaucoup reste encore à faire, je souhaite « bon vent » à mon successeur !

Paola Ghielmini Krayenbühl
Conseillère communale
Dicastère de la vie villageoise, de la culture,
des sports et loisirs, de l'énergie et des
transports

Activités culturelles et de loisirs

Subventions ordinaires

En 2020, le Conseil communal a octroyé des subventions ordinaires aux sociétés culturelles locales sur la base de critères prédéfinis. Ces montants ont été fixés pour une durée de trois ans à partir de 2018. Les montants octroyés en 2020 sont donc identiques à ceux de 2019. Seuls les montants pour les fanfares diffèrent légèrement de l'année précédente vu qu'ils dépendent du nombre d'élèves des écoles de musique des fanfares. Les subventions ordinaires s'appliquent aux sociétés culturelles de la commune qui favorisent, par leurs activités, la participation active de leurs membres. Les sociétés culturelles locales ont été regroupées en trois catégories : fanfares, chœurs et théâtres.

Des subventions ordinaires ont aussi été versées à des sociétés d'animation et aux intersociétés.

En 2020, une nouvelle enquête a été menée auprès des sociétés afin de définir le montant des subventions 2021-2023.

Sociétés culturelles	Budget 2020	Subventions totales Budget 2020	Elèves 2020
Fanfare La Lyre Farvagny	5'000.00 + 200.00 / élève	9'200.00	21
Fanfare L'Echo du Glèbe	5'000.00 + 200.00 / élève	10'000.00	25
Fanfare L'Echo du Lac	5'000.00 + 200.00 / élève	7'600.00	13
Fanfare La Lyre Corpataux	5'000.00 + 200.00 / élève	6'800.00	9
Chœur mixte Corpataux	1'500.00	1'500.00	
Chœur mixte Farvagny	1'500.00	1'500.00	
Chœur mixte Villarlod	1'500.00	1'500.00	
Chœur mixte Estavayer	1'500.00	1'500.00	
Chœur mixte Echo de la Sarine	1'500.00	1'500.00	
Chœur mixte Vuisternens/Ogoz	1'500.00	1'500.00	
Chœur d'Hommes Farvagny	1'500.00	1'500.00	
Les Ménestrels	2'000.00	2'000.00	
La Voix du Gibloux	2'000.00	2'000.00	
Théâtre tART'uf	400.00	400.00	
Troupe du Levant	400.00	400.00	
Théâtre du Gibloux	400.00	400.00	
TOTAL		49'300.00	

Subventions extraordinaires

Bien que la plupart des manifestations culturelles prévues en 2020 aient dû être annulées, le Conseil communal a maintenu les subventions promises. Vu l'annulation des manifestations, aucune aide matérielle n'a, par contre, été octroyée.

A remarquer que la seule manifestation culturelle d'envergure ayant pu se tenir, avec des prescriptions sanitaires strictes, est l'Open Air Cinéma à La Vuisterna.

Dans les subventions extraordinaires, sont aussi incluses des aides ponctuelles à la création octroyées à des groupes de la région.

A noter que le soutien aux événements régionaux peut profiter du fond régional pour la culture, alimenté par les communes de Gibloux et de Hauterive/FR. Certaines manifestations peuvent être financées totalement par ce fond ou uniquement partiellement, selon entente avec la commune de Hauterive/FR.

Type	Aide matérielle Nombre	Aide financière Nombre	Aide matérielle et financière Nombre	Montant total aide financière CHF
Événement local		6	6	16'500.00
Événement régional		3	3	9'000.00
Autres		3	3	1'850.00
Total	0	12	12	27'350.00

Prix culturel 2020

Le prix culturel est destiné à récompenser et à encourager une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel.

Le Conseil communal a nommé la Commission de la culture en tant que jury du prix culturel. Pour sa troisième édition, le jury a dû départager plusieurs dossiers d'excellente qualité, ce qui montre la présence d'acteurs culturels de grande valeur dans notre commune.

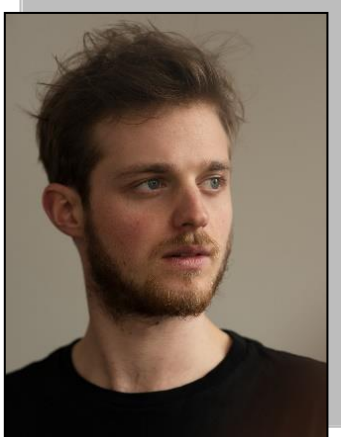


Photo Mathilda Olmi

Le jury du Prix culturel de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2020 à

M. Yann Philipona

M. Yann Philipona, né en 1992, est **comédien**. Il a foulé les planches pour la première fois à l'école, dans la commune de Gibloux, puis au sein de la troupe Tart'uf, à la salle de La Tuffière à Corpataux. Emmené par sa passion, il suit sa formation théâtrale aux Teintureries, Ecole Supérieure de Théâtre de Lausanne.

M. Philipona a ensuite poursuivi sa carrière en Suisse et en France

Engagements marquants : Un premier engagement prestigieux, dès la fin de ses études, avec le rôle de Christian dans « Cyrano de Bergerac ». Un rôle majeur dans « Le journal d'Anne Frank » créé au Théâtre des Osses à Fribourg. Il joue aussi dans une performance du Festival international Belluard de Fribourg.

M. Yann Philipona a déjà, à son actif, plusieurs autres rôles dans diverses pièces théâtrales professionnelles ainsi que divers rôles au cinéma. Il est également l'un des fondateurs du festival « Weekend Prolongé » qui souhaite faire connaître les artistes émergeant(e)s fribourgeois(es).



Photo Julien James Auzan « Le Journal d'Anne Frank »

Promotion du sport

Subventions ordinaires

En 2020, le Conseil communal a octroyé des subventions ordinaires aux sociétés sportives sur la base de critères prédéfinis. Ces montants ont été fixés pour une durée de trois ans à partir de 2018. Les montants octroyés en 2020 sont donc identiques à ceux de 2019. Les subventions ordinaires sont octroyées aux sociétés sportives de la commune qui favorisent, par leurs activités, la participation active de leurs membres.

En 2020, une nouvelle enquête a été menée auprès des sociétés afin de définir le montant des subventions 2021-2023.

Sociétés sportives	Budget 2020
FC Farvagny-Ogoz	4'000.00
FC Bas-Gibloux	4'000.00
FC Estavayer-le-Gibloux	4'000.00
Gibloux Volley	1'500.00
Club Athlétique Gibloux	2'000.00
Club Tennis table Rossens	1'500.00
Club sportif Glèbe	1'500.00
Sarine Basket	1'000.00
FSG Rossens	2'000.00
La Coccinelle	300.00
Kin Gibloux	1'000.00
Ski Club Gibloux, Vuisternens	1'000.00
Ski club Giblousia, Le Glèbe	2'000.00
Tir au petit calibre, Corpataux	500.00
La Giblana, Tir Vuisternens	500.00
TOTAL	26'800.00

Subventions extraordinaires

Le Conseil communal a aussi attribué des subventions extraordinaires pour des activités spéciales de sociétés locales ou régionales. Celles-ci n'ont malheureusement pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Toutefois, lorsque des fonds ont été engagés et en soutien aux sociétés, les montants ont été attribués. En 2020, le Conseil communal a ainsi décidé de maintenir l'aide financière promise pour le championnat suisse de cross.

Type	Aide matérielle Nombre	Aide financière Nombre	Aide matérielle et financière Nombre	Montant total aide financière CHF
Evénement local		1	1	3'000.00
Evénement régional				
Autres		3	3	630.00
Total	0	4	4	3'630.00

Infrastructures sportives

Bien qu'en 2020, les infrastructures sportives en plein air ont été sous utilisées, elles ont été régulièrement entretenues. Les salles de sports communales et les salles de sports du CO ont été peu utilisées par les sociétés locales. En effet, les sociétés ont respecté scrupuleusement les prescriptions de prévention.

En 2020, le Conseil général a adopté un crédit de Fr. 1'050'000.- pour la construction de vestiaires au terrain de football de Rossens. Le Conseil communal a créé, ensuite, une Commission de bâtisse qui a affiné le projet pour la mise à l'enquête et préparé les soumissions. La construction inclus aussi une buvette financée par le FC Bas Gibloux, un représentant du FCBG fait ainsi aussi partie de la Commission de bâtisse. La construction de l'ouvrage commencera en 2021.

Mérite sportif 2020

Le jury du Mérite sportif de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2020 à

M. Bastien Romanens

M. Bastien Romanens, né en 2003, pratique le **tennis de table**. Il a terminé l'année 2020 avec un bilan sportif positif. Il a gagné un tournoi national et a tenu son rang en championnat de ligue B afin d'atteindre l'objectif de promotion en ligue nationale A avec le club CTT Fribourg.



Performances marquantes : vainqueur du tournoi national de Bernex en catégorie Elite, vainqueur du Top 8 national (U11 et U15), champion suisse double garçons et mixte, vice-champion suisse en simple (U11, U13 et U15), plusieurs fois champion romand et fribourgeois jeunesse, 3^{ème} aux Internationaux Jeunes de Lorraine, au tournoi international de Mulhouse et à l'UpperAustrian Challenge de Linz.

Location des salles communales

Le Conseil communal gère plusieurs salles communales sur son territoire. Ces salles sont utilisées par les écoles, les sociétés locales et les privés. Sans surprise, à cause de la crise sanitaire, les salles ont été sous-utilisées en 2020.

Village	Salle	Nombre de locations		TOTAL
		Sociétés locales	Autres locataires	
Estavayer-le-Gibloux	Salle polyvalente	8	2	10
Corpataux	Tuffière	5	6	11
Rossens	Pavillon	5	29	34
	Cabane Source	1	18	19
	Halle sport	6	1	7
Farvagny	Salle sport	11	0	11
	Salle communale	12	1	13
TOTAL		48	57	105

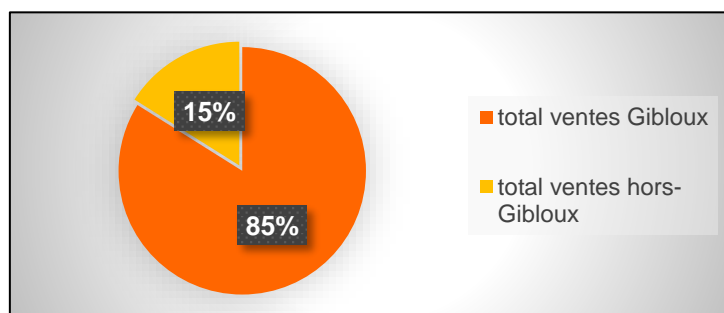
(Dans ces statistiques n'apparaissent pas les locations horaires hebdomadaires, ni les locations pour des usages communaux)

En raison de la situation liée au Covid, la commune a décidé de fermer ses infrastructures aux privés et aux sociétés du 16 mars 2020 au 30 juin 2020 afin de respecter les directives en vigueur. A partir de juillet 2020, les salles ont été de nouveau accessibles, mais uniquement à condition de respecter les prescriptions cantonales et fédérales. En décembre 2020, les salles étaient à nouveau interdites aux privés.

Promotion des transports publics

Bien que normalement les cartes journalières sont très prisées par la population, en 2020 la demande a été très réduite.

Mois	Cartes disponibles	Vente Gibloux	Vente hors-Gibloux	Total des ventes	% de vente	Total des cartes
Janvier	5	109	24	133	85.81	155
Février	5	108	16	124	85.52	145
Mars	5	76	15	91	58.71	155
Avril	5	28	4	32	21.33	150
Mai	5	38	4	42	27.10	155
Juin	5	79	20	99	66.00	150
Juillet	5	135	17	152	98.06	155
Août	5	118	30	148	95.48	155
Septembre	5	95	15	110	73.33	150
Octobre	5	110	9	119	76.77	155
Novembre	5	49	4	53	35.33	150
Décembre	5	32	4	36	23.23	155
TOTAL		977	162	1139	62.24	1830



Trafic local

Le dicastère des transports, en collaboration avec la Commission des transports, étudie chaque année les horaires des transports publics mis en consultation. Lors de la consultation de mai 2020 pour les horaires 2021, le Conseil communal a, à nouveau, signalé les problèmes de retard récurrents à l'entrée de Fribourg. Si la commune ne peut pas résoudre ce problème, elle est consciente qu'il pèjore l'attractivité des transports publics de notre région. En participant activement au groupe de travail « Mobilité Gibloux et Sarine Ouest » et en participant aux travaux du plan directeur régional, le Conseil communal met tout en œuvre pour améliorer cette situation.

En 2020, il y a eu un changement important sur la ligne 335. Des bus relient maintenant directement, cinq fois par jour, la gare de Cottens à Farvagny-le-Grand. Cette liaison permet le transport des jeunes au CO, mais elle permet aussi d'avoir maintenant une liaison vers Farvagny pour tous les villages de la commune.

Energie

Après l'obtention du label Cité de l'énergie en 2019, le Conseil communal s'est attelé à mettre en place le plan d'action développé lors du processus de labellisation qui prévoit diverses mesures dans le domaine de l'énergie et de la mobilité. Ainsi, en 2020, il a développé un plan directeur pour l'exploitation efficace de l'éclairage public. Ce plan directeur prévoit des mesures d'extinction et de réduction de l'éclairage public sur toute la commune. Il sera mis en place en trois ans.

Le Conseil communal a aussi analysé sous l'angle énergétique (CECB) neuf bâtiments communaux. Sur la base de cette analyse, il va développer un programme d'assainissement des bâtiments. Concernant les mesures de communication prévues, et plus précisément une journée thématique pour le public sur le remplacement des chaudières à mazout, le Conseil communal a dû y renoncer à cause de la situation sanitaire.

A la suite d'une première étude énergétique thermique en 2019, à Rossens, visant à déterminer la faisabilité d'un chauffage à distance (CAD) pour tout le village, le Conseil communal a dû effectuer, en 2020, une étude complémentaire de détail afin de déterminer le potentiel réaliste de développement du CAD de Rossens en y incluant les secteurs d'In Riaux, de la Longivue, de Combernesse et de Montena. L'étude a pu affiner les différents besoins de chaleur, l'intérêt des divers propriétaires et promoteurs et les avantages d'un projet de méthanisation (Biogaz). Sur la base des résultats de l'étude, le Conseil communal devra se déterminer sur le futur du CAD de Rossens, il s'agira notamment de savoir s'il faut renouveler les installations actuelles ou agrandir le réseau.

Subventions communales en matière d'énergie

Sur la base du « règlement communal relatif aux mesures d'encouragements pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables », la commune n'a pas octroyé de subventions en 2020. En effet, aucun projet privé ne remplissait les exigences du règlement. Afin d'encourager l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le Conseil communal va réviser ce règlement pour correspondre davantage aux mesures qu'il souhaite soutenir.

2020, une année d'ombres et de lumières



Comment évoquer l'année 2020 sans parler du voile d'ombre jeté sur le monde par la pandémie du Covid-19. L'ombre de la maladie fatale et l'ombre d'une crise sanitaire, sociale et économique qui a frappé nos sociétés en pleine euphorie comme pour nous rappeler notre fragilité face à la nature. Mais comment ne pas évoquer aussi les lumières que furent le soutien manifesté au personnel soignant, l'aide au quotidien apportée aux personnes les plus vulnérables face à ce virus particulièrement dangereux et l'aide financière accordée aux entreprises contraintes de réduire leur activité. Mais, 2020 est finalement resté dans l'ombre. L'espoir de revoir la lumière au bout du tunnel à la fin de l'année a été déçu. C'est sans doute 2021 qui nous permettra de revoir la lumière.

Sur le plan des finances communales, l'année 2020 est aussi contrastée. Une nouvelle législation sur les finances communales et un nouveau plan comptable ont étendu un voile d'ombre sur les chiffres de la comptabilité communale et cassé les codes de lecture et d'interprétation des comptes et budgets communaux. Au-delà d'un surcroît de travail qui ne pouvait pas plus mal tomber, il nous faudra redoubler d'explications et de pédagogie pour rendre à nouveau lisibles les comptes communaux et la situation financière communale. Mais, nous pouvons aussi parler de lumières en matière de finances communales. Alors que nous avons pu craindre un fort impact sur nos finances, la crise sanitaire n'a pesé que modestement sur l'équilibre des comptes 2020. Malgré la conjoncture, malgré la pandémie, dans la foulée de quatre bons exercices, les résultats des comptes 2020 de notre commune sont tout de même à nouveau excellents. Nous restons sur la lancée de 2019, année pour laquelle, avec une quote-part de l'excédent de 1,4 % du produit intérieur brut (PIB), les administrations publiques suisses ont atteint leur meilleur résultat depuis 2008 indique l'Administration fédérale des finances. L'impact sur nos revenus sera sans doute plus important au moins pour les années 2021 et 2022.

Le respect du budget et un contrôle attentif des dépenses par les responsables et les services communaux ont pour conséquence une modération des charges. L'augmentation régulière de la population et des activités économiques soutenues au sein de la commune sont à l'origine des excédents de revenus fiscaux. En dépit des incertitudes liées aux réformes fiscales et à la crise sanitaire dont nous pouvions craindre qu'elles péjorent rapidement les équilibres financiers, les finances communales affichent une santé réjouissante. En attendant une analyse, à laquelle devront procéder les nouvelles autorités, qui pourrait conduire à une réduction du coefficient d'impôt communal plus fondée et plus pérenne, compte tenu des revenus fiscaux très favorables, nous proposons de faire profiter les contribuables de la commune d'un rabais de près de 6% sur les impôts 2020 (voir les détails ci-dessous, sous point « Comptes de résultats 2020 »).

Avec un **total de charges de Fr. 40'973'581.80** et un **bénéfice net de Fr. 2'156'420.52**, les comptes de résultats bouclent avec un **excédent brut de revenus de Fr. 3'016'420.52** dû à la fois à des **charges de Fr. 1'093'575.08 inférieures au budget** et des **revenus de Fr. 1'815'263.44 plus élevés** que les prévisions budgétaires.

Avec un **total de charges de Fr. 2'873'127.90**, les comptes d'investissements bouclent avec un **excédent de dépenses de Fr. 1'123'892.60** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 4'561'200.00. Ce résultat sensiblement différent des prévisions budgétaires est dû aux retards et aux reports d'un nombre important de projets.

L'établissement du **plan financier 2021-2025** et l'élaboration des **budgets 2021** ont confirmé que nos ressources nous permettent d'assurer la pérennité des services aux citoyens et de financer un important programme d'investissements. Vous en trouvez, ci-dessous, les résumés en quelques chiffres.

Nous devons nous réjouir des bons résultats de la période actuelle qui nous permettent de contenir la dette communale et d'envisager l'avenir avec sérénité. Assurer l'équilibre entre les ressources financières, les investissements nécessaires au développement des infrastructures et la mise en place de services communaux performants et de qualité, tels sont les objectifs du responsable des finances et de l'équipe du Service des finances tout au long de l'année.

Nous adressons nos remerciements et nos félicitations au Service des finances, en particulier à son Chef, M. Laurent Chammartin, pour le travail accompli durant le nouvel exercice comptable.

Vous trouvez également ci-dessous quelques informations sur les plus importants autres dossiers placés sous la responsabilité du dicastère.

Jacques Crausaz
Conseiller communal
Dicastère des finances, des impôts et
du patrimoine historique

Bilan de la législature en matière de finances communales

En chiffres :

- Les charges nettes du compte de résultats (charges brutes – imputations internes) sont passées de 37.1 MFrs en 2016 à Fr. 37.5 MFrs en 2020. C'est une faible progression !
- Le total des excédents bruts de revenus du compte de résultats sur cinq ans est de 12 MFrs.
- Le total des investissements bruts de 2016 à 2020 est de 28 MFrs.
- La dette bancaire est passée de 40.4 MFrs au 31.12.2016 à 30.5 MFrs au 31.12.2020.



C'est un bon bilan !

Les ressources « personnel » et « finances » et la bonne gestion sont des atouts essentiels à la bonne marche du « ménage » communal.

Dès la création de la commune fusionnée, en s'appuyant sur un personnel expérimenté qui avait fait ses armes au service des anciennes communes, le Service des finances a rapidement mis en place les processus de gestion financière nécessaires : facturation, encaissement, paiement des créanciers, etc. Le système de gestion informatique a été paramétré en conséquence et de nombreux documents et autres formulaires ont été créés pour accompagner toutes les opérations.

Des règles de gestion du contentieux et du recouvrement de créances ont été mises en application. Confiées à une société de recouvrement durant les quatre premières années de la législature, ces procédures sont désormais conduites avec succès par le Service des finances depuis le début 2020.

Les premiers dossiers à gérer par le dicastère des finances furent, en 2016 le bouclage des comptes 2015 des anciennes communes et la préparation des budgets 2016 et 2017. Puis, tout au long de la législature, avec le souci d'informer le plus complètement possible non seulement le législatif, mais aussi tous les citoyens attentifs au sort de leurs impôts et autres taxes, des présentations détaillées des comptes, des budgets et des plans financiers ont été publiées. Ces documents qui présentent de nombreux récapitulatifs et analyses, ont à la fois un rôle explicatif et un rôle de mémoire des chiffres utiles à la gestion et à l'élaboration des documents pour les années suivantes. C'est en particulier le cas des fiches relatives aux projets d'investissements qui permettent aux responsables et aux services communaux de suivre la situation financière des projets depuis leur approbation par le législatif jusqu'au décompte final à la fin des travaux.

Je tiens à saluer les bonnes relations avec le Conseil général et sa Commission financière pour le traitement des objets financiers. Je remercie la Commission financière pour ses conseils et ses contributions en matière de maîtrise de nos finances. Elle a notamment joué un rôle déterminant quant à la vigilance à accorder à l'évolution de la dette bancaire communale. Son intervention a clairement conduit le Conseil communal à plus de modération dans la planification des investissements.

La structure de la dette bancaire a, par ailleurs, subi de grandes modifications durant la législature. La répartition des emprunts et la conclusion de contrats avantageux en matière de prêts à terme auront permis de faire passer les charges d'intérêts bancaires de Fr. 675'000.00 en 2016 à Fr. 299'000.00 en 2020.

La ressource « finances » et, par conséquent, le responsable des finances sont bien sûr requis lorsqu'il s'agit de projets communaux ayant un fort impact financier. Le responsable des finances est membre de la Commission économique du Conseil communal en charge de l'analyse de la pertinence des projets à caractère économique proposés sur le territoire communal. Il est également présent pour le volet financier des études et des grands projets communaux : la construction du complexe communal de Farvagny-le-Grand, l'équipement et la commercialisation des zones d'activités, l'exploitation des gravières, les tarifs et l'affectation des taxes des chapitres environnementaux (EP, EU et déchets), la construction d'un immeuble d'appartements protégés, pour ne citer que les plus importants auxquels j'ai eu l'opportunité de contribuer.

En charge de la commercialisation des terrains communaux proposés aux entreprises dans nos zones d'activités, j'ai eu le plaisir de finaliser les ventes suivantes : Evertis SA (anciennement VR Group SA), Pro Motos (Harley-Davidson) et Mestel SA du Groupe PQH dans la zone Combernesse. Si l'on met de côté le coût de près de Fr. 400'000.00 d'une dépollution à charge de la commune dans ce secteur, ces opérations ont surtout permis le développement et l'installation dans la commune de trois entreprises prometteuses. Les négociations entreprises avec Sottas SA pour un terrain dans la zone La Longivue n'ont, pour l'instant, pas abouti.

Il appartient également au responsable des finances d'apporter son éclairage sous l'angle des conséquences pour les finances communales nécessaires aux prises de position du Conseil communal pour d'importantes réformes législatives : péréquation intercommunale, fiscalité, Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg pour les plus importantes. L'intégration de la réforme des finances communales pour la préparation et la présentation des budgets 2021 nous a largement occupés durant l'année 2020. Les derniers éléments de cette réforme auront encore des conséquences plus importantes sur la présentation des comptes 2021 et du bilan au 31.12.2021.

Les cinq années de cette législature furent à la fois intenses et passionnantes. Je suis heureux et fier du bilan qu'il est possible d'en tirer et je remercie mes collègues du Conseil communal, les responsables et le personnel communal pour leur collaboration et, de manière générale, pour le respect des processus financiers et, par conséquent, des contributions financières versées par nos concitoyens.

Rapport du Service des finances

Chef de service : Laurent Chammartin

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la dotation du Service des finances a augmenté de 4.2 à 4.4 équivalents plein-temps, avec la même équipe fidèle et inchangée depuis la fusion de 7 collaborateurs dont les compétences ont permis de mener à bien les missions dévolues au service.

Un événement marquant de l'année 2020 a été bien évidemment la crise sanitaire du coronavirus, dont les conséquences ont fortement impacté notre manière de fonctionner, en particulier avec l'obligation du télétravail et des absences de quarantaine ou d'isolement de plusieurs collaborateurs. Cela n'a, toutefois, pas eu de conséquences négatives sur les prestations fournies par le service, grâce aux structures et processus de travail mis en place au fil des ans, qui fonctionnent à satisfaction.

L'année 2020 a vu deux nouveaux importants projets être menés à bien par le service. Il s'agit, d'une part, de la reprise à l'interne de la gestion du contentieux débiteurs, qui a impliqué l'augmentation de 0.2 EPT de la dotation en personnel, comme indiqué ci-dessus. Les processus de traitement ont été mis en place et les démarches liées au recouvrement par poursuite sont désormais effectuées par notre service et non plus sous-traitées à une entreprise spécialisée.

L'autre projet concerne la préparation de la mise en application au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle législation sur les finances communales, avec l'établissement d'un nouveau plan comptable selon les nouvelles normes MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), lourde tâche qui permet une harmonisation des comptabilités publiques communales, cantonales et fédérales, et la préparation d'un nouveau Règlement communal des finances, approuvé par le Conseil général en octobre 2020, et de son Règlement d'exécution. La réévaluation du patrimoine communal sera effectuée en 2021.

Les activités courantes du service au fil de l'année sont ponctuées par deux catégories de tâches :

- tâches récurrentes : elles concernent en particulier la tenue à jour de la comptabilité générale, la gestion de la trésorerie, le suivi des débiteurs, l'établissement de factures mensuelles ou ponctuelles de taxes, impôts, prestations et émoluments divers, la gestion des factures créanciers, le service de réception téléphonique, e-mail et au guichet, ou encore divers travaux administratifs généraux.

- tâches ponctuelles : elles découlent, en particulier, du calendrier de facturation des impôts et taxes annuelles, validé en début d'année par le Conseil communal. Les échéances prévues pour ces différentes facturations de masse ont été respectées. Seules les taxes d'exemption pour le Service du feu continuent d'être facturées en application des règlements des anciennes communes, dans l'attente de l'établissement d'un règlement communal harmonisé. Pour la facturation des taxes 2020, des travaux conséquents sont en particulier à signaler à nouveau pour les taxes eau et épuration, d'une part à cause de la saisie nécessaire des équivalents-habitants pour la taxe épuration, et d'autre part, pour les tâches liées à la suite de la campagne de remplacement de tous les compteurs d'eau posés chez les privés, projet désormais terminé, sous la conduite du Service technique.

Trois autres domaines particulièrement chronophages rythment la vie du Service des finances. Il s'agit, en début d'année, du bouclage des comptes de l'année précédente, en 2ème partie d'année de l'établissement des budgets de l'année suivante et, tout au long de l'année, de la mise à jour des plans financiers quinquennaux de fonctionnement et des investissements.

Malgré les contraintes liées au coronavirus, les collaborateurs du service ont pu continuer de se rencontrer pour l'une ou l'autre activités extraprofessionnelles, qui permettent de vivre des moments conviviaux en-dehors du cadre du travail. Des échanges ont également lieu avec d'autres communes concernant diverses thématiques, en bilatéral, ou par la participation aux rencontres et ateliers de travail organisés par l'Association des agent-e-s d'administration communale du district de la Sarine ou celle des chefs-lieux et grandes communes du canton.

En quelques chiffres arrondis, l'année 2020 du Service des finances, c'est : 23'000 écritures comptables, 5'200 bordereaux d'impôts traités, 3'500 factures créanciers saisies, 16'400 factures de taxes, prestations et émoluments établis.

Le Service des finances tire un bilan positif au terme des 5 premières années d'existence de notre commune. Mise en place du service et des processus de gestion, relations avec les dicastères et les services, augmentation des tâches confiées, déménagement dans des nouveaux locaux, mise en application de la nouvelle législation, sont autant de projets qui ont pu être menés à bien.

Nos vifs remerciements vont à Jacques Crausaz, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, pour son excellente collaboration et pour son soutien. Nous soulignons aussi avec satisfaction les bonnes relations entretenues avec les Conseillers communaux et les Chefs de service.

Comptes 2020 - Résumé

L'exercice 2020 est le dernier selon l'ancienne législation et le plan comptable MCH1. Le bouclage des comptes 2020 doit être considéré comme une opération de transition. Les changements importants imposés par MCH2 pour la gestion financière des investissements et des réserves ont été pris en compte de manière anticipée pour la comptabilisation de ces objets au bouclage des comptes 2020. Afin de faciliter la transition et de rendre plus lisibles les documents financiers qui feront référence aux deux systèmes, nous avons d'ores et déjà introduit une partie de la nouvelle terminologie de MCH2 : comptes de résultats au lieu de comptes de fonctionnement, revenus au lieu de produits pour les comptes de résultats, dépenses et recettes pour les comptes d'investissements.

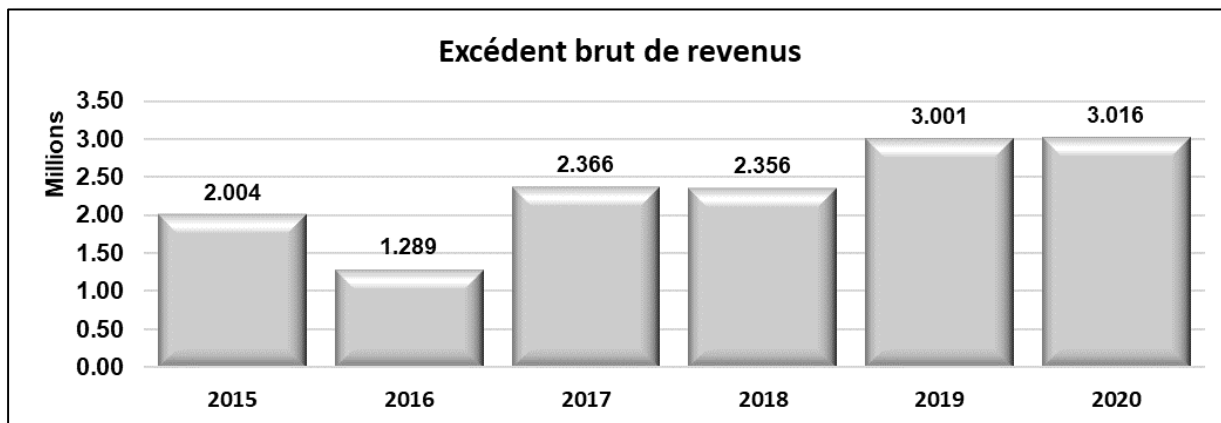
Les comptes 2020 seront soumis pour approbation au Conseil général dans sa séance du 31 mai 2021.

Comptes de résultats 2020

	Comptes 2020		Budget 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Chiffres bruts	40'973'581.80	43'130'002.32	41'400'692.00	41'508'274.00
Excédent net de revenus	2'156'420.52		107'582.00	
Amortissements obligatoires	1'767'402.20		1'856'097.00	
Attributions aux réserves non-obligatoires	0.00		0.00	
Cash flow de l'exercice 2020	3'923'822.72		1'963'679.00	
Ecritures à déduire				
Imputations internes	3'467'432.55	3'467'432.55	3'622'947.00	3'622'947.00
Gestion dossiers tiers par le SSoc	3'761'979.33	3'761'979.33	3'800'000.00	3'800'000.00
Provision extraordinaire	860'000.00		0.00	
Total	8'089'411.88	7'229'411.88	7'422'947.00	7'422'947.00
Chiffres nets du ménage communal	32'884'169.92	35'900'590.44	33'977'745.00	34'085'327.00
Excédent brut de revenus	3'016'420.52		107'582.00	
Evolution des charges nettes par rapport au budget (- 3.22 %)	- 1'093'575.08			
Evolution des revenus nets par rapport au budget (+ 5.33 %)		+ 1'815'263.44		

Les comptes de résultats 2020, 5e exercice comptable de la commune fusionnée, peuvent à nouveau être considérés comme excellents. Des revenus de près de Fr. 1'800'000.00 supérieurs au budget net (+ 5.33 %) et des charges de près de Fr. 1'100'000.00 inférieures au budget net (-3.22 %), permettent de dégager **un excédent brut de revenus avant écritures extraordinaires de Fr. 3'016'420.52** alors que le budget prévoyait un modeste excédent de revenus de Fr. 107'582.00.

Ce résultat confirme les résultats précédents et la bonne santé des finances de la commune fusionnée.



Rabais pour les impôts sur le revenu des personnes physiques

Les revenus fiscaux, en particulier les revenus de l'impôt sur le revenu des personnes physiques présentent des excédents importants déjà depuis plusieurs exercices. Dans l'attente de certitudes concernant ces recettes qui nous permettraient d'envisager une baisse du coefficient d'impôt communal à la fois plus fondée et plus pérenne, nous pensons qu'il est temps de faire profiter nos contribuables de la bonne santé des finances communales.

Il convient de souligner que les excédents des comptes de résultats sur cinq ans (près de 12 MFr) ont permis de limiter la progression de la dette communale malgré le financement pour près de 28 MFr d'investissements. Les développements à venir des infrastructures communales exigeront encore d'importants investissements. Il s'agit, par conséquent de rester prudent dans la mise en œuvre de mesures visant à réduire ces excédents. Ils sont et resteront bienvenus pour limiter le recours à l'emprunt pour le financement de nos investissements.

Compte tenu du résultat des comptes 2020, nous proposons d'octroyer un rabais d'impôt à l'ensemble de nos contribuables selon les modalités suivantes :

- **L'impôt 2020 sur le revenu des personnes physiques sera calculé avec un coefficient de 80% au lieu de 85%.**
- **Cela correspond à un rabais de 5.88% sur cet impôt. Il sera déduit du solde facturé sur la base du décompte d'impôts 2020.**
- **La totalité du rabais concédé est évaluée à un montant de Fr. 860'000.00 sur la base de l'évaluation des revenus de cet impôt pour 2020. Le montant correspond pratiquement à l'excédent de revenus de Fr. 883'557.48 de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui ressort des comptes 2020 (compte no 900.400.00).**

Comptes des investissements 2020

Résumé par catégorie	Comptes 2020		Budget 2020		Co – Bu écart net
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Dépenses et recettes non affectées	0.00	1'206'907.60	40'000.00	2'561'000.00	1'314'092.40
Projets terminés avant 2020	4'600.00	0.00	95'000.00	0.00	-90'400.00
Projets terminés au 31.12.2020	663'821.75	9'047.70	801'000.00	0.00	-146'225.95
Projets en cours	2'204'706.15	533'280.00	8'156'200.00	2'785'000.00	-3'699'773.85
Projets reportés	0.00	0.00	615'000.00	0.00	-615'000.00
Projet abandonné	0.00	0.00	200'000.00	0.00	-200'000.00
Total	2'873'127.90	1'749'235.30	9'907'200.00	5'346'000.00	-3'437'307.40
Excédent de dépenses		1'123'892.60		4'561'200.00	

Les comptes des investissements 2020 bouclent avec un excédent de dépenses de près de Fr. 1'100'000.00 alors que les prévisions budgétaires affichaient un excédent de charges de près de Fr. 4'560'000.00. Cet important écart est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation d'un nombre important de projets en particulier dans les domaines des routes communales, de l'approvisionnement en eau et de l'épuration des eaux ainsi que dans les projets de construction de bâtiments.

Bilan au 31 décembre 2020

	Bilan au 01.01.2020	Mouvement	Bilan au 31.12.2020
Actifs	57'220'718.38	-561'715.18	56'659'003.20
Patrimoine financier			
Disponibilités	8'688'380.75	-616'307.88	8'072'072.87
Avoirs	-6'037'680.77	327'721.80	-5'709'958.97
Placements	677'798.60	140'455.40	818'254.00
Actifs transitoires	17'743'814.45	-827'727.10	16'916'087.35
Patrimoine administratif			
Investissements	36'148'405.35	414'142.60	36'562'547.95

Passifs	-57'220'718.38	561'715.18	-56'659'003.20
Engagements			
Engagements courants	-1'816'549.94	-102'073.35	-1'918'623.29
Dettes à moyen et long terme	-39'174'016.00	6'987'159.00	-32'186'857.00
Engagements particuliers	-9'649.20	0.00	-9'649.20
Provisions	-2'813'419.73	-838'789.00	-3'652'208.73
Passifs transitoires	-75'082.60	-500'153.95	-575'236.55
Réserves	-8'237'629.17	-2'828'007.00	-11'065'636.17
Fortune	-5'094'371.74	-2'156'420.52	-7'250'792.26

Le bilan résumé au 31.12.2020 ci-dessus appelle les commentaires généraux suivants :

- Le poste d'actifs « Avoirs » avec un solde négatif provient du mode de comptabilisation des acomptes d'impôts payés qui sont comptabilisés au crédit des comptes débiteurs !
- **Les dettes à moyen et long terme (emprunts bancaires et emprunts LIM) sont en diminution de près de Fr. 7'000'000.00 en raison du remboursement pour près de 6'000'000.00 d'emprunts au cours de l'exercice 2020.**
- La progression des provisions correspond pour l'essentiel à l'estimation du rabais fiscal octroyé sur les impôts 2020.
- Selon les règles MCH2, aucun prélèvement n'a été opéré sur les réserves disponibles. Leur progression correspond aux taxes EP et EU versées aux réserves de ces chapitres.
- **L'augmentation de la fortune communale de Fr. 2'156'420.52 correspond au bénéfice net de l'exercice 2020.**

Situation de la dette bancaire au 31 décembre 2020

Dettes bancaires totales au 31.12.2019	Fr. 37'081'694.00
Six emprunts arrivés à terme ont été remboursés en 2020 pour un total de :	Fr. 5'609'989.00
Dettes bancaires totales au 31.12.2020	Fr. 30'467'618.00
Réduction de la dette en 2020 (remboursements + amortissements)	Fr. 6'614'076.00

Pour plus d'informations, prière de consulter le message au Conseil général d'avril 2021 et ses annexes.

Budget 2020 - Résumé

Réforme des finances communales - Conséquences pour l'établissement du budget 2021.

Les nouvelles dispositions légales relatives aux finances communales sont entrées en vigueur au 1er janvier 2021. Les principaux éléments de cette importante réforme sont les suivants :

a) Loi sur les finances communales LFCo

La nouvelle loi, spécifique aux finances communales, reprend, précise et complète les dispositions relatives aux finances communales de la loi sur les communes.

b) Ordonnance sur les finances communales - OFCo

L'ordonnance prise par le Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la nouvelle loi sur les finances communales. Elle remplace les dispositions y relatives contenues dans le Règlement d'exécution de la loi sur les communes.

c) Nouveau plan comptable MCH2

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LFCo en 2021, le « Modèle comptable harmonisé 2 » ou MCH2 remplace le modèle MCH1 appliqué dans le canton de Fribourg depuis 1982.

MCH2 comprend 21 recommandations qui ont pour buts :

- La définition de nouvelles règles de présentation des états financiers.
- L'harmonisation des comptabilités publiques : Confédération, cantons, communes.
- La présentation des comptes de manière plus transparente et plus proche de la réalité économique.

La mise en œuvre du nouveau plan comptable et des nouvelles règles qui y sont rattachées a, en particulier, des conséquences sur les points suivants :

- Modification importante en matière d'équilibre du budget et des comptes : abandon de la règle qui fixait à 5% des revenus nets le maximum du déficit du compte de résultats et remplacement par une règle qui met un éventuel déficit du compte de résultats en relation avec les capitaux disponibles pour le financer (voir art. 20 à 22 de la LFCo et art. 19 de l'OFCo).
- Modifications importantes de la terminologie, des libellés des chapitres et des comptes.
- Modifications importantes de la classification fonctionnelle (répartition par chapitre) et de la classification par nature (répartition des charges et des revenus par nature).
- Suppression de la possibilité de procéder à des amortissements supplémentaires et par conséquent généralisation de l'imputation d'un amortissement comptable au compte de résultats pour tous les investissements inscrits à l'actif du bilan.

d) Règlement communal des finances (RFin)

Il a été adopté par le Conseil général lors de sa séance du 6 octobre 2020.

e) Règlement d'exécution communal des finances (REFin)

Ce règlement est de la compétence du Conseil communal. Il remplace les dispositions administratives relatives aux finances contenues dans le Règlement d'organisation du Conseil communal.

Les budgets des comptes de résultats et des investissements 2021, 6^e budget de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de sa séance du 30 novembre et 1^{er} décembre 2020.

Comptes de résultats	Budget 2021		Budget 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total	41'711'085.00	41'410'473.00	41'400'692.00	41'508'274.00
Excédent de charges (-) / revenus (+)	- 300'612.00		+ 107'582.00	

Comptes des investissements	Budget 2021		Budget 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Projets en cours	4'413'000.00	825'000.00	5'884'000.00	2'600'000.00
Nouveaux projets	2'385'000.00	0.00	2'313'200.00	185'000.00
Dépenses et recettes d'investissement non affectées	40'000.00	2'931'000.00	40'000.00	2'561'000.00
Total	6'838'000.00	3'756'000.00	8'237'200.00	5'346'000.00
Excédent de dépenses		3'082'000.00		2'891'200.00

Pour plus d'information sur les budgets 2021 ainsi que sur la planification financière 2021 à 2025 (voir ci-dessous), prière de consulter le message au Conseil général du 3 novembre 2020 et ses annexes.

Plan financier 2021 - 2025 - Résumé

La nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) maintient l'obligation pour la commune d'élaborer une planification financière sur cinq ans. Les modalités sont précisées aux art. 5, 6, 67, 70, 72 et 73 de la LFCo. La structure et le contenu du plan financier sont définis aux art 5 et 6 de l'Ordonnance sur les finances communales.

Vous trouvez, ci-dessous, les chiffres de la planification financière communale pour les années 2021 à 2025.

Chaque exercice nous permet de préciser l'inventaire des projets et l'exactitude de nos estimations pour la prochaine période quinquennale. Une meilleure maîtrise des besoins et la mise en place de stratégies pour le développement des infrastructures de la commune permettent au Conseil communal et aux services communaux d'élaborer une planification des investissements sur les cinq prochaines années toujours plus épurée et plus réaliste.

En ce qui concerne les charges et les revenus du compte de résultats, notre connaissance des paramètres de la gestion financière de la commune s'améliore progressivement.

Résultats des budgets du compte de résultats sur la période de planification

Budget du compte de résultats →	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges	41'711'085.00	42'221'962.36	42'847'571.22	43'681'807.38	44'360'379.47
Augmentation en %	0.75%	1.22%	1.48%	1.95%	1.55%
Excédent de revenus (+) / de charges (-)	- 301'000.00	- 492'000.00	- 370'000.00	- 404'000.00	- 281'000.00
Excédent en % des revenus nets	0.73%	1.18%	0.87%	0.93%	0.64%

Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ *Le budget du compte de résultats doit être équilibré.*

² *Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.*

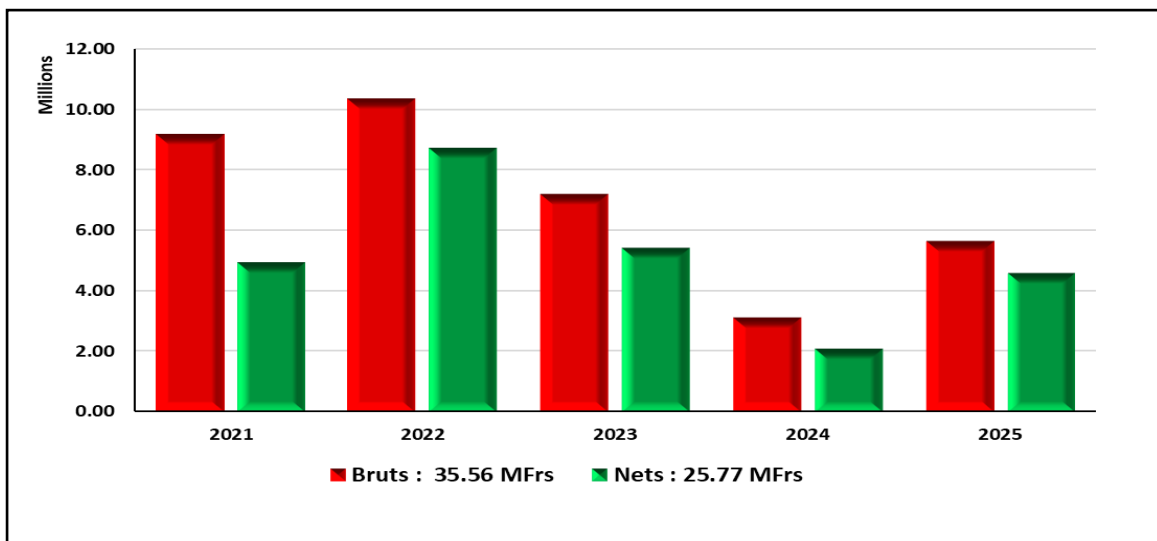
³ *Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.*

La règle des 5 %, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire, a été supprimée. La commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle possède un capital propre disponible !).

Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des revenus du ménage communal connues à ce jour, les budgets du compte de résultats de 2021 à 2025 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

Planification des investissements - Répartition dans le temps

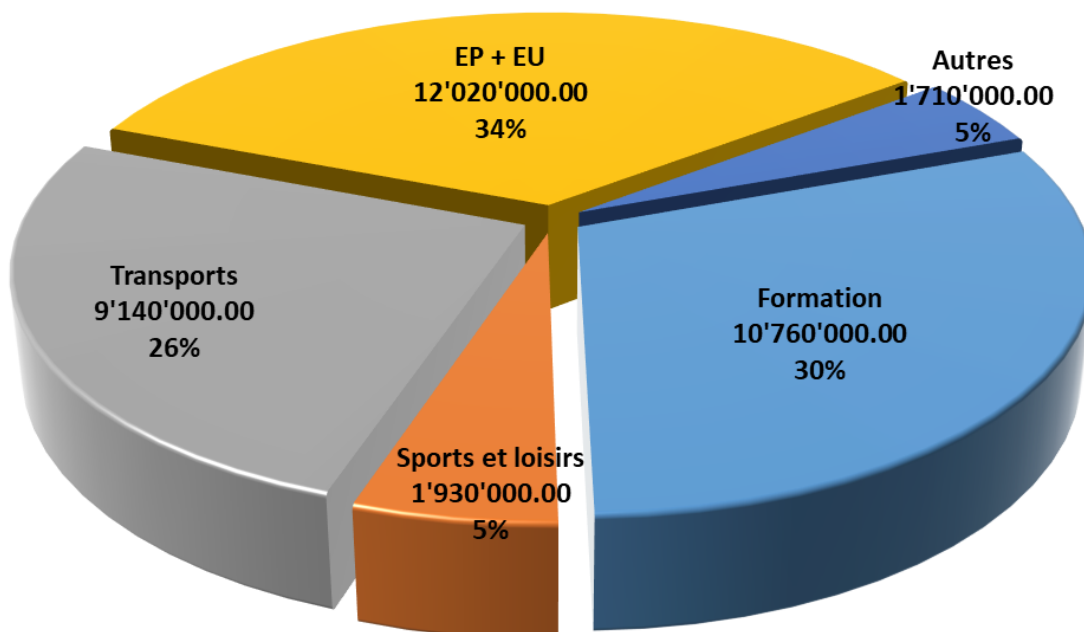
Evolution des dépenses annuelles d'investissements sur la période 2021 à 2025



L'écart entre les dépenses brutes et les dépenses nettes correspond aux recettes d'investissements : taxes, subventions, ventes de terrains et d'immeubles.

Planification des investissements

Répartition par



Planification des investissements dans le temps et par chapitre

Ch.	Objet	Total 2021-2025	Part en %	2021	2022	2023	2024	2025
0	Administration générale							
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers nouveaux	35'161.82		7'150.00	7'085.00	7'026.50	6'973.85	6'926.47
1	Ordre et sécurité publics							
	Investissements bruts	105'000.00	0.30%	0.00	0.00	105'000.00	0.00	0.00
	Investissements nets	63'000.00	0.24%	0.00	0.00	63'000.00	0.00	0.00
	Frais financiers nouveaux	22'197.00		0.00	0.00	0.00	11'130.00	11'067.00
2	Formation							
	Investissements bruts	10'760'000.00	30.26%	600'000.00	2'060'000.00	4'500'000.00	200'000.00	3'400'000.00
	Investissements nets	10'260'000.00	39.81%	600'000.00	2'060'000.00	4'000'000.00	200'000.00	3'400'000.00
	Frais financiers nouveaux	602'667.26		0.00	12'000.00	14'310.00	289'204.70	287'152.56
3	Culture, sport et loisirs							
	Investissements bruts	1'930'000.00	5.43%	1'270'000.00	270'000.00	190'000.00	0.00	200'000.00
	Investissements nets	1'930'000.00	7.49%	1'270'000.00	270'000.00	190'000.00	0.00	200'000.00
	Frais financiers nouveaux	248'261.81		0.00	50'800.00	61'219.00	68'368.43	67'874.38
6	Trafic et télécommunications							
	Investissements bruts	9'140'000.00	25.70%	1'860'000.00	4'260'000.00	1'120'000.00	1'146'000.00	754'000.00
	Investissements nets	8'499'900.00	32.98%	1'668'000.00	4'005'100.00	1'038'800.00	1'103'400.00	684'600.00
	Frais financiers nouveaux	1'136'955.10		39'730.00	91'626.00	291'014.43	338'518.59	376'066.08
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire							
71	Approvisionnement en eau							
	Investissements bruts	2'720'000.00	7.65%	1'440'000.00	980'000.00	300'000.00	0.00	0.00
	Investissements nets	730'000.00	2.83%	660'000.00	670'000.00	0.00	-300'000.00	-300'000.00
	Frais financiers nouveaux	353'150.14		8'700.00	57'081.88	91'696.48	98'050.27	97'621.52
72	Traitement des eaux usées							
	Investissements bruts	9'303'000.00	26.16%	3'173'000.00	2'030'000.00	1'000'000.00	1'800'000.00	1'300'000.00
	Investissements nets	8'283'000.00	32.14%	2'953'000.00	1'830'000.00	800'000.00	1'600'000.00	1'100'000.00
	Frais financiers nouveaux	685'546.22		9'832.50	103'757.88	131'858.56	202'556.42	237'540.87
73	Gestion des déchets							
	Investissements bruts	100'000.00	0.28%	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.39%	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers nouveaux	43'852.48		0.00	11'000.00	10'975.00	10'950.63	10'926.86
741	Corrections de cours d'eau							
	Investissements bruts	100'000.00	0.28%	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.39%	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers nouveaux	10'425.63		0.00	0.00	3'500.00	3'475.00	3'450.63
7690	Energie							
	Investissements bruts	31'000.00	0.09%	0.00	31'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	21'000.00	0.08%	0.00	21'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers nouveaux	17'106.34		2'400.00	2'385.00	4'130.75	4'106.71	4'083.88
7691	Assainissements de sites pollués							
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-133'000.00	-0.52%	-133'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	37'666.41		0.00	9'520.00	9'449.20	9'381.23	9'315.98
771	Cimetières communaux							
	Investissements bruts	100'000.00	0.28%	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.39%	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers nouveaux	13'852.48		0.00	3'500.00	3'475.00	3'450.63	3'426.86
79	Aménagement du territoire							
	Investissements bruts	255'000.00	0.72%	255'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-367'000.00	-1.42%	95'000.00	-276'000.00	-168'000.00	-18'000.00	0.00
	Frais financiers nouveaux	235'811.48		8'250.00	57'525.00	57'072.50	56'665.25	56'298.73
8	Économie publique							
	Investissements bruts	630'000.00	1.77%	0.00	630'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	563'500.00	2.19%	0.00	563'500.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers nouveaux	71'162.27		0.00	0.00	23'885.00	23'719.13	23'558.15
9	Finances et impôts							
	Investissements bruts	390'000.00	1.10%	390'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-4'381'000.00	-17.00%	-2'381'000.00	-500'000.00	-500'000.00	-500'000.00	-500'000.00
	Frais financiers nouveaux	14'000.00		0.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00
	Total des investissements bruts	35'564'000.00	100.00%	9'188'000.00	10'361'000.00	7'215'000.00	3'146'000.00	5'654'000.00
	Total des investissements nets	25'769'400.00	100.00%	4'932'000.00	8'743'600.00	5'423'800.00	2'085'400.00	4'584'600.00
	Frais financiers nouveaux ¹⁾	3'527'816.44		76'062.50	409'780.75	713'112.41	1'130'050.83	1'198'809.95

¹⁾ Seuls les frais financiers nouveaux (intérêts et amortissements) calculés selon les règles MCH2, à prendre en charge durant la période sous analyse, figurent dans cette rubrique. Il faut y ajouter les frais financiers déjà en vigueur au 31.12.2020 et les amortissements comptables supplémentaires qui résulteront de la réévaluation du patrimoine exigée la LFCo.

Agrandissement du complexe communal de Farvagny

Pour rappel, le décompte final du projet a été bouclé au 31.12.2019 pour un total net de Fr. 8'816'814.65, soit une économie par rapport au crédit approuvé de Fr. 383'155.35.

Une provision pour un montant de Fr. 29'200.00 a été constituée afin de financer les dernières finitions à réaliser en 2020. Seule une partie des travaux a pu être réalisée en 2020 pour un total de Fr. 14'100.85, le solde de la provision a été dissoute au profit du compte d'entretien général du complexe communal à charge duquel le solde des travaux seront réalisés.

Octroi des subventions

Nous attendons encore les subventions cantonales pour la partie AES (environ 30 kFrs) et pour l'agrandissement de l'école. Ces dernières ont été évaluées à 250 kFrs dans le cadre du plan de financement du projet soumis à l'assemblée communale du 28 janvier 2015 par l'ancienne commune de Farvagny.

Les demandes sont toujours en traitement auprès des Services cantonaux compétents.

Zones d'activités

Les zones d'activités, situées à proximité de la sortie de l'autoroute A12, rencontrent toujours autant d'intérêt auprès des entreprises à la recherche d'un terrain pour y installer leurs activités.

Bien que quelque peu refroidis par les incertitudes dues à la crise sanitaire, les contacts avec des entreprises intéressées, les implantations d'entreprises et les chantiers de construction dans ce secteur se sont poursuivis en 2020.

En ce qui concerne les terrains propriété de la commune, les événements importants à signaler durant l'exercice 2020 sont les suivants :

Zone d'activités de Combernesse, Art. 234 RF Rossens Installation de l'entreprise Pro Motos SA

Pour rappel, compte tenu du caractère potentiellement pollué de la zone et après analyse du sous-sol par un bureau spécialisé, la vente à cette entreprise a été finalisée sur les bases suivantes :

- la surface vendue de la parcelle Art. 234 RF Rossens limitée à 3'640 m² ;
- la partie saine de la parcelle de 3'000 m² vendue au prix de Fr. 180.00/m² ;
- la partie polluée de la parcelle de 640 m² cédée gratuitement à l'entreprise dans la mesure où elle devait en assumer les frais de dépollution ;
- le prix de vente total fixé à Fr. 540'000.00, soit un prix moyen de Fr. 148.35/m².

Les termes de la transaction ont été approuvés par le Conseil général lors de sa séance du 10 avril 2019.

Les travaux de construction ont été entrepris dans le courant de la fin de l'année 2019. Les locaux ont fait l'objet d'une inauguration officielle, le jeudi 18 juin 2020, suivie par l'ouverture des portes au public le week-end suivant.

L'entreprise Pro Motos SA a construit des locaux accueillants et fonctionnels avec une architecture qui s'intègre bien à notre zone d'activités. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités, en particulier dans la promotion des produits de la prestigieuse enseigne Harley-Davidson.

Zone d'activités de Combernesse, Art. 602 RF Rossens Installation de l'entreprise Mestel SA, membre du groupe PQH Holding

Dans sa séance des 3 et 4 décembre 2018, le Conseil général a approuvé la vente à la société Mestel SA de la parcelle art. 602 RF Rossens d'une surface de 6'469 m² pour le prix total de Fr. 1'190'000.00.

Pour rappel, la société **Mestel SA**, membre du Groupe PQH, a été fondée en 2008. Spécialiste des matières élastomères (HBR, HNBR, FKM, etc.), Mestel SA sert de multiples branches de l'industrie : horlogerie, bijouterie, technique, pharmaceutique, médicale, téléphonie, etc.

L'intention du Groupe PQH est de construire, sur le site proche de l'axe autoroutier, des bâtiments destinés à accueillir le regroupement d'une partie des activités industrielles du groupe, en particulier le déplacement des activités actuellement installées à Broc dans des locaux trop exigus.

L'acte de cession de la parcelle, sous la forme d'un contrat de vente à terme, a été signé le 16 mai 2019. La nécessité de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux dans un secteur identifié comme à risque de crue en cas de fortes intempéries et les difficultés économiques de l'entreprise dues à la crise sanitaire sont les causes de l'important retard qu'a pris le projet. L'acte de vente et le calendrier général ont dû être revus et le délai octroyé à l'entreprise pour le dépôt du permis de construire a été porté au 31.12.2022 alors que ce délai était fixé au 31.12.2019 dans les premiers accords.

Zone d'activités de Longivue Installation de l'entreprise Sottas Building SA

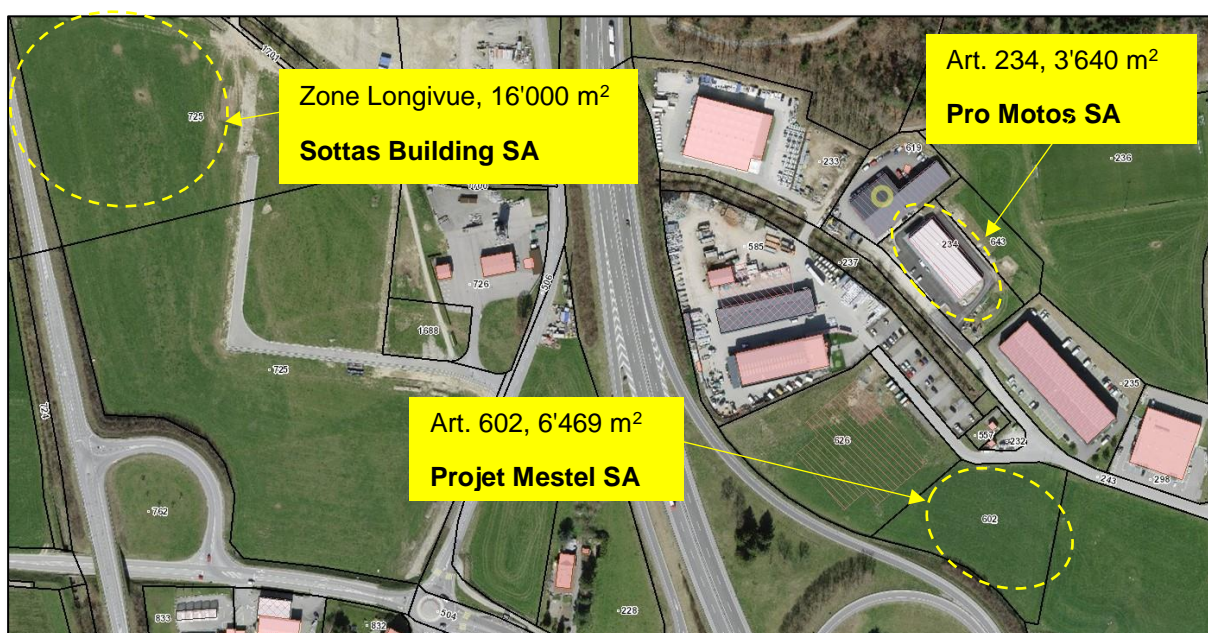
Pour rappel, lors de sa séance du 3 décembre 2019, le Conseil général a octroyé la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente à l'entreprise Sottas SA à Bulle d'une parcelle d'une surface totale de 16'000 m² dans la zone d'activités de Longivue pour le prix de Fr. 220.00/m² soit un total de Fr. 3'520'000.00.

Le prix de vente, les contraintes de constructions fixées par le PAD, en particulier en matière de parking et le tarif jugé prohibitif des taxes communales de raccordement aux réseaux de distribution d'eau et d'épuration des eaux usées ont conduit l'entreprise à hésiter sur le choix du site et sans doute à rechercher d'autres possibilités de développement.

Au terme de longues semaines de discussion sur la rédaction de l'acte de vente, nous avons appris par la presse (La Liberté du jeudi 1er octobre 2020) que, pour son extension, l'entreprise saisissait une opportunité d'acquérir un terrain de 30'000 m² déjà construit à Denges dans le canton de Vaud.

Aux dernières nouvelles, l'entreprise n'aurait pas renoncé à une implantation sur notre zone d'activités de Longivue. Nous lui avons confirmé notre intérêt par courrier en lui précisant toutefois que la délégation de compétence octroyée par le Conseil général prenait fin avec la législature et qu'au-delà de cette date la transaction devrait à nouveau faire l'objet d'une approbation par le législatif communal.

Plan de situation des trois parcelles concernées



Projet d'appartements protégés

Pour rappel, M. Marcel Savoy, propriétaire dans la zone à bâtir du secteur Pra Bastian à Farvagny-le-Grand a proposé de construire, en partenariat avec la commune, un immeuble d'appartements protégés destiné à l'accueil des séniors. Au terme des discussions, les modalités du partenariat ont été définies et elles peuvent être résumées de la manière suivante :

- L'immeuble d'appartements protégés est construit dans la partie Sud du PAD Pra Bastian, sur la parcelle art. RF 1696 Farvagny-le-Grand. Une surface de plancher (ou droit de construire égal à la surface du terrain x IBUS) de 1'843 m² est mise à disposition conjointement par le propriétaire M. Marcel Savoy (1'029 m²) et par la commune (814 m²) pour construire l'immeuble. Le droit de construire communal de 814 m² est, en fait, transféré d'un terrain de 1'159 m² propriété de la commune, situé dans une partie non constructible du PAD, à la parcelle art. RF 1696 Farvagny-le-Grand.
- Les frais d'équipements du terrain, évalués à un maximum de Fr. 200'000.00, sont pris en charge pour moitié par chacun des partenaires.
- La construction et l'exploitation de l'immeuble sont placées sous la responsabilité d'une Fondation à créer par les partenaires du projet. Ils lui transfèrent gratuitement le terrain nécessaire avec les droits de construire et lui octroient un montant de Fr. 40'000.00 au titre de capital initial.

Dans un premier temps, le projet a fait l'objet d'un refus d'entrée en matière du Conseil général lors de sa séance du 2 décembre 2019. Après un complément d'étude et l'ajout d'informations complémentaires, en particulier en ce qui concerne son financement et ses frais d'exploitation, le projet a fait l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil général qui a donné son approbation lors de sa séance du jeudi 28 mai 2020.

La Fondation Pra Bastian

La fondation Pra Bastian a été constituée devant le notaire Me Fabien Peiry le mercredi 29 juillet 2020 dans les locaux de la commune de Gibloux à Farvagny-le-Grand. Le 6 octobre 2020, elle a été inscrite au Registre du commerce du Canton de Fribourg - No réf. 05585/2020 - IDE CHE-343.710.287

Le premier Conseil de fondation nommé lors la création de la fondation est le suivant :

- Président : M. Marcel Savoy, d'Attalens, à Farvagny
- Vice-président : M. Jacques Crausaz, de La Folliaz, à Rossens, Conseiller communal
- Membre : Mme Patricia Savoy, d'Attalens, à La Corbaz
- Trésorier : M. Jean-François Vienny, de La Verrerie, à Marsens
- Membre : Mme Diana Carbonnier, de Neuchâtel, à Farvagny, Conseillère communale
- Secrétaire (hors Conseil de fondation) : Mme Francine Purro, de Plaffeien, à Farvagny

Le projet - état fin 2020

A partir de l'avant-projet présenté au début 2020, les contours et l'architecture du projet ont été précisés et ont évolué pour aboutir au projet préparé en vue de la mise à l'enquête.

L'immeuble comptera trois étages, divisés en 13 appartements de deux pièces et demie, d'un studio d'une pièce et demie (la surface moyenne des appartements est d'environ 62 m² – y.c. 50% de la surface de la loggia) et d'une salle commune avec sanitaires d'une surface totale de 72.5 m².

Tous les appartements et les locaux communs seront aménagés pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

L'immeuble sera construit en respectant les règles du standard Minergie.

Les locataires pourront bénéficier, sur demande, des prestations d'un concierge social chargé d'effectuer une visite quotidienne et les tâches de base d'aide à la personne.

Le choix des locataires tiendra compte des critères suivants :

- personne domiciliée dans la commune ou ayant un lien avec celle-ci (par ex : un proche-aidant habitant la commune) ;
- personne ayant besoin des services du concierge social ;
- personne retraitée ;
- personne au bénéfice des prestations complémentaires ;
- personne au bénéfice d'une rente AI.

Coûts de construction

Les coûts ont été précisés et réévalués de la manière suivante :

Bâtiment	Fr.	3'228'000.00
Garage souterrain (15 places)	Fr.	540'000.00
Aménagements extérieurs	Fr.	194'000.00
Frais secondaires	Fr.	183'000.00
Total des coûts de construction (devis)	Fr.	4'145'000.00
Terrain (2'310 m ² à Fr. 500.00/m ²)	Fr.	1'155'000.00
Coût total (estimation)	Fr.	5'300'000.00

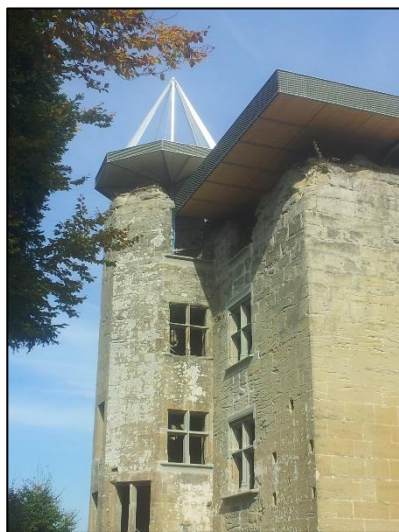
La mise à l'enquête du projet est prévue durant le 1^{er} semestre 2021 et les travaux seront entrepris dès que possible.

La fondation Pra Bastien est membre de l'Association Romande des Maîtres d'Ouvrage d'Utilité Publique (ARMOUP) et, à ce titre, a déposé une demande de contribution au financement du projet dans le cadre de l'aide fédérale à la construction de logements d'utilité publique prévue dans la Loi fédérale sur le logement (LOG).

Sur la base du dossier de demande déposé au début 2021, la Fondation espère pouvoir compter sur un prêt de l'ordre de Fr. 560'000.00 au titre de l'aide fédérale à ce type de construction.

Les négociations sont en cours avec les banques afin d'obtenir les meilleures conditions pour les emprunts nécessaires pour compléter le financement.

Château d'Illens



Les travaux de conservation ont rendu sa beauté à la façade

L'Association Château d'Illens (ACI), association à but non lucratif fondée le 11 mars 2008, conduit le projet de préservation du site et des vestiges du château d'Illens.

L'ACI est au bénéfice d'une convention signée avec l'ancienne commune de Rossens qui définit les droits et devoirs de chacune des parties. La commune contribue financièrement au projet : Fr. 100'000.00 versés en 2015 par l'ancienne commune de Rossens et dès 2017 par Fr. 20'000.00 de contribution annuelle durant les étapes du projet.

En qualité de propriétaire des lieux, la commune, par son service forestier, entretient la forêt et les terrains aux alentours du château.

Des nouvelles du projet

La crise sanitaire a quelque peu ralenti l'avancement des projets, retardé les travaux en cours et bien sûr provoqué l'annulation des événements prévus sur le site en 2020.

Les travaux les plus importants effectués dans le courant de l'année 2020 sont les suivants :

- sécurisation de la face intérieure du couronnement ;
- consolidation de la façade Est du château et conservation de la latrine du dernier étage ;
- suite de la fermeture des fenêtres par des vitrages et des autres ouvertures par des tôles perforées ;
- pose du linteau de la cheminée monumentale du rez-de-chaussée.



*La façade Est
en cours de travaux*



*Détails d'une latrine en ouverture
sur la façade Est*



*Détails des travaux de conservation
d'un manteau de cheminée*

A signaler durant l'année 2020

Le raccordement du château à l'électricité a été mis en attente en raison de la crise sanitaire et de la recherche d'une solution ayant l'agrément du Service archéologique cantonal pour la partie des travaux à réaliser sur le plateau du château.

L'étude d'un sentier pédestre reliant le château aux parcours pédestres existants a été abandonné en raison d'un tracé dont l'environnement forestier et la topographie rendaient la réalisation difficile.

L'organisation d'une fête célébrant la fin des travaux sur le château intitulée Jub'Illens, plusieurs fois reportée en raison de la crise sanitaire, a désormais été définitivement reportée en 2023 à une date et sous une forme encore à préciser.

Un projet de passerelle piétonnière enjambant le fossé situé entre l'entrée de la forêt et les abords du château est à l'étude. L'objectif est de faciliter l'accès au site du château aux personnes à mobilité réduite. Une première esquisse d'un tel ouvrage entièrement construit en bois a été dessinée. La commune, son service forestier, la protection civile et l'armée ont été informés du projet et sont invités à se prononcer sur l'éventuelle contribution qu'ils pourraient apporter à cet ambitieux projet.

Finances

Les travaux de conservation réalisés jusqu'au 31.12.2020 auront coûté près de Fr. 1'400'000.00. Pour rappel, le financement est assuré par les subventions fédérales (20%) et cantonales (20%), les contributions importantes de la LoRo, les soutiens financiers d'autres sponsors et des entreprises qui interviennent sur le chantier. Pour sa part, sans compter les travaux effectués par le personnel communal qui sont offerts, la commune a déjà investi Fr. 200'000.00 dans ce projet.

Accès au site

Les importants travaux de conservation déjà effectués ont ravivé l'intérêt d'un nombreux public pour ce site véritablement exceptionnel. Il convient de souligner que l'ouvrage est encore en chantier et que les visites, pour l'instant encore limitées, doivent être agréées par le comité de l'association en charge du projet.

Pour plus de détails et pour vous engager dans le soutien à cet important projet pour le patrimoine communal, prière de consulter le site internet <http://www.illens.ch>.

Eaux – Epuration

L'eau potable est la denrée alimentaire la plus importante. La commune de Gibloux assure à sa population un approvisionnement en eau potable naturelle, en quantité suffisante et d'une qualité irréprochable. L'eau potable est également un moyen de production fondamental.

Les eaux souterraines constituent la ressource naturelle la plus importante pour notre commune. Cette eau brute provient à 100% de nos captages de sources et peut être distribuée sans traitement.

L'accès à l'eau, essentielle à la vie, est un droit humain fondamental. L'eau potable fait partie du patrimoine commun de l'humanité et est considérée comme un bien public universel.

Notre mission...

...garantir aux citoyens un approvisionnement en eau potable de qualité, à des coûts maîtrisés, dans le respect des principes du développement durable, par

- une valorisation et une utilisation rationnelle des ressources locales en eau,
- un contrôle qualité de l'eau potable captée et distribuée,
- une sécurisation et la protection des ressources en eau garantissant sa préservation,
- une optimisation des infrastructures et un développement coordonné des réseaux d'eau potable (planification, construction, exploitation, assainissement, entretien),
- une utilisation de moyens modernes et performants,
- un financement pérenne des infrastructures,
- un respect de la nature, du prélèvement de l'eau à sa restitution.

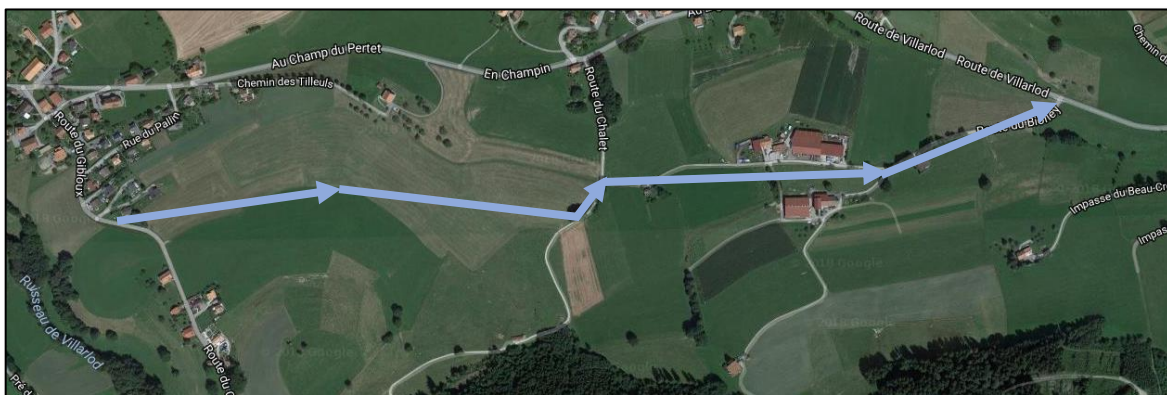
Yves Rumo
Conseiller communal
Dicastère de l'eau et de l'épuration



Approvisionnement en eau

Travaux principaux terminés en 2020

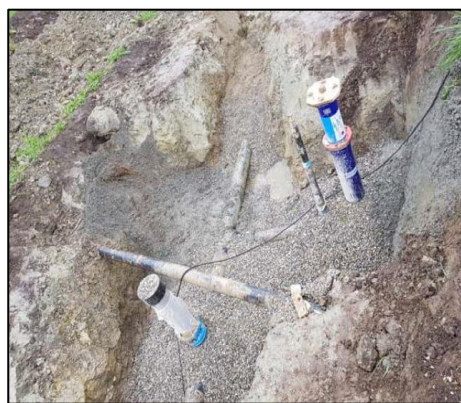
Liaison Villarlod – Rueyres-St-Laurent – Vuisternens-en-Ogoz présentée schématiquement ci-dessous



Raccordement Villarlod



Conduite à travers champs



Ventouse (purgeur d'air)

Chambre de pompage du Biolley



Terrassement effectué au 09.02.2020



Coffrage murs 24.06.2020



Traversées murales en acier inox avec collerette d'étanchéité

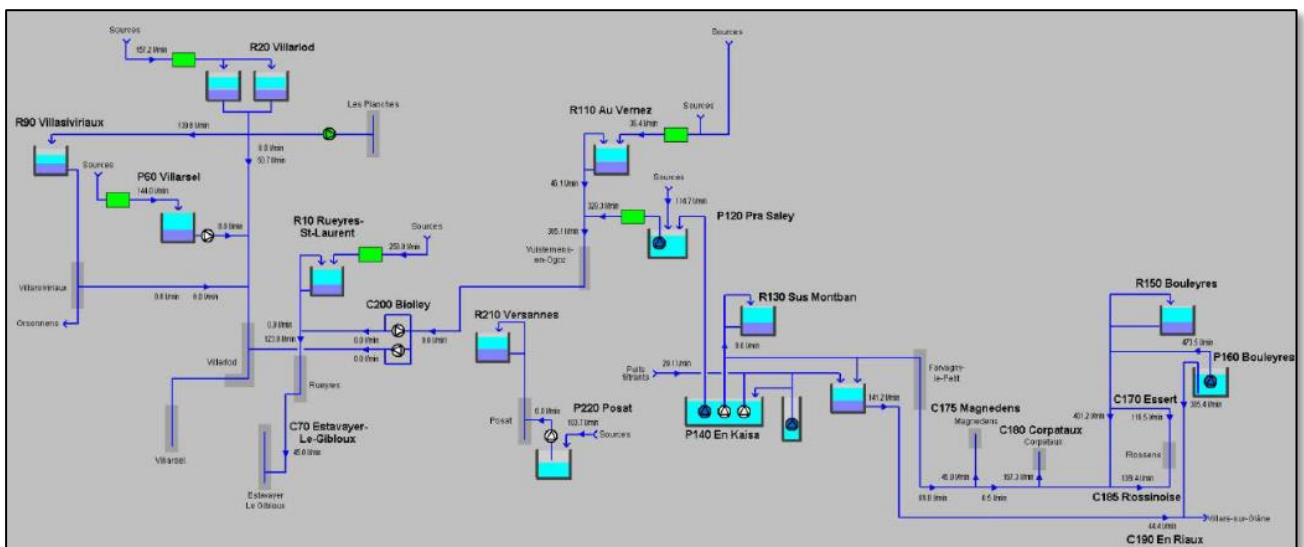
Gestion informatique centralisée de la ressource d'eau potable

Une installation de gestion commandée a été mise en place en 2020 par l'entreprise DPE, pour la totalité du réseau d'adduction et de distribution de Gibloux.

Tous les ouvrages ont été équipés de matériel de haute performance qui sont reliés au poste de commande principal, installé à l'administration communale à Farvagny. La transmission des données se fait à l'aide de liaisons permanentes par radio ponté (Ethernet). Cette solution a nécessité la pose de deux antennes de relais : une sur le clocher de l'église de Villarimboud et l'autre sur le mât de Live TV à Rossens, dans la zone de Montena. Les données sont à tous moments accessibles aux personnes autorisées par Internet.

Outre la mesure des débits sur l'ensemble du réseau, la gestion commandée assure les principaux fonctionnements suivants :

- surveillance des captages et des traitements UV (turbidimètres et vannes de décharge),
- régulation de l'échange entre les réservoirs,
- gestion des vannes automatiques et du fonctionnement des pompes,
- commande de vannes incendie,
- gestion des alarmes.



Travaux principaux pour 2021

Liaison réservoir de Bouleyres - réservoir du Verné présentée schématiquement ci-dessous



Qualité de l'eau – Un travail au quotidien

La qualité de l'eau est déterminée à partir des rapports d'analyses d'eau fournis par la commune.
<https://commune-gibloux.ch/service-technique/eau-potable-commune-de-gibloux>

Les variations de débits et de températures des sources sont faibles, ce qui confirme leur fiabilité, étant peu influencées par les écoulements en surface. La teneur en nitrate varie entre 7 et 15 mg/l, largement inférieure à la valeur limite de 40 mg/l.

La dureté totale de l'eau se situe entre 24 et 35 °f. Ces valeurs correspondent à la catégorie moyennement dure à très dure.

En ce qui concerne la teneur en métabolites du chlorothalonil, elle est inférieure à la valeur maximale autorisée pour l'ensemble des ressources communales.

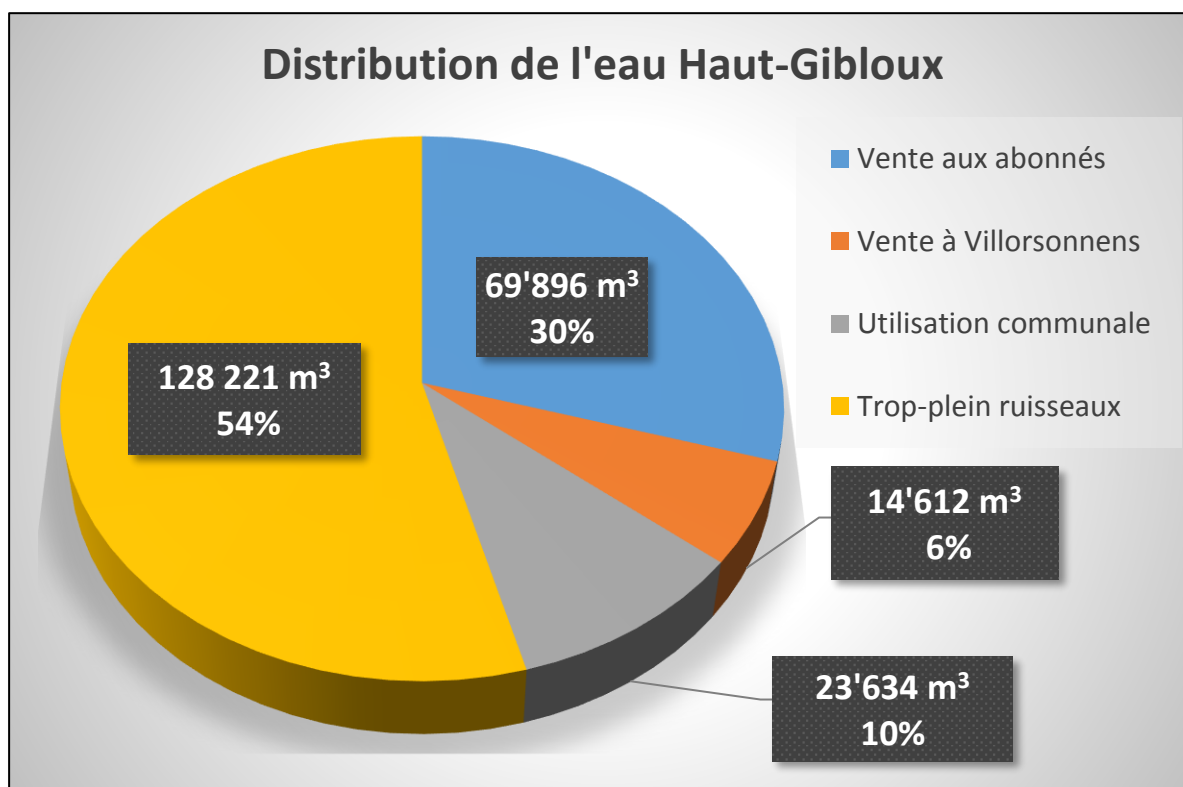
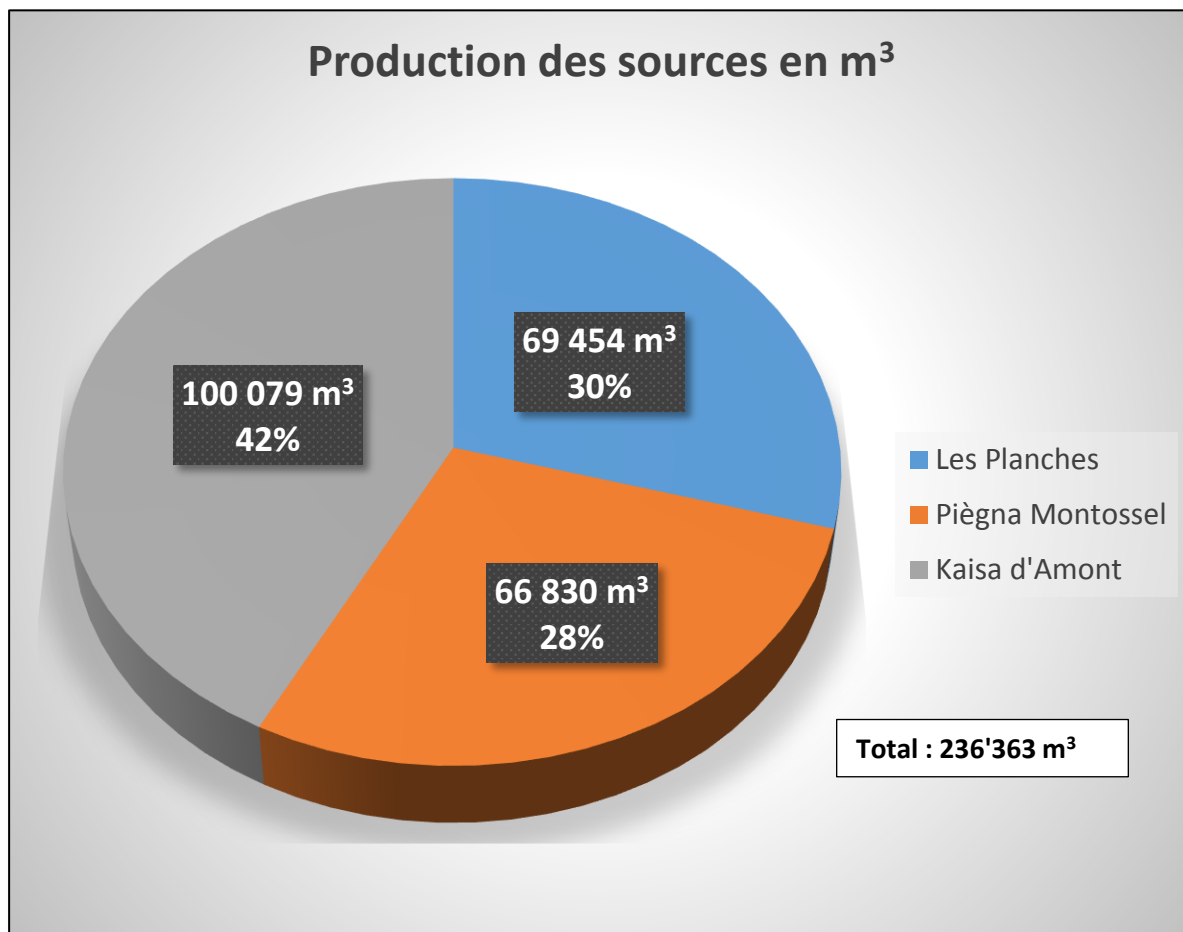
La qualité de la totalité des ressources exploitées par la commune de Gibloux répond aux normes en vigueur.

Objectifs stratégiques à long terme :

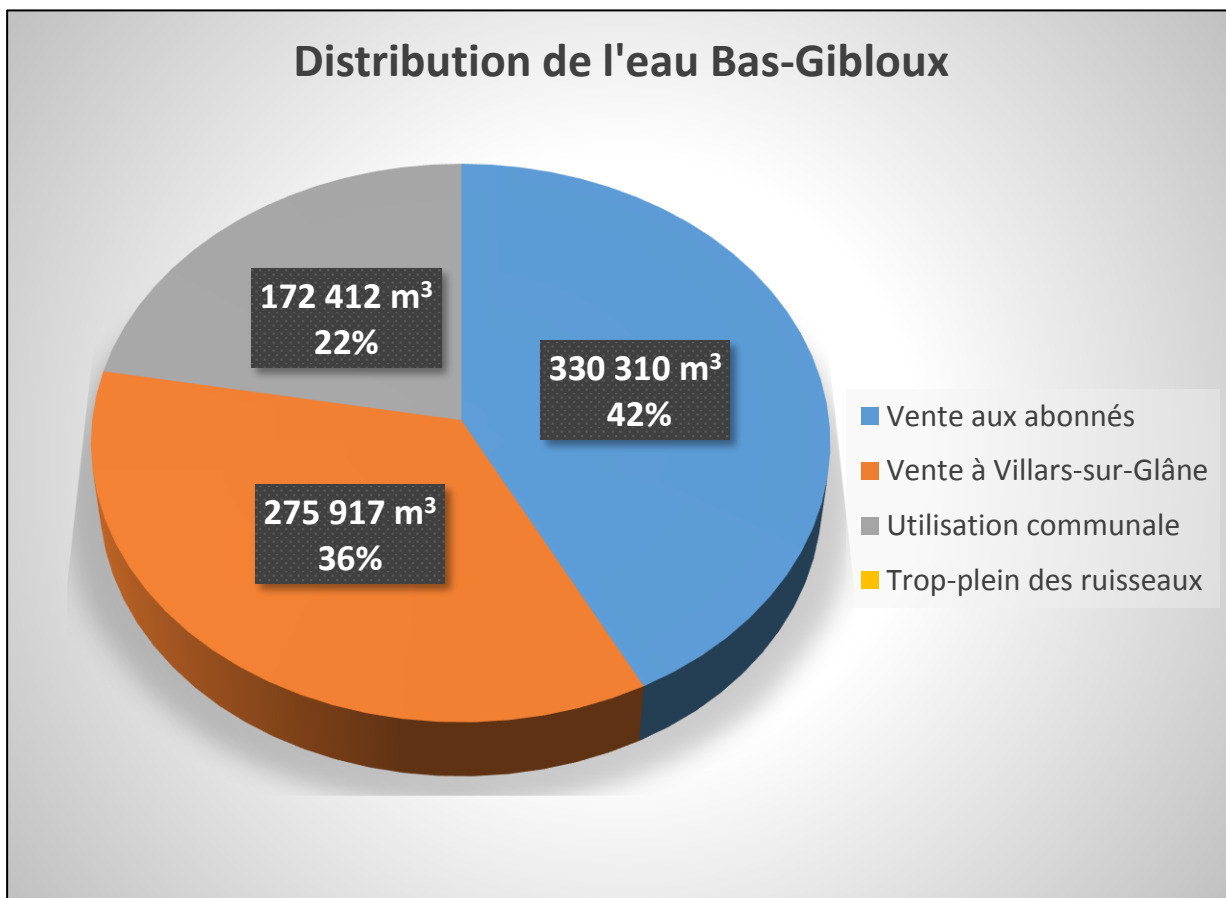
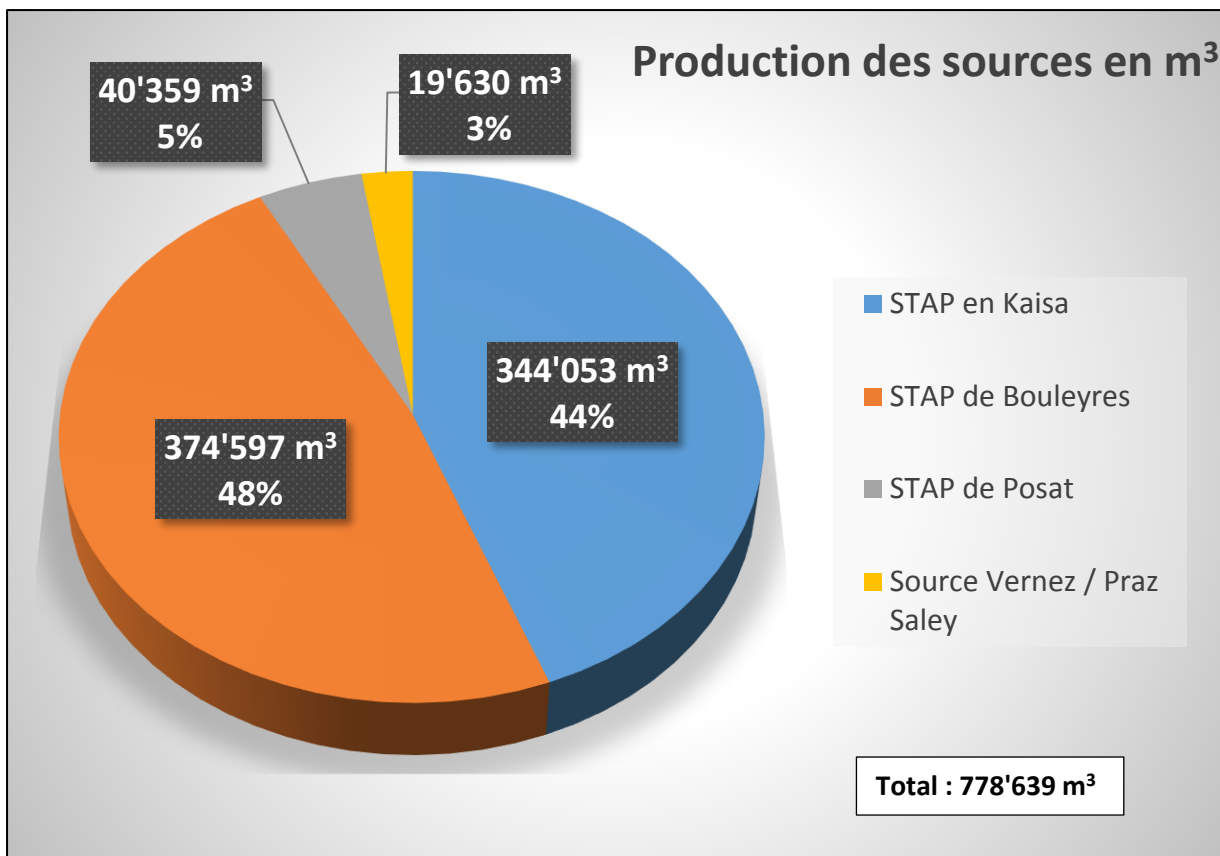
- Garantir un approvisionnement en eau potable rationnel, sûr et durable par :
 - l'optimisation des infrastructures
 - une organisation adaptée avec du personnel compétent
 - l'utilisation d'outils performants
 - la sécurisation et la protection des ressources
- Transparence sur la gestion de l'approvisionnement en eau

Objectifs techniques :

- Qualité de l'eau conforme aux exigences
- Conditions de débit-pression satisfaisantes
- Pression de service correspondante aux normes en vigueur
- Défense incendie
- Couverture actuelle et future des besoins en eau
- Garantie d'approvisionnement en eau potable en temps de crise
- Financement sain et adapté



Réseau Bas-Gibloux



Source de La Tuffière
Vente eau potable au Graboz

157'680 m³

Remplacement des compteurs

Lors de cette première législature l'ensemble des compteurs a été changé.

Cette planification, en 3 étapes, s'est échelonnée de la manière suivante :

- Etape 1 : les villages d'Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Laurent, Villarlod, Villarsel-le-Gibloux, Grenilles et Posat.
- Etape 2 : Corpataux, Magnedens et Rossens.
- Etape 3 : Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit et Vuisternens-en-Ogoz.

Ces nouveaux compteurs d'eau permettent un relevé à distance, transmis directement sur le programme de notre fontainier, sur une portée moyenne d'environ 500 m.

Cela représente un gain de temps annuel très important, 30 jours pour le relevé des anciens compteurs sur l'ensemble du territoire de Gibloux. Aujourd'hui, en 4 jours, tous les relevés sont enregistrés par notre fontainier.



Nouveau compteur

Protection des sources

Zones de protection

La totalité des zones de protection des sources établies se situe sur le territoire de la commune de Gibloux. La date de légalisation des zones "S" par la Direction des travaux publics ainsi que l'auteur des règlements des zones de protection sont détaillés pour chaque source dans le tableau ci-dessous.

Captages	Ancienne commune	Date de légalisation	Auteur du rapport
Bas-Gibloux			
Kaisa d'Avau	Farvagny	30.07.2012	ABA-GEOL
Posat	Farvagny	10.08.1989	CSD ingénieurs
Haut-Gibloux			
En Bouleyres	GABG	05.05.1992	ABA-GEOL
La Vuisterna 1 et 2	Vuisternens-en-Ogoz	19.12.2001	ABA-GEOL
La Chapelle 1 et 2	Vuisternens-en-Ogoz	19.12.2001	ABA-GEOL
Le Verné	Vuisternens-en-Ogoz	19.12.2001	ABA-GEOL
Pra Saley A et B	Vuisternens-en-Ogoz	19.12.2001	ABA-GEOL
Le Pâquier d'Amont	Le Glèbe	En cours	Géolina SA
En Kaisa (Sur Cossy)	Le Glèbe	En cours	Géolina SA
La Piègna	Le Glèbe	En cours	Géolina SA
Montossel	Le Glèbe	En cours	Géolina SA
Les Planches	Le Glèbe	En cours	Géolina SA
Fée des Planches	Le Glèbe	En cours	Géolina SA

La **zone S1** comprend des surfaces comprises entre 0 et 5 mètres de part et d'autre des drains, afin de garantir qu'aucune espèce de substance polluante ne puisse parvenir au captage, sans que les phénomènes d'élimination ou d'épuration aient pu s'exercer.

La **zone S2** comprend les terrains pour lesquels le temps d'écoulement souterrain jusqu'aux sources est inférieur à 10 jours. Elle s'étend sur un rayon environ 150 m des captages, avec une forme irrégulière.

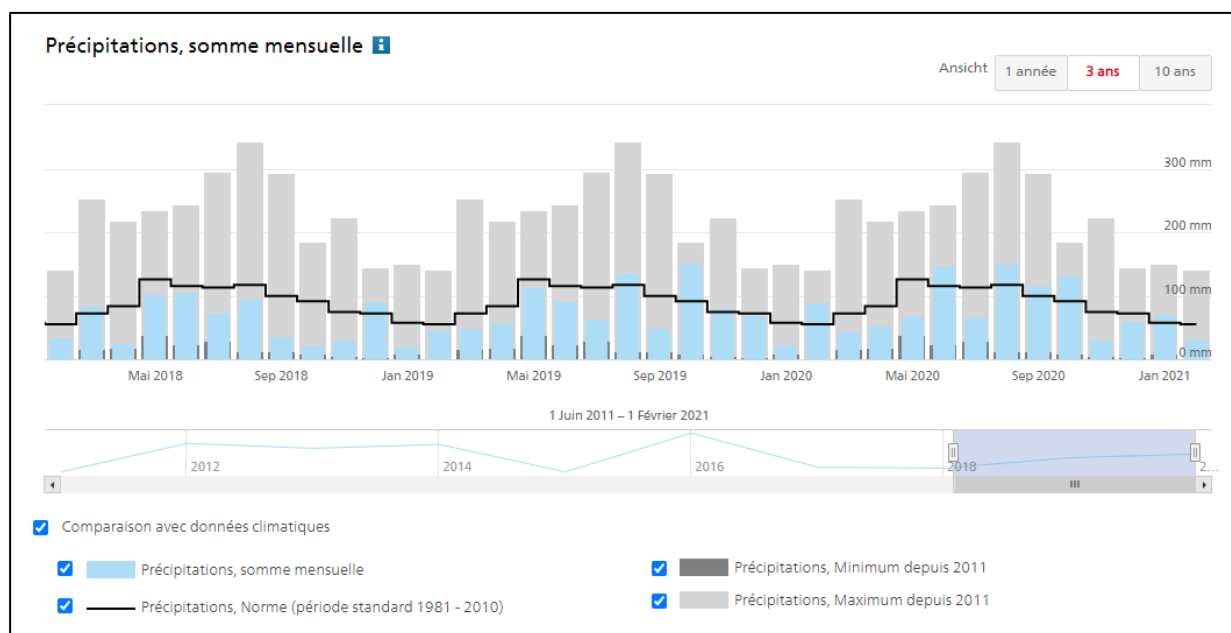
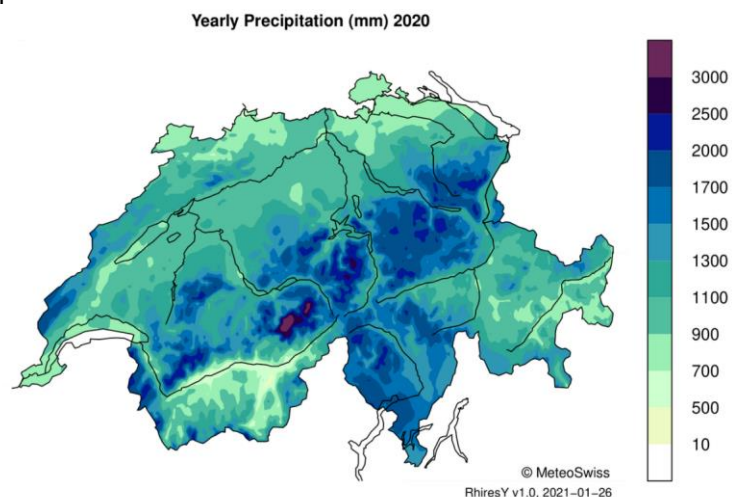
La **zone S3** comprend des terrains dans lesquels le temps d'écoulement souterrain vers le captage est de 10 à 20 jours et représente une zone de tampon entre la zone S2 et le secteur A de protection des eaux. Elle s'étend sur un rayon d'environ 300 m des captages; sa forme est également irrégulière.

Risques connus liés aux zones de protection sur le territoire de la commune de Gubloux :

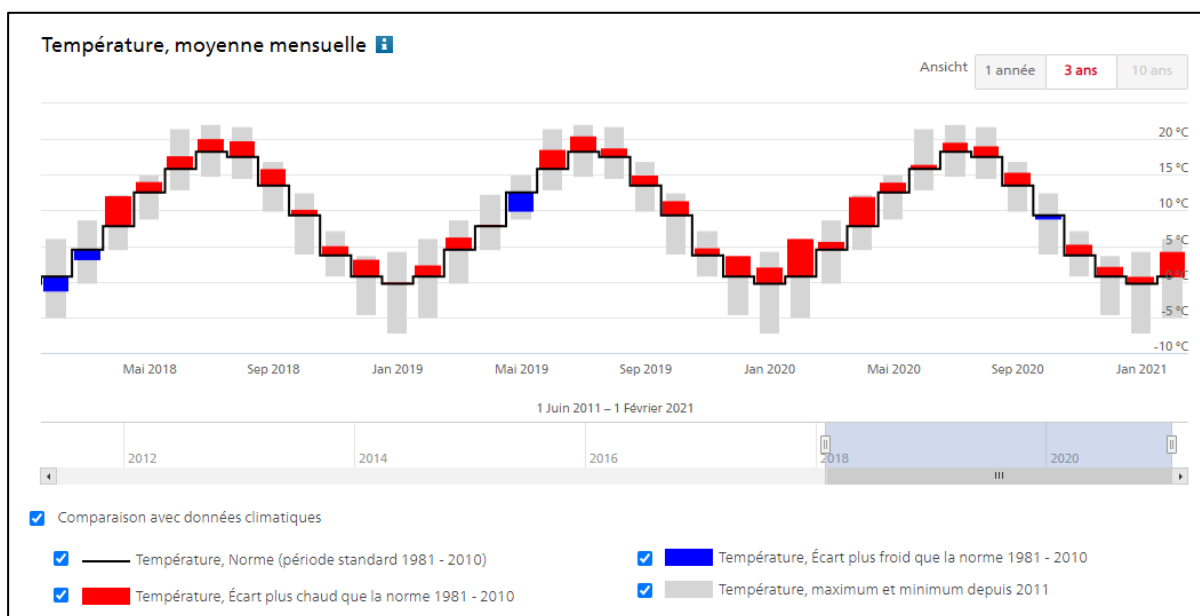
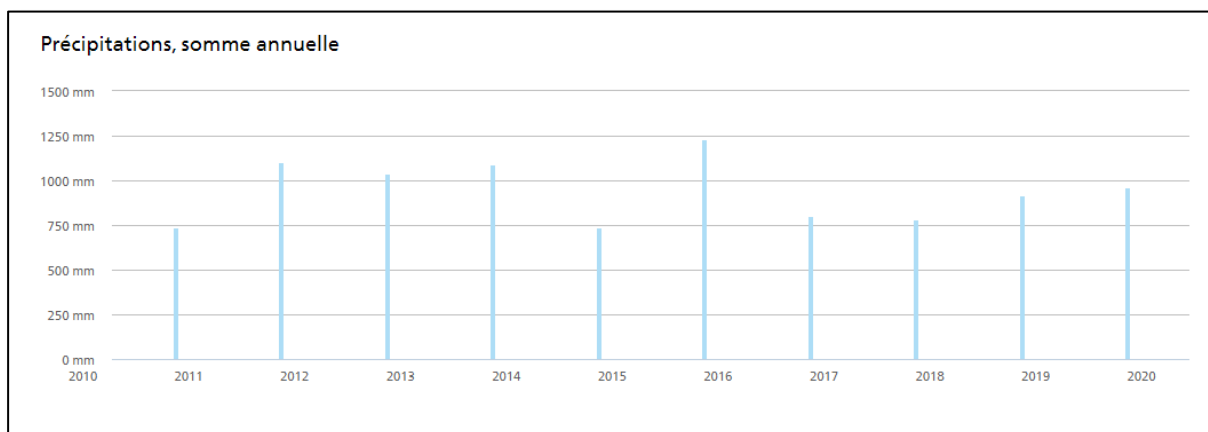
- Zone S1 - route communale (captage Les Planches)
- zone à bâtir (captage Posat)
- Zone S2 - route communale
- zone à bâtir
- exploitation agricole
- chemin agricole
- Zone S3 - route communale
- exploitation agricole
- chemin agricole

Analyse de la pluviométrie

2020 environ 980 mm



Evolution 2011 - 2020



Production des sources de la commune de Gibloux

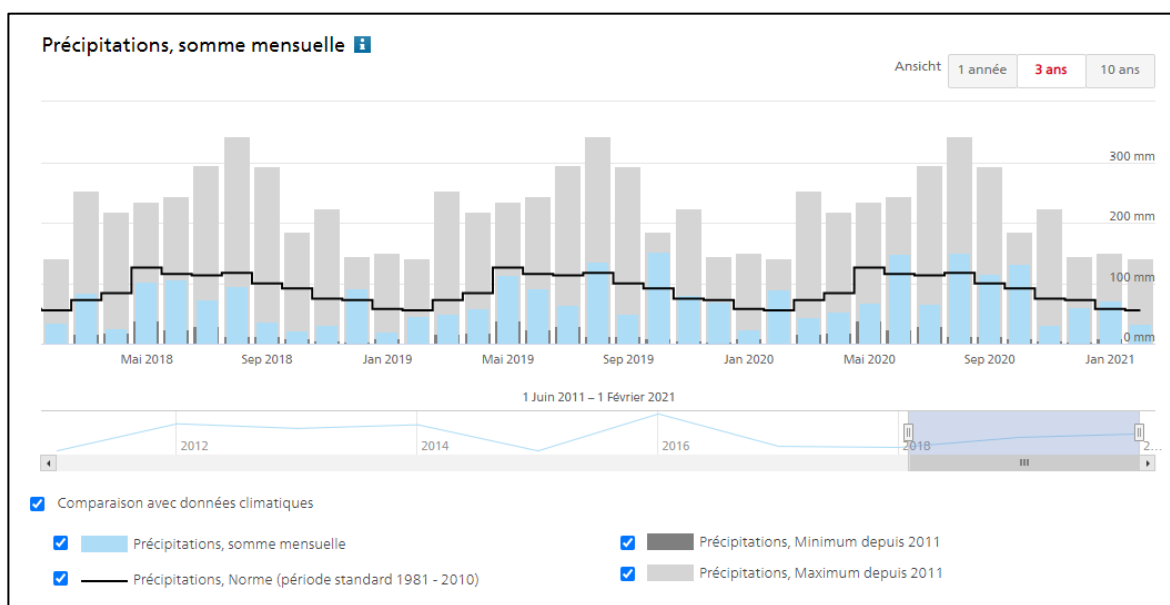
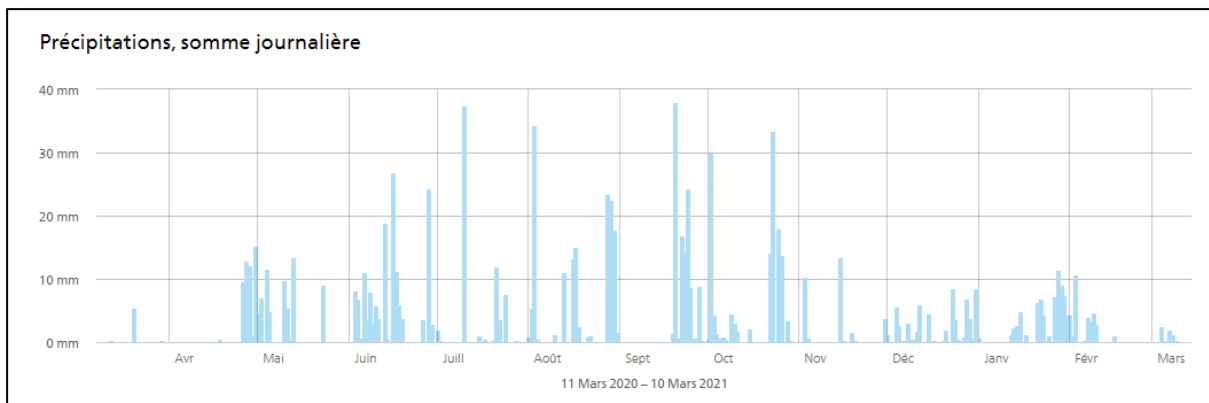
Après 4 ans de légère augmentation des précipitations annuelles, on remarque une amélioration pluviométrique par rapport à 2019.

Les eaux souterraines ont affiché, un peu partout, des niveaux bas. Pour la commune, nos ressources n'ont été que peu impactées, malgré un début d'année plus chaud que la normale.

Protection des eaux

Les constats locaux sur la répartition des précipitations pour 2020 démontrent un moins grand impact que les années précédentes sur la région de Gibloux, seul Posat a subi des inondations.

Ci-après, les mesures des précipitations de Météosuisse pour Grangeneuve



Epurateur

Travaux exécutés durant l'année 2020

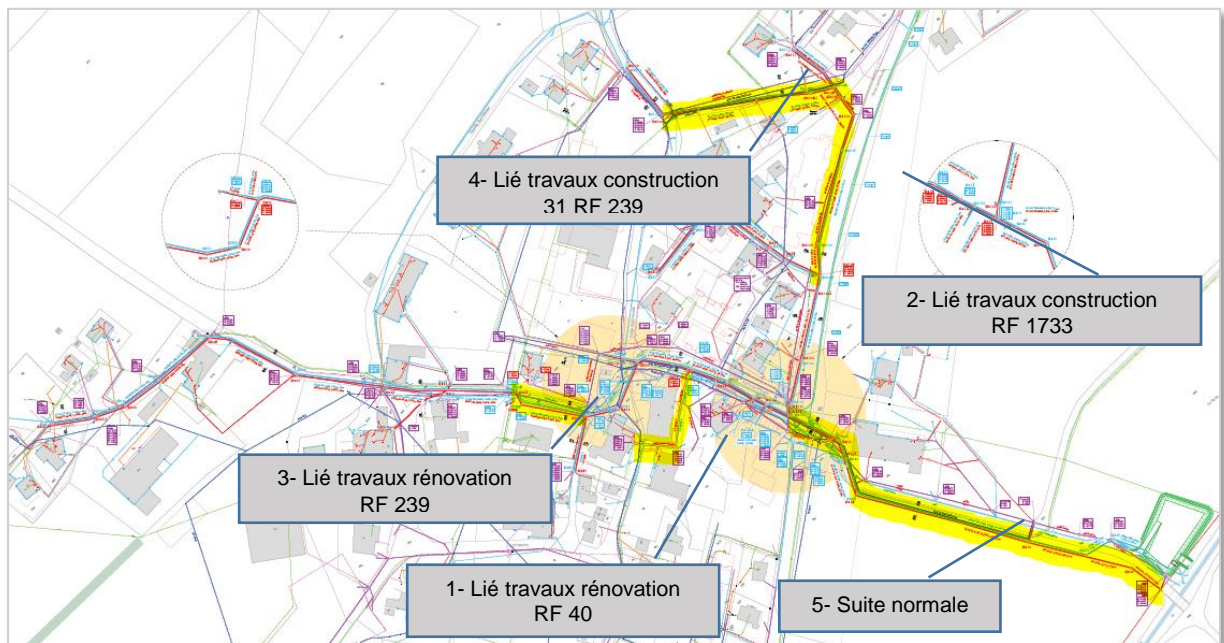
Réparation du collecteur EC ZI Riaux zone Y Group



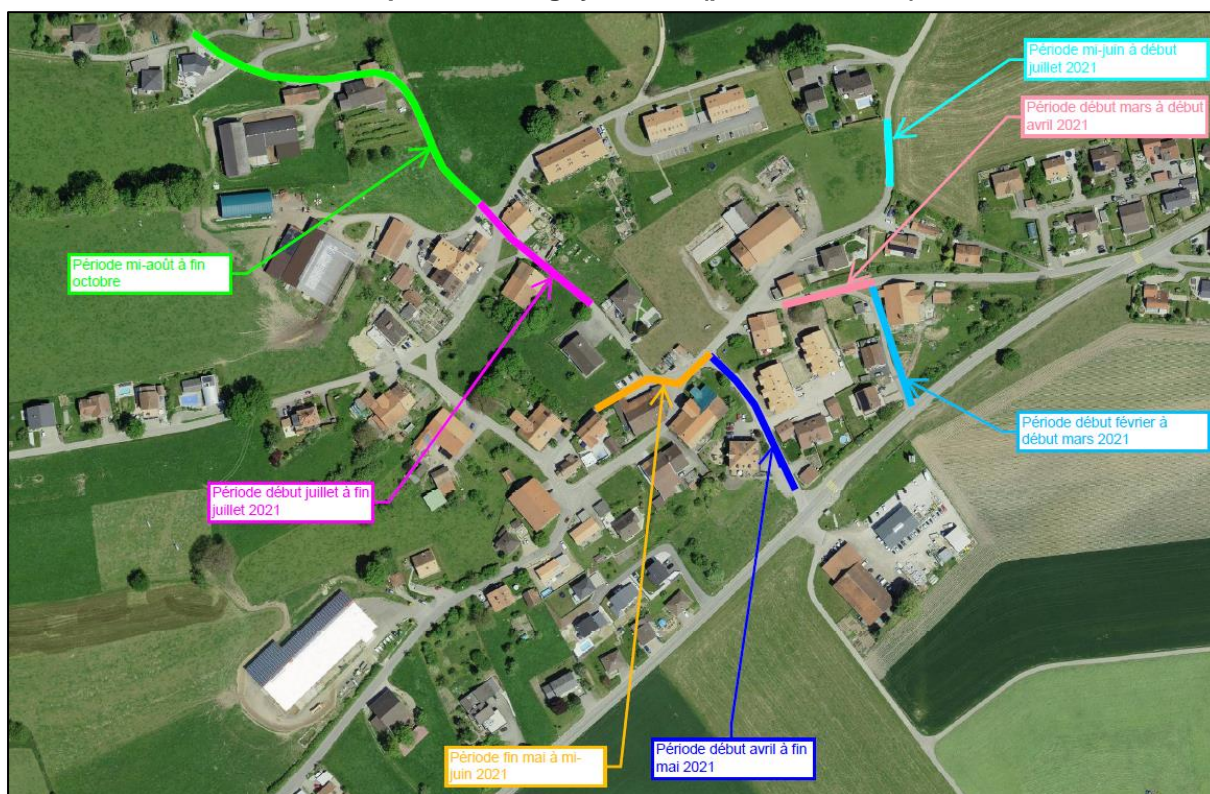
Réalisation du bassin de laminage Pra Gady à Vuisternens-en-Ogoz



Début des travaux de séparatif du village de Farvagny-le-Petit Phases effectuées en 2020



Mise en séparatif Farvagny-le-Petit (prévisions 2021)



- Remplacement des systèmes de transmission des alarmes 2G en technologie actuelle
- Remplacement de pompes défectueuses à Magnedens et Corpataux
- Curage des collecteurs selon plan annuel effectué

Pollutions

Suite aux pollutions récurrentes dans la Sarine, le bureau Ribl SA a été mandaté par le SEn pour effectuer des investigations plus poussées.

Les rejets dans la zone de La Tuffière sont dus, d'une part, à de mauvais raccordements de la commune de Hauterive/FR, zone d'activité d'Ecuvillens Aéroport et environs et, d'autre part, à de mauvais raccordements ou lavages avec des eaux chargées en « fines » non maîtrisés par l'entreprise « Sables et Gravier Tuffière ».

Les rejets dans la zone les cases à Rossens proviennent de la zone de la route d'Illens (Friporc, déchetterie, édilité). Des observations sont toujours en cours afin d'en déterminer la source.

Lingettes dans les STAP d'eaux usées

Le site internet rappelle les principes à respecter et un flyer a été distribué avec les factures d'eau potable afin de sensibiliser au mieux l'ensemble des concernés.

Calcaire

Lors de travaux de curage, il est mis en évidence des zones importantes devant être curées spécifiquement pour enlever les dépôts dans les canalisations afin de garantir l'écoulement, ceci en plus des travaux de curage conventionnel.



Bilan de législation

Un des projets pilotes de cette législature était la liaison de nos différents réseaux d'eau, principalement la liaison par gravité entre le haut et le bas Gubloux. Cette première grande étape a été exécutée en 2020.

Le raccordement définitif entre les réservoirs de Villarlod, Rueyres-St-Laurent et Vuisternens-en-Ogoz a été mis en fonction en septembre 2020. Cette liaison des réseaux permet d'alimenter Vuisternens-en-Ogoz par gravité et, de ce fait, optimise l'utilisation des ressources et diminue les pompages (économie d'énergie de pompage).

L'interconnexion des deux réseaux permet également, en cas de pollution locale ou de pénurie (étiage des sources), de garantir l'alimentation sur l'ensemble du réseau EP Gubloux.

Les travaux de la 2^{ème} étape de ce projet soit, liaison des réservoirs de Bouleyres et Le Vernez et mise hors service de la station de pompage Pra Saley, seront réalisés durant l'année 2021 avec pour objectif la mise en service pour la fin de l'année 2021.

D'autres bouclages plus minimes que celui du Haut/Bas Gubloux ont aussi été réalisés ces 5 dernières années. Le prochain bouclage sera la liaison entre le réseau de Farvagny-le-Petit, la zone d'activité de La Longivue et de Combernesse. Le démarrage du projet est prévu fin 2021.

Collaboration régionale

Liaison avec le réseau de Villars-sur-Glâne

La livraison d'eau à la commune de Villars-sur-Glâne est maintenue. Par contre, la liaison dans la chambre In Riaux sera supprimée. Les eaux vendues proviendront exclusivement du trop-plein du puits de Bouleyres. Les sources de Kaisa d'Avau seront utilisées prioritairement pour la consommation communale. La chambre In Riaux abritera la vanne de commande de Villars-sur-Glâne, assurant une liaison de secours.

Liaison avec le réseau de Villorsonnens

Une liaison existe déjà avec la commune de Villorsonnens, avec la livraison d'eau depuis le réservoir de Villarlod vers celui de Villarsviriaux. La commune de Villorsonnens prévoit la réalisation de nouveaux captages et d'un nouveau réservoir situé à une altitude plus élevée que le réservoir existant. La livraison d'eau future, dans les deux sens, pourrait être garantie avec l'adaptation de la station de pompage de Villarsel.

Liaison avec le réseau du Graboz

Une liaison supplémentaire est projetée entre la commune de Gubloux et le réseau du Graboz. Elle sera effectuée dans le réservoir existant du Graboz situé à Farvagny-le-Petit. Le projet de détail est actuellement en étude.

Le PIEP a été mis à jour et présenté au Conseil communal en date 8 mars 2021. Sa mise en consultation doit être transmise au Conseil d'Etat après validation du Conseil communal. Le PIEP définit notamment les ouvrages à réaliser et les priorités de mise en œuvre. C'est, en quelque sorte, le fil rouge pour l'ensemble des travaux de développement et/ou d'assainissement des infrastructures du domaine de l'eau potable.

Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées

Lors de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018, le cercle de Farvagny a demandé la création d'un groupe de travail pour revoir l'entier, du moins pour ce qui concerne la partie financière, du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux usées. Une Commission, composée d'un membre du Conseil général par cercle et de trois membres du Conseil communal, a été créée. Cette Commission s'est rencontrée à plusieurs reprises lors de l'année 2020 et également en 2021.

Le rapport de la Commission a été transmis aux membres du Conseil Général pour validation des principes.

Mise en séparatif

Concernant l'épuration, plusieurs travaux de mise en séparatif ont été exécutés dans différents villages. Plusieurs bassins de rétention ont été créés. Le prochain ouvrage verra le jour à Farvagny-le-Petit suite à la première étape de mise en séparatif de ce village.

Certaines canalisations ont été remplacées en synergie avec la réfection de tronçons routiers.

Cette première planification du réseau a été mise en place par les PGEE des anciennes communes. Un PGEE général pour le territoire de Gibloux est en cours d'élaboration par le bureau RIBI SA, le but étant de le faire approuver durant l'année 2021.

Les nouvelles constructions et zones industrielles accélèrent certains projets. Pour l'année 2021, les travaux de séparatif du secteur Combernesse à Rossens sont à l'étude. Ces travaux seront réalisés en trois étapes. La dernière étape reliera le futur quartier de Grandsetta. La suite de la mise en séparatif du village de Rossens sera planifiée par secteur, selon les besoins les plus rationnels.

Fil rouge

La validation du PGEE ainsi que du PIEP pour l'eau potable donnera le fil rouge pour la planification globale et à long terme des futurs travaux à réaliser dans notre commune.

Constructions – Routes – Edilité

Cette cinquième année de première législature a été la plus difficile pour notre Service technique. Depuis le mois de février jusqu'au mois de septembre, nous avons dû suppléer à la direction du service suite au départ de son Chef, M. David Thut.

Mme Sheila Demierre, nouvelle Cheffe de service, a pris sa fonction au début août et la réorganisation du service ainsi que la prise de connaissance des nombreux dossiers ont été son pain quotidien.

Durant cette même année, notre Service aménagement et constructions s'est retrouvé au complet seulement dès le mois de septembre avec l'engagement de Mme Anne-Sophie Gillard, nouvelle Cheffe de la section urbanisme et énergie.

Enfin, le Service de l'édilité a fonctionné durant neuf mois avec un responsable interne comme chef, en remplacement de M. Frédéric Meuwly qui a quitté le service.

M. Jérôme Rossier, nouveau Chef du secteur édilité, a commencé son activité au début novembre.

Fort heureusement, tous les collaborateurs du Service technique se sont engagés sans compter dans leurs tâches, ce qui a permis de répondre à la grande majorité des sollicitations des citoyennes et citoyens.

Roger Berset
Vice-Syndic
Dicastère des constructions, des
routes et de l'édilité

Constructions

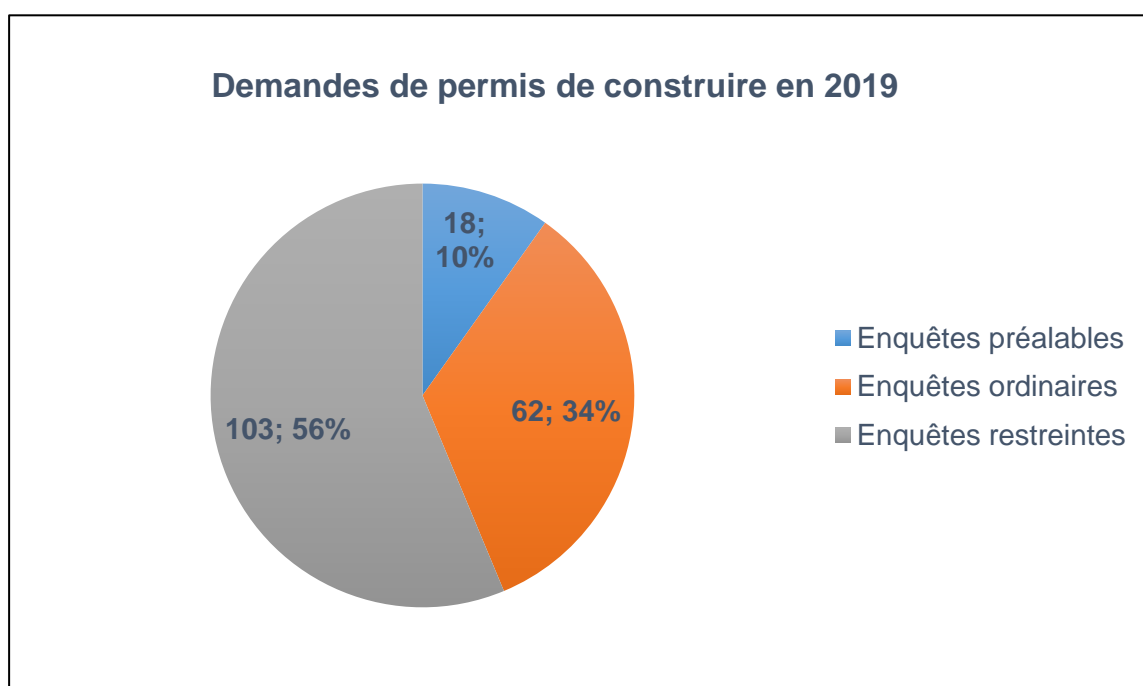
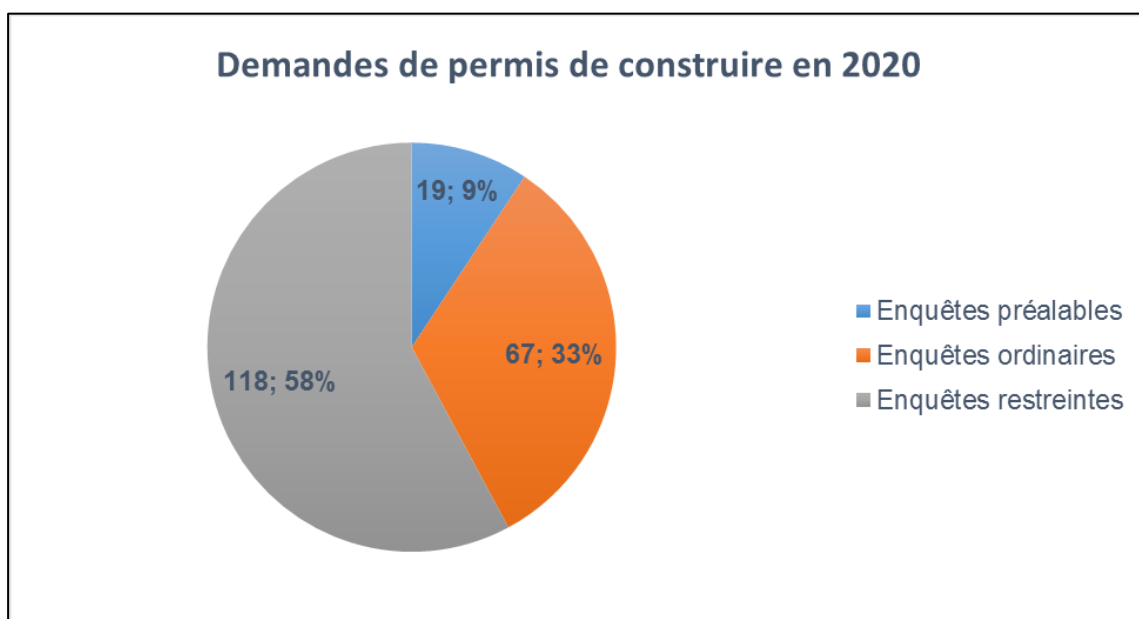
Le domaine de la construction est vaste et touche à la fois à l'environnement, l'énergie ou encore la police du feu. Dès lors, le secteur en charge du dicastère est amené à travailler avec plusieurs services de l'Etat sur des problématiques plus ou moins complexes.

L'aspect juridique peut même devenir prépondérant dans l'étude de certains dossiers, complexifiant aussi le traitement.

Au cours de l'année 2020, la commune a vu le dépôt de 204 demandes de permis de construire.

Le secteur Police des constructions a ainsi traité 67 demandes de permis ordinaires, 118 demandes restreintes et 19 demandes préalables.

Le présent rapport ne prend pas en compte les différents contrôles issus de l'ouverture de chantiers (isolation, canalisation, visite de conformité, etc.), des patentes ou encore des travaux non conformes.

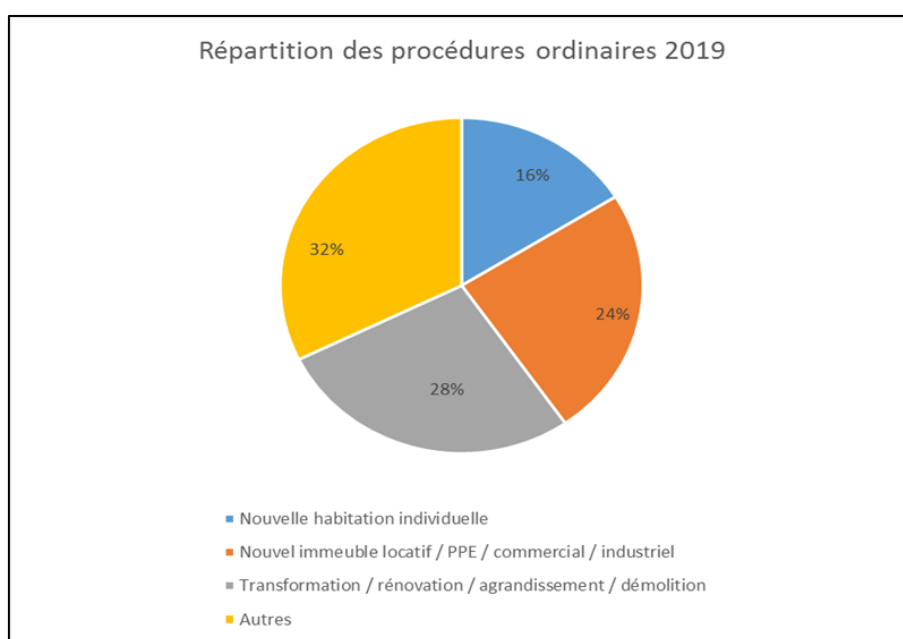
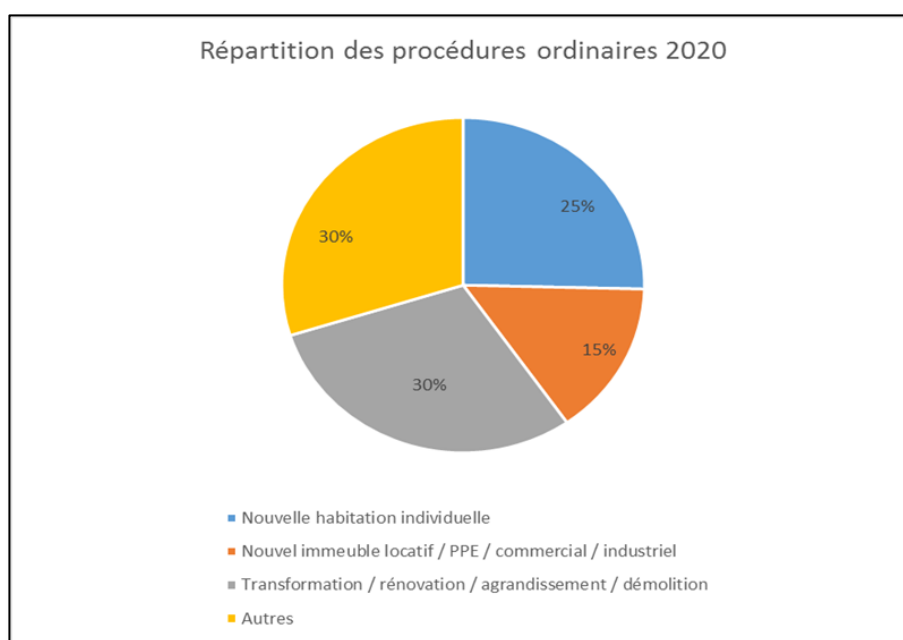


Les 67 permis de construire en procédure ordinaire de 2020 seront à l'origine de la construction de :

- 17 nouvelles habitations individuelles ;
- 10 nouveaux immeubles locatifs / PPE / commerciaux / industriels ;
- 20 transformations de bâtiments, rénovations et agrandissements ;
- 4 projets communaux ;
- 16 autres projets (parking, CAD, complément d'enquête).

Ces différentes mises à l'enquête verront la création de 216 unités de logement supplémentaires. Quatre dossiers ont été déposés pour la mise en conformité de travaux déjà réalisés et douze sont encore en attente de la délivrance du permis de construire.

L'année 2020 a vu davantage de dossiers de construction de villas individuelles que d'immeubles collectifs par rapport à l'année précédente. Le pourcentage des transformations de bâtiment et des autres projets reste assez similaire entre 2019 et 2020.



Demandes en procédure simplifiée

118

Les permis de construire en procédure simplifiée vont de la pose d'une paroi pare-vue à l'installation d'une tabatière en passant par l'édification d'une piscine hors-sol.

- Durant l'année, 118 demandes de permis de construire en procédure simplifiée ont été déposées dont 8 pour des mises en conformité.
- Parmi les 118 dossiers déposés, 23 sont encore en cours de traitement durant l'année 2021.

Demandes préalables

19

Les demandes préalables concernent de futurs projets et permettent d'obtenir les préavis communaux et cantonaux. Selon le degré de précision du projet, les préavis peuvent être plus ou moins détaillés.

- Parmi les 19 demandes, 9 sont encore en attente de préavis du SeCA en 2021.

Annonces pour la pose de panneaux solaires⁴

71

Surface de panneaux photovoltaïques (en m² au total) 4'783
(avec les panneaux solaires intégrés dans une enquête ordinaire (21) ou simplifiées(1))

Puissance totale (kW) 871

Puissance moyenne (kW) 13

Production totale (kWh/an) 873'000

Production moyenne (kWh/an) 12'657

Consommation moyenne d'un ménage (kWh/an)⁵ 4'500

Nombre de ménages couverts 194

Annonces pour les enseignes publicitaires

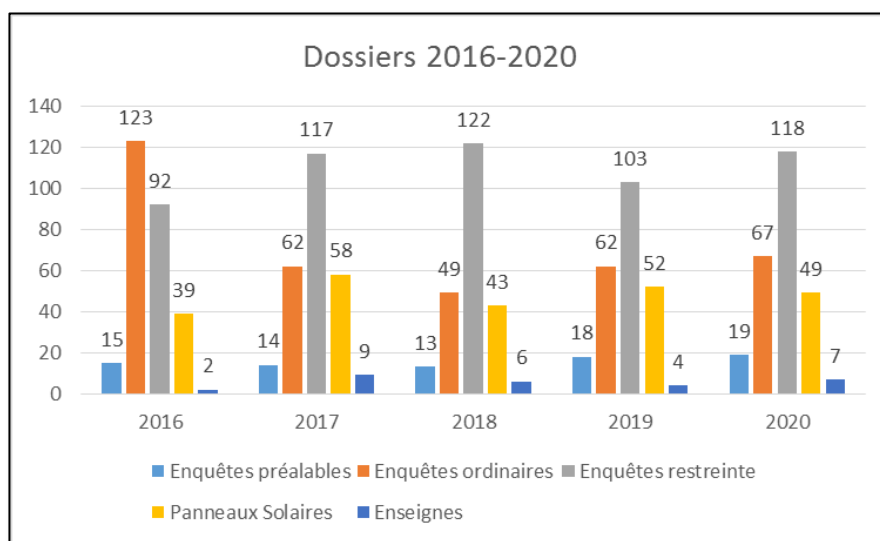
7

Comparatifs demandes de permis de construire période 2016-2020

Durant cette première législature, la commune a traité 1267 demandes dans le domaine de la construction.

La moyenne annuelle des demandes de permis de construire traitées est de 199 dossiers.

La première année, le secteur Police des constructions a dû reprendre certains dossiers de l'année précédente des anciennes communes. Ceci explique le nombre important d'enquêtes ordinaires en 2016.



⁴ Les statistiques sont basées sur les dossiers déposés en 2020 et selon les données récoltées dans les formulaires

⁵ <http://declics.romande-energie.ch/articles/info-energie/quelles-sont-les-sources-principales-de-consommation-d-un-menage-suisse>

Pour rappel, les dossiers de construction sont toujours traités en application des cinq PAL des anciennes communes et des RCU correspondants. Le dossier d'harmonisation de notre PAL est à l'enquête préalable auprès des services de l'Etat.

Depuis le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire sont déposés de manière électronique, via l'application FRIAC.

Cette application a sollicité une grande contribution d'aide de la part de notre service envers les requérants qui ont eu beaucoup de difficultés avec ce nouveau logiciel.

Concernant les panneaux solaires photovoltaïques, la surface installée dans notre commune durant ces cinq ans est de 17'700 m² avec une production annuelle d'environ 3'150'000 KWH, ce qui couvre la consommation annuelle de plus de 700 ménages.

L'autoconsommation des ménages se situe aux environs de 50 à 60 %. Des progrès techniques visant à optimiser cette autoconsommation sont en cours et les tarifs de reprise de cette énergie ne sont malheureusement pas motivants pour les particuliers.

Routes

L'année 2020 a permis de réaliser les rénovations des routes agricoles à Rossens et en partie à Vuisternens-en-Ogoz ainsi que deux secteurs de route communale, l'un à Posat et l'autre à la route de Rueyres, de Farvagny à Rueyres-St-Laurent.

L'entretien annuel a été réalisé dans le respect du budget alloué.

Bilan

Le relevé d'état de nos 123 km de routes communales en 2016 préconisait un budget annuel d'entretien de CHF 1 à 2 mio. Le Service technique avait, de façon pragmatique, recommandé un budget de CHF 1 mio.

Dans les faits, la dépense moyenne annuelle a été d'environ CHF 350'000.00 pour l'entretien courant et de CHF 800'000.00 pour les différentes rénovations dont :

- Routes agricoles à Rossens, Corpataux, Farvagny, Vuisternens-en-Ogoz et Villarlod
- Trottoir de Montena à Rossens
- Giratoire routier In Riau à Farvagny/Rossens
- Route des Combes et du Levant à Farvagny
- Route du Centre et trottoir à Corpataux
- Route d'Illens à Rossens
- Route de l'Eglise à Estavayer-le-Gibloux
- Route du Moulin à Villarsel-le-Gibloux
- Route de Bulle à Vuisternens-en-Ogoz
- Route de la Glâne à Posat
- Route de Rueyres
- Aménagement zone 30 km/h à Rossens et Corpataux

Dans le budget 2021, nous avons inscrit un montant de CHF 35'000.00 pour l'actualisation de l'état de nos routes, afin d'avoir un outil actualisé pour planifier et prioriser les travaux d'entretien de notre réseau durant la prochaine législature.

Deux grands projets sont en phase terminale d'étude, il s'agit de la traversée de Grenilles, trottoir et route cantonale, en partenariat avec le Service des ponts et chaussées (SPC) et la route de Fribourg à Farvagny avec trottoir et mise en zone 30 km/h de Farvagny-le-Petit. Une autre étude est planifiée en 2021, il s'agit d'analyser la sécurisation de la mobilité douce et des piétons dans les villages de l'ancienne commune du Glèbe et de Vuisternens-en-Ogoz.

Avec l'évolution des constructions, nous sommes régulièrement sollicités par des parents soucieux de la sécurité de leurs enfants. La commune se doit, non seulement de développer des zones constructibles, mais également d'assurer les infrastructures liées telles que les trottoirs et les pistes cyclables.

Un défi important pour la nouvelle législature.

Edilité et entretien des bâtiments

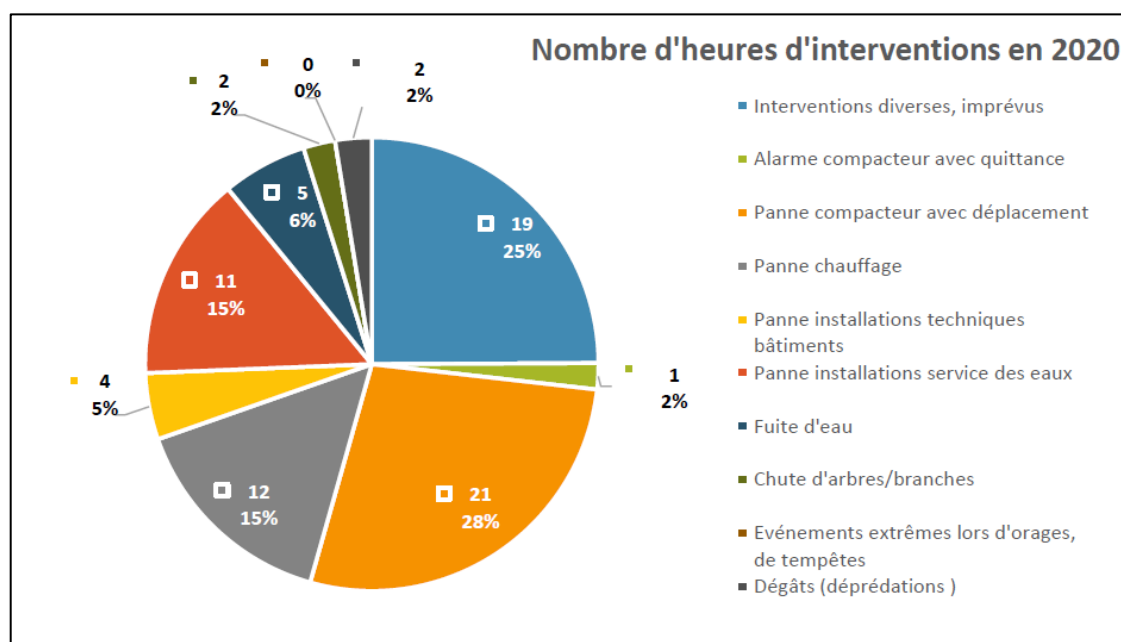
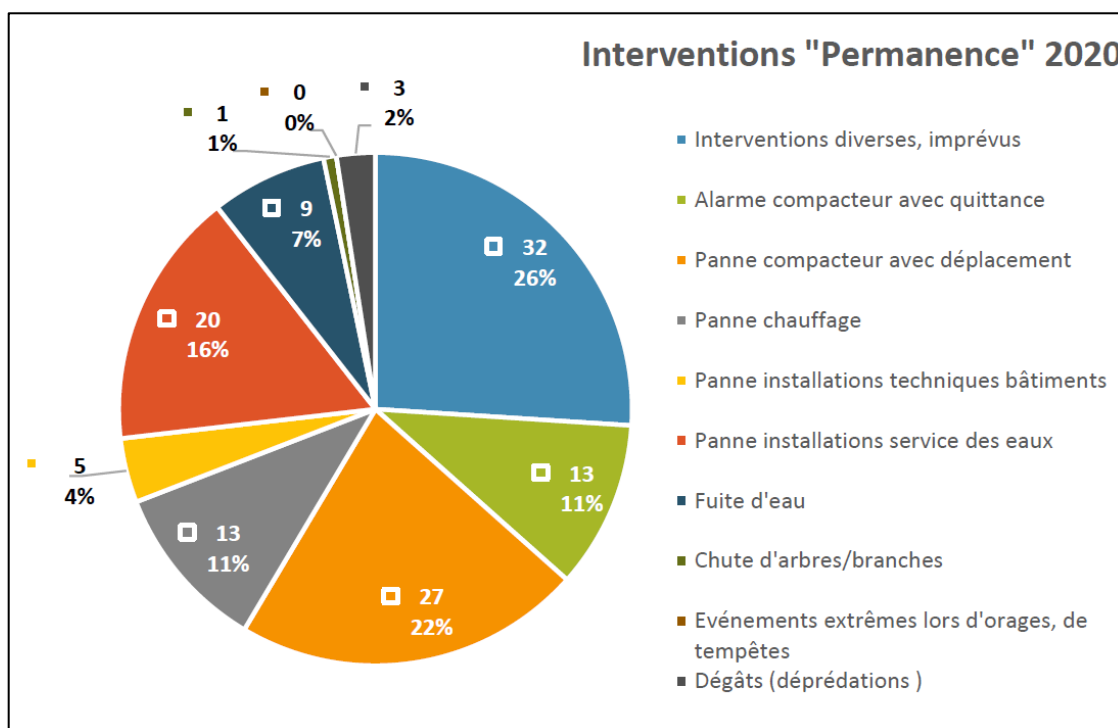
Enfin au complet à fin 2020, le Service de l'édilité s'organise avec un nouveau Chef, M. Jérôme Rossier, et un nouvel employé, M. Maxime Maendly.

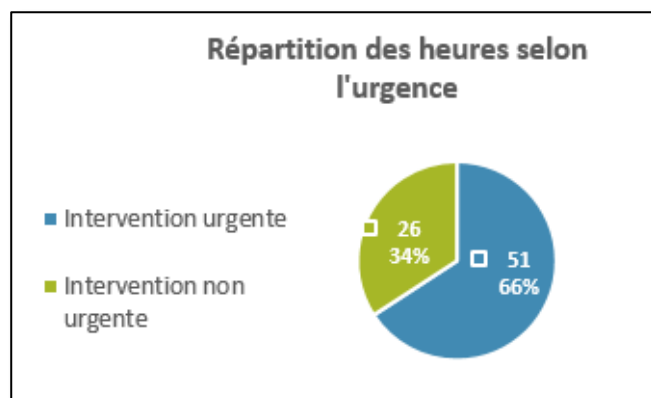
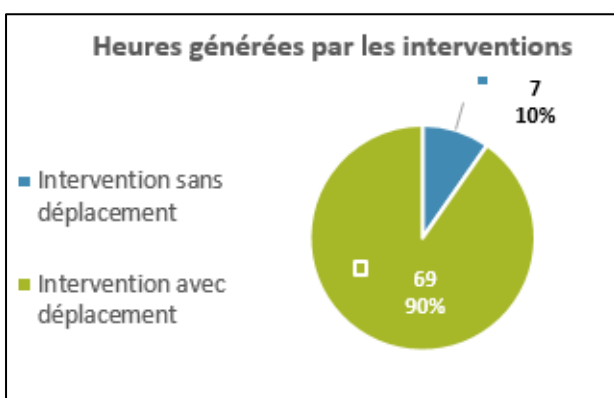
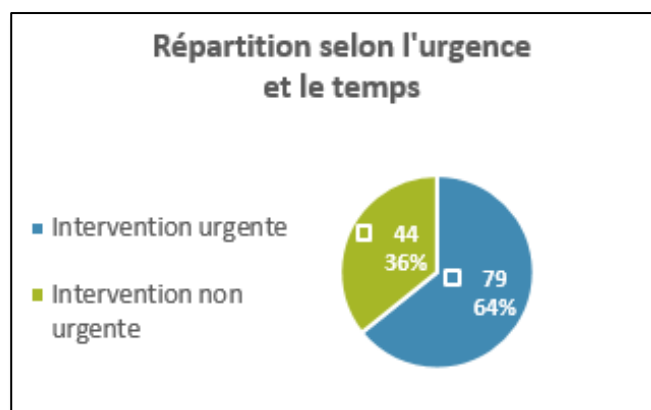
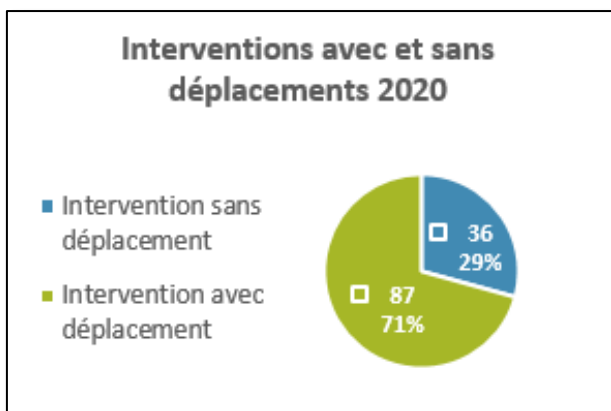
Pour l'entretien des bâtiments, M. Frédéric Huguenot est secondé par M. Jeffrey Jobin.

La permanence technique, le service hivernal, l'entretien des routes, des places publiques, des places de sports et des bâtiments sont les grands domaines d'activités du service. Cependant, une multitude d'activités secondaires augmente la charge de travail qui a atteint ses limites en fonction de l'effectif de personnel disponible.

Permanence technique

Après deux ans d'activité, cette fonction a trouvé son rythme de croisière et les statistiques ci-après sont là pour justifier la mise en place de ce service, disponible 24 heures sur 24, pour nos concitoyennes et concitoyens.





Service hivernal

Coût du déneigement et du salage après cinq ans

Année comptable	Sel	Travaux	Total
2016	CHF 69'011.95	CHF 160'384.50	CHF 229'396.45
2017	CHF 164'844.95	CHF 267'171.55	CHF 432'016.50
2018	CHF 105'056.25	CHF 153'797.15	CHF 258'853.40
2019	CHF 114'543.45	CHF 222'143.75	CHF 336'687.20
2020	CHF 47'518.10	CHF 122'274.90	CHF 169'793.00
Moyenne 5 ans	CHF 100'194.00	CHF 185'154.00	CHF 285'349.00

Avec une charge en 2019 de plus de CHF 300'000.00 et en 2020 de CHF 170'000.00, donc une moyenne sur cinq ans de CHF 285'000.00, nous constatons que les interventions hivernales s'équilibrent et qu'un budget moyen reste la bonne évaluation.

Entretien des routes et places publiques

<p>Avec l'acquisition de la balayeuse, le Service de l'édition a gagné en autonomie et aussi en efficacité d'intervention spécifique aux divers endroits et places de notre commune. D'autre part, le maintien de bordures propres diminue la propagation des mauvaises herbes.</p>	
<p>L'agrégat pour le traitement écologique des bordures de routes et des places publiques a démontré son efficacité. La longueur de notre réseau routier et les nombreuses places publiques à désherber avec plusieurs passages sont des charges en main d'oeuvre qui avaient été sous-estimées. C'est malheureusement le prix à payer pour un travail respectueux de l'environnement, ceci étant le plus important.</p>	
<p>La nouvelle tondeuse a fait ses preuves à la satisfaction de ses utilisateurs mais aussi des footballeurs qui ont bénéficié de pelouses parfaitement tondues et entretenues.</p>	

Avec la décision de compléter son équipement « véhicules » par l'achat d'une camionnette avec benne en 2021, le Service de l'édition suit son programme d'adaptation et de renouvellement de matériel.

Entretien des bâtiments

Avec l'achat d'un second véhicule, l'autonomie des deux intervenants, M. Huguenot et M. Jobin, a été optimisée et leurs interventions sur les 47 bâtiments de notre commune sont des plus efficaces.

Ce service doit encore finaliser les fiches techniques de chaque bâtiment, ce qui va lui permettre d'établir son plan d'action pour l'entretien et les réparations courantes.

Le responsable, M. Frédéric Huguenot, est aussi le répondant des 17 concierges qui ont la charge des travaux d'entretien courant des écoles et autres bâtiments.

Forêts – Agriculture – Voirie – Protection de l'environnement – Cimetières

La première législature de la commune de Gibloux restera dans la mémoire des Conseillers communaux.

En effet, pour de nombreux sujets, la tâche a été très lourde. De nombreux règlements ont dû être établis pour constituer le socle permettant la mise en place d'une structure ordonnée et fonctionnelle.

Le soussigné propose un petit retour sur les cinq premières années de la commune de Gibloux pour ses dicastères.

Un bilan du travail accompli ainsi que des suggestions pour la suite sont les objectifs à atteindre au travers de ce bref message.

Le soussigné ne saurait terminer cette revue des principaux actes accomplis durant la législature sans remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à mettre en place les structures.

Bravo et merci aux collègues du Conseil communal, au personnel administratif ainsi qu'aux collaborateurs qui agissent sur le terrain de notre commune de Gibloux.

Dominique Ayer
Conseiller communal
Dicastères de la forêt, de l'agriculture, de la voirie, de la protection de l'environnement et des cimetières

Gestion des déchets

La mise en place d'un concept de gestion des déchets harmonisé constitue « le plus gros chantier » entrepris par le dicastère durant cette législature.

La population de Gibloux est désormais astreinte à un règlement de gestion des déchets par l'intermédiaire d'un document officiel intitulé « mémo-déchets ».

Sur cette base, nos surveillants de déchetterie disposent de l'argumentaire indispensable pour assurer une prise en charge des matières adaptée aux filières de traitement des déchets.

La taxe au poids est considérée comme étant plus incitative au tri sélectif et en adéquation avec le principe du pollueur-payeur. Celle-ci est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Il est à noter également que, dans le cadre du projet, la déchetterie de Vuisternens-en-Ogoz a été fermée sans susciter de réaction négative auprès de la population.

Après trois ans de fonctionnement, la transition peut être considérée comme réussie avec d'excellents résultats techniques et financiers.

Résultats techniques en tonnes

	2018	2019	2020
Ordures ménagères à incinérer	567	564	574
Encombrants à trier et incinérer	162	130	155
Papier, carton	517	518	525
Verre	282	284	326
Bois	282	283	281
Déchets inertes	305	335	343
Ferraille	96	98	96
Fer blanc			21

Les résultats démontrent une légère hausse de la production de déchets pour l'incinération.

La production de ces matières est, en effet, passée de 694 tonnes en 2019 à 729 tonnes en 2020 soit une augmentation de 5%.

Déchets verts en tonnes

	2019	2020
Gazon et déchets de jardin	738	692
Branches	582	524
Déchets de cuisine	174	216
Total	1494	1432

En 2020, la production de déchets verts a diminué de 4.3 %.

Résultats financiers

	2018	2019	2020
Produits	513'830.00	595'479.00	607'346.00
Charges	730'617.00	694'110.00	725'432.00

Le taux de couverture du compte par les taxes est de 87 % (exigence légale 70%).

Cimetières

Le secteur a été attribué au dicastère suite au départ du Conseiller communal, M. Georges Python.

Le secrétariat général livre un travail important dans le cadre de la gestion des emplacements destinés à la population décédée.

Pour le reste, le Conseil général de la commune de Gibloux a validé l'harmonisation du règlement sur les cimetières en octobre 2017. Il a pour objectif d'offrir un panel de prestations identiques dans les cinq cimetières communaux.

L'entretien des cimetières est confié au Service de l'édilité.

Protection de l'environnement

Le canton de Fribourg a cartographié tous les sites potentiellement pollués. Le Service de l'environnement, qui a la responsabilité de la gestion de ces sites, décide des procédures d'investigations à ouvrir selon le type de pollution constaté. Le SEn ordonne aux communes de procéder à des investigations préalables.

Notre commune a actuellement deux sites sous surveillance au niveau de la qualité des eaux souterraines :

- l'ancienne gravière de Grands-Champs à Farvagny-le-Petit ;
- l'ancienne décharge de Donzallé à Rossens (dossier déposé au SEn pour validation).

Deux procédures d'investigations historiques auront lieu durant l'année 2021 :

- Gros devin à Farvagny-le-Grand ;
- Motséhy à Vuisternens-en-Ogoz.

Des travaux d'assainissement ont eu lieu, durant la législature, sur les sites suivants :

- l'ancienne butte de tir, art. 240 RF Rossens ;
- une parcelle dépolluée pour une construction, art. 619 RF Rossens ;
- la butte de tir 300 m du stand de Vuisternens-en-Ogoz, assainissement avec pose d'un récupérateur de balles, art. 348 RF Vuisternens-en-Ogoz.

Correction des eaux et endiguements

Treize ruisseaux se fauillent à travers la commune de Gibloux sur une distance de 28 kilomètres.

Ils doivent être entretenus car ils jouent un rôle important en cas d'orages ou de périodes de fortes précipitations. Ce travail d'entretien est effectué par le service forestier.

La période de mai à août 2018 a été marquée par de nombreux orages qui ont déversé de grosses quantités d'eau. De nombreux propriétaires ont subi des dégâts.

C'est dans ces moments-là que nous mesurons l'importance de l'entretien régulier des infrastructures communales qui jouent un rôle important lors d'événements météorologiques extraordinaires.

Agriculture

La commune de Gibloux est propriétaire de 223 ha de surfaces agricoles louées à environ 50 agriculteurs actifs sur le territoire communal. Ces parchets sont attribués pour une période de six ans.

Le premier défi du Conseil communal a été de réfléchir à la méthode d'harmonisation de la gestion de ce patrimoine. L'objectif a été rapidement atteint grâce à la mise en œuvre d'un règlement sur l'affermage des parchets communaux qui a été validé en septembre 2016.

Au fil du temps, nous pouvons considérer que la mise en place de cet outil nous a permis de prendre le bon chemin. Le travail de notre Service administratif en est grandement facilité.

Ce règlement est bien admis par les agriculteurs et constitue une base de discussion solide lors de transferts de parchets.

Les parchets du secteur du Glèbe feront l'objet d'une attribution durant l'année 2021. Toutes les autres surfaces ont déjà été réattribuées sur la base de notre règlement.

La commune de Gibloux dispose de deux préposés à l'agriculture, MM. Glannaz et Brunisholz, qui sont chargés d'accomplir des tâches pour le Service cantonal de l'agriculture.

La mise en location de l'alpage de La Vuisterna, au 1^{er} janvier 2018, constitue un fait marquant à retenir de la législature. Cette mise en location rationalise et libère désormais le Conseil communal d'une activité agricole qui n'était pas en adéquation avec sa fonction et ceci sans conséquence financière.

Forêts

Au terme de cette législature, je tiens à adresser de chaleureux remerciements aux collaborateurs du Service des forêts de la commune de Gibloux.

Merci à son Chef, M. René Bovigny, qui mène ce service de façon exemplaire. Bravo et merci à l'équipe forestière qui fait toujours preuve d'un magnifique état d'esprit au service de notre collectivité.

L'activité du Service des forêts ne se limite pas uniquement aux coupes de bois. Cette équipe joue un rôle important dans l'entretien des infrastructures, en particulier pour les rivières, ruisseaux et endiguements.

L'entretien des biotopes constitue aussi une tâche qui permet à la commune de Gibloux de mettre en valeur de nombreux sites d'importance cantonale.

Chef de service : René Bovigny

Le Service des forêts gère les forêts communales dont la surface représente 611 ha.

Coupes de bois

Les bois de service long et billons ont été vendus dans les scieries locales pour un volume de 1'734 m³ contre 1'490 m³ en 2019. La demande a augmenté dans les assortiments de billons destinés aux entreprises de raboterie.

Concernant les bois d'industrie billons Despond, il est à mentionner que la scierie Despond SA à Bulle a renouvelé son contrat d'achat pour un volume de 574 m³ contre 1'458 m³ en 2019.

Le volume de billons bostrychés a considérablement diminué. Un total de 674 m³ contre 1'458 m³ en 2019 a été vendu aux scieries Borcard et Rolle.

L'entreprise Bise ne nous achète plus de bois à papier. Toutes les usines de bois à papier ont été fermées en Suisse. Seule une usine en Italie achète encore ces bois mais à des prix trop bas.

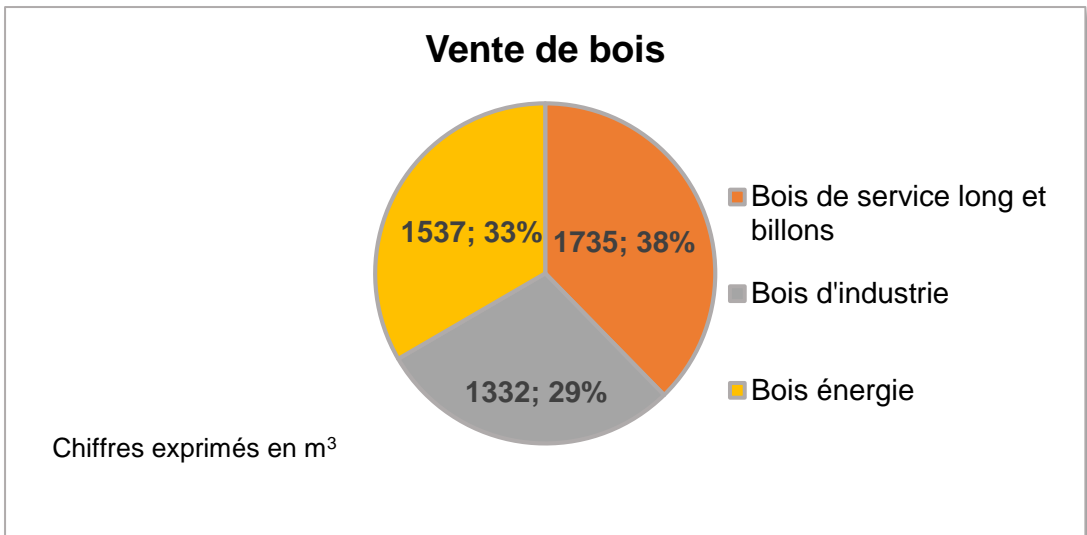
Pour 2020, le volume de bois de feux résineux et feuillus a été plus important, soit 452 m³ contre 213 m³ l'année dernière.

Les chaudières de Farvagny, Rossens et de Vuisternens-en-Ogoz ont consommé un magnifique volume de copeaux soit :

Le réseau à distance de Farvagny (arrêt de la centrale d'avril à octobre pour agrandissement du silo)	3'645 m ³	de copeaux <i>contre 5'145 m³ en 2019</i>
Le réseau à distance de Rossens	805 m ³	de copeaux <i>contre 785 m³ en 2019</i>
Les deux chaudières de Vuisternens-en-Ogoz	700 m ³	de copeaux <i>contre 680 m³ en 2019</i>
TOTAL	5'150 m³	de copeaux
ou divisé par 2.8	1'839 m ³	de bois plein

Un stock de 621 m³ de copeaux verts a été constitué.

Nous disposons encore d'un stock de copeaux secs de **1'071 m³** ainsi que du bois de feu feuillu vert et sec de **1'465 m³**.



Les volumes exploités en 2020 sont les suivants :

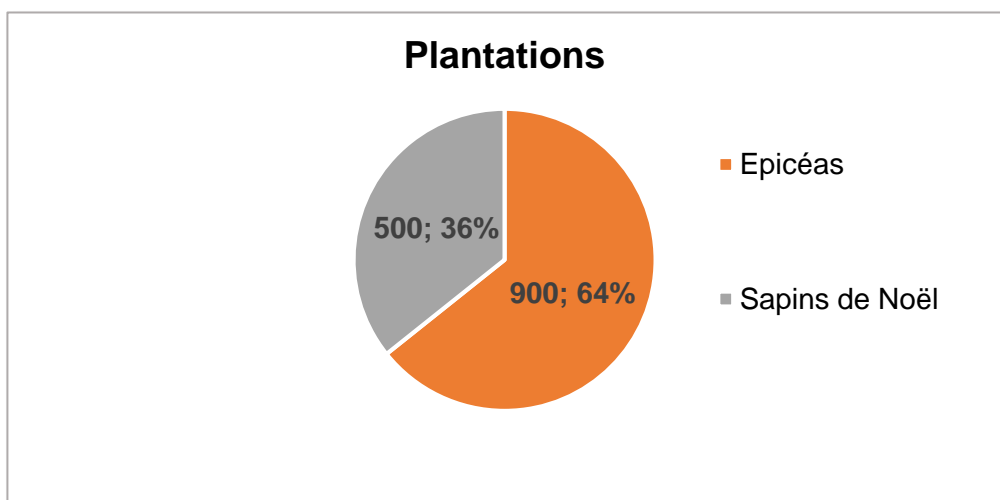
Volume total exploité	5'358 m ³
Volume acheté (sur pied) à des privés	754 m ³
	<hr/>
Volume total exploité sur le Gibloux	4'604 m³
Capacité de coupe annuelle	4'800 m ³
	<hr/>
Soit sous-exploitation de	196 m³

Plantations

Les plantations, pour l'année 2020, sont présentées sous la forme d'un texte. Les essences plantées ainsi que les sapins de Noël sont déclinés sous la forme d'un graphique.

Un complément de plantations, effectué au printemps 2020, a concerné 0.62 ha.

Village de Vuisternens-en-Ogoz	Ch. de la Petite Joux, No. 661	0.62 ha
Village de Rossens	Rte des Râpes (sapins de Noël)	0.15 ha



• Plants d'épicéas	900
• Plants de sapins de Noël	500
Total plants	1'400

Nous avons entretenu les reboisements pour l'entreprise JPF SA dans le secteur de Farvagny, au lieu-dit « Grands Champs », sur une surface de 6'400 m² avec des buissons de la région. Nous avons également entretenu le boisé du Chanez, surface de compensation de la gravière du Chanez, qui représente 6'000 m².

A Posat, au secteur les Epites, nous avons entretenu une surface de 10'000 m² que nous avons enrichie avec des pins sylvestres et de l'alisier.

Soins aux jeunes peuplements

Nous avons réalisé 8.5 ha de fauchages et 15.25 ha de soins aux recrues et fourrés. Ces travaux très conséquents occupent notre équipe durant environ 3.5 mois, selon la végétation rencontrée.

Pour les éclaircies dans les perchis (diamètre de 15 cm à 30 cm), nous avons renoncé à intervenir avec un processeur et un porteur en raison du marché des bois peu intéressant et également en raison des attaques de bostryches (674 m³ exploités).

Chantiers marquants

Le Service des forêts a effectué divers chantiers importants, soit :

- Fauchage du boisement de la digue à Farvagny, 0.64 ha
- Fauchage du boisement de compensation à Posat, 1.0 ha
- Entretien et taille le long de la Longivue
- Endiguement dans le ruisseau du Cro-Fornet à Rueyres

Travaux pour d'autres dicastères

Divers travaux ont été effectués pour le Service technique soit :

- Entretien des chemins et routes communales de Vuisternens-en-Ogoz
- Taille des arbres de la place de l'école
- Entretien des zones S1
- Contrôle du feu bactérien
- Fourniture de copeaux de bois pour les chauffages des écoles et du centre forestier
- Taille des haies sur le secteur de Vuisternens-en-Ogoz

Divers

Durant l'année 2020, il est à noter que le Service des forêts n'a enregistré aucun accident professionnel grave.